# Élections nationales de 2027
# Volt France - Programme

## 1. L'Europe comme phare de la démocratie

### 1.1 Pour une Europe fédérale

Volt veut transformer l'Europe en un acteur autonome, respecté et engagé sur la scène géopolitique mondiale. L'Europe doit également être l'arbitre supranational qui veille à ce que les États membres respectent la protection de nos valeurs fondamentales, de nos droits démocratiques et de notre patrimoine naturel et culturel. Pour ce faire, l'Europe doit disposer de l'autorité et de l'autonomie nécessaires pour agir au nom de l'intérêt collectif de l'ensemble des États membres et des peuples européens, au lieu d'attendre que tous les États membres conviennent que l'Europe puisse agir.

Volt veut ainsi réformer l'Union européenne en direction d'une plus grande intégration, vers la création d'une république européenne fédérale, fondée sur une Constitution, et légitimée par les citoyen.ne.s européen.ne.s.

Volt propose un saut fédéral avec :

- ***un gouvernement européen de légitimité parlementaire et opérationnel.***

  * le premier ou la première ministre de l'UE est élu.e parmi les membres du Parlement européen,
  * le ou la premier.ière ministre propose et dirige sa propre équipe ministérielle "le Conseil des ministres". Chaque ministre proposé.e doit être approuvé.e par le Parlement Européen. Le nombre de ministres n'est pas déterminé par le nombre d'États membres, mais par les besoins du gouvernement de l'UE et de ses citoyennes et citoyens. Le nombre de ministres par État membre ne peut pas être supérieur à un. Chaque ministre est à la tête d'un ministère qui remplace le système actuel des directions générales de la Commission européenne.
  * Permettre à tout moment la révocation de tout ministre ou du gouvernement européen dans son ensemble par un vote de défiance du Parlement européen, le rendant ainsi responsable devant les citoyennes et citoyens européens.
  * Rendre le pouvoir exécutif responsable devant les électeurs et les électrices, en fonction de la confiance accordée ou non par le Parlement Européen et le futur Sénat Européen (voir ci-dessous).

- ***Initiative législative pour le Parlement Européen***
  ***** Le rôle du Parlement européen doit passer de la simple co-décision sur les lois à un rôle d'initiative de nouvelles législations – un pouvoir qui serait partagé avec le futur Sénat, les citoyennes et les citoyens de l'UE via l'initiative citoyenne européenne (ICE) et le gouvernement européen.
  * Les nouvelles lois pourront être proposées par un groupe politique ou par un nombre de député.e.s individuel.le.s équivalent au nombre nécessaire pour former un groupe politique.
  * Le gouvernement de l'UE pourra proposer des amendements, mais le pouvoir de vote appartiendra aux co-législateurs : le Parlement européen et le Sénat européen.

- ***Création d'un Sénat européen, deuxième chambre législative, à la place du Conseil européen.***
  * Le Sénat européen est composé de manière paritaire par des membres désignés par les parlements nationaux. Il représente de ce fait les Etats membres. Le nombre de sénateurs, sénatrices par État Membre serait égal, garantissant que tous les États aient une voix égale dans le processus législatif.
  * En attente de la création du Sénat Européen, le Conseil européen continuera de siéger mais toutes ses décisions seront prises à la majorité qualifiée.

- ***Poursuivre les réformes déjà introduites et harmoniser la loi électorale européenne dans toute l'Europe.***
  * Établir des circonscriptions électorales de taille équivalente dans les États membres
  * Mettre en place deux votes : un pour élire un.e représentant.e de la circonscription et un deuxième pour élire un.e représentant.e d'un parti pan européen(deuxième vote).
  * Harmoniser la fiscalité et le financement des partis au niveau européen.

- ***Promouvoir l'indépendance financière de l'Union européenne***
  * Réformer l'architecture fiscale de l'Union européenne en triplant le budget de l'UE afin de réaliser des investissements stratégiques, de remédier aux déséquilibres sociaux et de se prémunir contre les ralentissements économiques.
  * Développer le financement du budget de l'UE en remplaçant le système actuel de contributions des États membres par des impôts issus d'actions politiques au niveau européen comme la taxe carbone aux frontières.
  * Permettre à l'UE de prélever ses propres taxes en remplacement de taxes nationales en particulier sur la consommation non durable et les trop grandes et inégales richesses (comme une taxe sur les transactions financières et les grands groupes énergétiques).
  * Promouvoir l'émission de titres de créance par l'UE afin d'encourager les investissements dans des projets de développement économique répondant à nos besoins communs.

* Créer des instruments budgétaires permettant d'augmenter de façon automatique les dépenses en période de ralentissement économique et une plus grande flexibilité budgétaire en cas de récession imminente, afin de faire face aux ralentissements macroéconomiques cycliques.

- ***Imposer le respect et l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.*** Nous voulons introduire des mesures de sanctions financières, de suspension, voire d'exclusion, qui s'appliquent également à la violation des principes de la démocratie et de l'État de droit

- ***Intégrer la dimension européenne à toutes les politiques publiques nationales, régionales***
  * Rendre l'Europe pertinente dans la vie quotidienne : créer un référentiel européen des meilleures pratiques ; créer des conseils municipaux consultatifs représentant les habitants européens dans les villes de plus de 50000 habitants en s'inspirant du Conseil Parisien des Européens ; développer et pérenniser des mécanismes de consultation européenne des citoyens et citoyennes…
  * Assurer un débat public européen continu dans les médias nationaux
  * Assurer la représentation de toutes les régions au sein du Comité européen des régions.
  * Veiller à ce que les régions disposent des capacités administratives et de l'efficacité nécessaires pour gérer la distribution des fonds européens.

- ***Installer une convention pour rédiger une Constitution européenne et aller vers la création d'une République fédérale européenne,*** une démocratie représentative avec un système parlementaire basé sur le principe de Respect de l'autonomie des États membres et de leurs régions, la primauté du droit fédéral et la règle de la majorité. ***Inclure les citoyen.ne.s européen.ne.s dans ce processus,*** par exemple en utilisant un format similaire à la Conférence pour l'avenir de l'Europe (COFE) ou même en faisant de la COFE une institution permanente et une plateforme de participation des citoyens et citoyennes européen.ne.s

## 1.2 Une République du 21ème siècle

Depuis 1958, tout procède en France d'une seule personne. Le Président nomme le gouvernement, peut dissoudre l'Assemblée, et depuis le quinquennat et l'inversion du calendrier de 2001, les législatives ne servent plus qu'à confirmer son élection. Ce système a produit des majorités stables tant que deux blocs se partageaient le pouvoir. Il ne fonctionne plus dans un pays dont l'électorat s'est fragmenté : depuis 2022, aucune majorité absolue ne sort des urnes, et les gouvernements survivent au gré d'alliances de circonstance jamais soumises aux électeurs.

Les réformes successives n'ont jamais touché à ce cœur. Le quinquennat, la révision de 2008 et la fusion des régions en 2015 ont ajusté les règles sans changer la logique : un pouvoir concentré au sommet, un Parlement qui suit, des territoires qui exécutent. Le résultat est une démocratie où l'on vote sans savoir si sa voix comptera, ni qui décidera ensuite. Le scrutin majoritaire efface des millions de voix et pousse à voter utile et contre un ennemi plutôt que par conviction. Les intercommunalités décident des transports, du logement ou de l'urbanisme, mais leurs élus sont désignés par fléchage, sans campagne à leur échelle. En Île-de-France, cinq niveaux de collectivités s'empilent sans que personne ne puisse dire qui est responsable de quoi.

Cette impasse a un coût qui dépasse les institutions. La transition écologique, le logement ou les transports exigent des politiques qui durent plus d'un mandat, et des majorités capables de les porter. Un régime qui alterne entre pouvoir sans contrepoids et Assemblée paralysée ne permet pas de les construire. Le projet de transformation que porte Volt suppose donc d'abord de radicalement changer la manière dont on décide.

Nous proposons de changer de régime. L'Assemblée nationale, élue à la proportionnelle, deviendra le cœur de la République: c'est elle qui élit le Premier ministre, et elle seule qui peut le remplacer. Le Président, élu au jugement majoritaire après les législatives, devient l'arbitre que prévoit déjà l'article 5 de la Constitution, à distance de la bataille politique. Les Régions et les intercommunalités, dont les responsables seront élu directement, deviennent les échelons où se décident les politiques du quotidien. La plupart de nos voisins européens fonctionnent déjà ainsi, avec des parlements élus à la proportionnelle, des chefs de gouvernement désignés par les députés et des régions dotées de vrais pouvoirs. La France reste l'exception.

Volt propose donc une révision des institutions à tous les étages, avec un principe directeur : les citoyens élisent directement ceux qui décident, et chaque vote se traduit en sièges. La réforme porte sur cinq niveaux, la commune et l'intercommunalité, la région, l'Assemblée nationale, le gouvernement et la présidence de la République, complétés par des règles de transparence de la vie politique.

**Voici nos propositions :**

- Organiser la République autour de trois échelons de décision, l'État, la Région et l'intercommunalité, en supprimant l'échelon départemental et en répartissant ses compétences entre la Région et l'intercommunalité. La commune reste l'échelon de proximité et des services de premier recours.
- Étendre à toutes les métropoles et intercommunalités le modèle de la Métropole de Lyon : des conseils élus directement à la proportionnelle, dans un scrutin distinct des municipales, et l'intercommunalité comme échelon de décision des politiques de transport, de logement et d'urbanisme.
- Encourager les fusions volontaires de communes par un soutien financier renforcé aux communes nouvelles.
- Élire les conseils municipaux à la proportionnelle, sans prime majoritaire.

- Accorder le droit de vote aux élections locales aux personnes non françaises titulaires d'un titre de séjour permanent.
- Transférer aux Régions de nouvelles compétences (dont certaines actuellement dans les mains des préfet.e.s), et des ressources propres pour les financer.
- Supprimer la prime majoritaire aux élections régionales, pour une représentation strictement proportionnelle.
- Supprimer la Métropole du Grand Paris et créer en Île-de-France une Région Métropole organisée autour des établissements publics territoriaux.
- Engager une réforme du Sénat, dont la composition repose aujourd'hui sur les départements, pour l'adapter à la nouvelle organisation territoriale.
- Élire les députés à la proportionnelle régionale avec un double vote, inspiré du vote transférable irlandais. Chaque région forme une circonscription, et les sièges sont répartis entre les listes ayant dépassé 3 % des suffrages exprimés. L'électeur ou l'électrice vote pour sa liste préférée et peut désigner une seconde liste, qui reçoit sa voix si la première n'atteint pas le seuil.
- Regrouper les Français et les Françaises de l'étranger dans une circonscription unique élue selon le même mode de scrutin, et conserver le scrutin actuel en Corse et dans les Outre-mer, où la faible population rend la proportionnelle peu pertinente.
- Faire élire le Premier ou la Première ministre par l'Assemblée nationale en réformant l'article 8 de la Constitution.
- Instaurer une motion de censure constructive en réformant l'article 49 : une motion ne pourra renverser le gouvernement que si elle désigne un.e successeur.e, que le Chef ou la Cheffe de l'État sera tenu de nommer. Inspiré des constitutions allemande et espagnole, ce mécanisme empêche les majorités de rejet qui renversent sans gouverner.
- Réformer le champ de l'article 49.3.
- Élire le Président ou la Présidente e de la République au jugement majoritaire, après les élections législatives, pour désigner la personnalité la plus à même de veiller sur les institutions.
- Recentrer le/la chef.fe de l'État sur son rôle d'arbitre et réduire ses pouvoirs dans la conduite de la politique nationale.
- Exclure du droit de grâce les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation, les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.
- Rendre contraignant l'avis du Conseil constitutionnel sur la fin des conditions d'application de l'article 16, et limiter la portée de l'état de siège.
- Adopter le bulletin unique pour toutes les élections, comme la plupart des démocraties européennes.
- Rétablir le vote par correspondance pour tous les électeur.rice.s et favoriser l'adoption du vote électronique.
- Créer une banque de la démocratie pour garantir aux petits partis l'accès au crédit pendant les campagnes.
- Rendre obligatoire la publication des rémunérations et des notes de frais des élu.e.s, indemnités et avantages compris.

## 1.3 Politique extérieure

Dans un monde où les pays européens perdent du poids et où des pays émergents montent en puissance, une politique extérieure commune, efficace et unie est la condition pour promouvoir le modèle de société démocratique, écologique et inclusif auquel nous aspirons et pour défendre les intérêts de tous les Européen.ne.s. C'est aussi la condition pour peser de manière réelle et autonome sur le devenir du monde.

L'Europe n'est pas reconnue comme entité souveraine sur la scène internationale, même si son autorité est bien établie dans certains domaines comme le commerce. Nous voulons que la politique étrangère figure parmi les compétences de l'Union de demain. Cela suppose un transfert accru de capacités à l'Union et une coordination renouvelée entre les niveaux national et européen. Mais la France conserve une tradition propre et consacre des moyens importants à sa diplomatie, à sa défense, à l'aide au développement et à son influence culturelle. Nous appelons donc de nos vœux une politique extérieure essentiellement élaborée au niveau européen, tout en reconnaissant les spécificités françaises, son histoire, ses territoires, ses institutions, et la nécessité de composer avec elles à moyen terme.

Cette articulation fédéraliste suppose d'abord de regarder en face l'héritage colonial. Pour de nombreux pays, en particulier africains, les indépendances ont été suivies d'une domination économique et politique indirecte. Cette période néocoloniale semble en partie révolue, et le travail de recherche et de reconnaissance historique engagé doit être poursuivi et bien plus largement diffusé. L'image et la crédibilité de la France en sortent durablement dégradées, et c'est précisément pourquoi la reconstruction doit se faire autour d'un socle de valeurs européennes plutôt que dans la continuité d'un récit national.

Ce recul d'influence est aussi budgétaire. L'aide publique au développement française est tombée à 0,42 % du revenu national brut en 2025, en recul de 11 % sur un an, très loin de l'objectif de 0,7 % fixé en 1970, inscrit dans la loi de programmation de 2021 et réaffirmé lors de la conférence des Nations unies sur le financement en 2025. Sur la défense, le budget cumulé des pays de l'Union dépasse de loin celui de la Russie, et nous restons pourtant entièrement dépendants des États-Unis pour notre sécurité. Sur le climat, la France a signé des engagements financiers qu'elle ne tient pas. Dans les trois cas, l'écart entre les discours et les moyens est ce qui détruit notre crédibilité.

Volt propose donc de réorienter la politique étrangère et de défense de la France autour de quatre axes : une diplomatie universaliste de promotion des droits humains, l'accélération de l'intégration des forces armées européennes, la mobilisation du réseau français d'influence au service du lien entre l'Europe et le monde, et un nouveau paradigme dans nos relations avec les pays du Sud, en matière de développement comme de diplomatie écologique.

Volt propose de :

*Diplomatie universaliste de promotion des droits humains*

- Céder le siège permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations unies à l'Union européenne, à la condition qu'un système décisionnel efficace soit mis en place au niveau européen et soutenir l'abolition du droit de veto au profit d'une majorité qualifiée pour les résolutions autorisant une intervention militaire.
- Adopter une politique étrangère féministe, donnant la priorité à la paix, à l'égalité entre les sexes et à la justice climatique dans tous les champs de l'action extérieure, et la porter aux échelles européenne et internationale.
- Soutenir le Traité sur le commerce des armes et l'ensemble des traités de non-prolifération et de désarmement, et conditionner les exportations et transferts d'armes vers les zones de conflit à un avis préalable des commissions parlementaires, en dotant le Parlement européen d'un véritable pouvoir de contrôle.

*Accélération de l'intégration des forces armées européenne*s

- Poser les jalons de forces armées européennes sous l'égide d'un ministère européen de la défense, en commençant par une centrale d'achats communs, puis une direction générale de l'armement européenne, et par la mutualisation d'escadrons de transport aérien.
- Maintenir l'arsenal nucléaire français et préparer son européanisation : accords de survol et de stationnement avec nos voisins, révision de la doctrine pour affirmer que les intérêts vitaux de l'Union sont ceux de la France, puis rattachement de la dissuasion à la clause de défense mutuelle de l'article 42.7 du traité sur l'Union européenne.
- Créer une unité militaire européenne de secours en cas de catastrophe, sur le modèle espagnol et allemand, chargée de la coopération avec les civils et de la sensibilisation de la population.
- Ramener de 72 à 24 heures le délai d'information du Parlement après le début d'une intervention extérieure, et lui garantir l'accès à toutes les informations nécessaires à son contrôle.
- Étendre le rôle du Collège européen de sécurité et de défense, former les officiers français à parts égales en français et en anglais, et intégrer à leur cursus un échange dans une autre armée européenne.

*Mobilisation du réseau français d'influence au service du lien entre l'Europe et le monde*

- Rapprocher les instituts français des instituts Goethe, Cervantes et Liszt par des projets communs, le partage d'infrastructures et l'ouverture des postes de direction à des Européen.ne.s non français, jusqu'à une fusion selon les situations locales.

- Construire un Erasmus de la Francophonie, ouvrir les classes préparatoires à de nouveaux pays africains, et soutenir l'enseignement du français dans les systèmes scolaires locaux au-delà du seul réseau de l'AEFE.
- Revenir sur la hausse des frais de scolarité imposée en 2018 aux étudiants hors Union européenne, qui a nui à l'attractivité de notre système académique.
- Rendre obligatoire, au moins une fois dans la carrière des salarié.e.s du Quai d'Orsay, une mobilité dans un ministère ou une représentation d'un autre État membre, au Service européen d'action extérieure ou dans une délégation de l'Union.
- Mutualiser les missions entre ambassades européennes, à commencer par des services consulaires regroupés, et rechercher des bâtiments communs.
- Simplifier les démarches des Français de l'étranger en s'inspirant des pratiques estoniennes et néerlandaises, faciliter leur accès au vote et attribuer un numéro de sécurité sociale aux nationaux nés hors de France.

*Un nouveau paradigme dans nos relations avec les pays du Sud*

- Associer les élu.e.s des outre-mer aux dossiers diplomatiques concernant leur voisinage régional.
- Promouvoir un « consensus de Strasbourg » fondé sur la renégociation de la dette des pays les moins avancés, la suspension automatique des remboursements en cas de catastrophe majeure, la refonte de la gouvernance de la Banque mondiale et du FMI, et des conditionnalités négociées portant sur la corruption, les droits des minorités et les droits des femmes.
- Regrouper l'aide au développement européenne dans une agence européenne du développement, par transfert de compétence ou par coopération renforcée.

## 1.4 Défense

Alors que des puissances prédatrices (Russie, Chine et États-Unis) et n'ont pas la moindre considération pour nos intérêts en tant qu'européen, il nous est nécessaire de mettre en commun nos forces afin d'être en mesure de leur tenir tête. Il est urgent d'atteindre une souveraineté en matière d'équipements, de dissuasion, de renseignements et de prise de décision. Mettre en commun nos moyens militaires n'est pas seulement un impératif pour exister face aux grandes puissances mondiales, c'est également économiser d'importants moyens financiers qui sont aujourd'hui dispersés inefficacement dans nos armées nationales. Il ne s'agit pas de dépenser plus dans la défense, mais de dépenser mieux et ensemble. Une large majorité d'européens est favorable à la création d'une armée européenne. Volt propose ci-dessous le chemin pour y parvenir sans plus attendre.

*Des capacités autonomes de défense militaire et civile*

Volt propose de :

- ***Créer un ministère européen de la défense (MDE)*** en réformant et fusionnant l'AED et des éléments de la Commission Européenne (par exemple la DG DEFIS), afin de mettre en place une institution centralisée chargée de superviser les efforts européens en matière de défense, notamment la stratégie, les opérations, la recherche, les achats et la Base Industrielle et Technologique de Défense.

- ***Établir un quartier général militaire européen (QGME)*** responsable d'élaborer la stratégie, de structurer une force capable de réaliser les missions qui lui seront confiées, et de prendre les décisions opérationnelles clés concernant les opérations des unités militaires de l'UE rattachées à cette force. Il aura également la responsabilité de forces comme la Capacité de déploiement rapide (CDR) et la Force européenne d'intervention (FEI). Cet état-major opérera sous l'égide du MDE et devrait être soutenu par une Académie militaire européenne (AME) qui chapeautera les formations actuelles en ajoutant une année supplémentaire dans les cursus à faire au sein du QGME, des forces sous sa responsabilité ou au sein d'une force d'un pays membre. Ainsi se formera et consolidera une génération de personnel doté d'une culture militaire commune.

- À court terme renforcer la spécialisation régionale en branches spécifiques (par exemple air, terre, mer) et capacités spécifiques (par exemple cyber, amphibie, assaut aérien). Cela permettra d'encourager le développement d'avantages comparatifs et d'accroître la rentabilité et l'interopérabilité des armées de l'UE. Encourager et standardiser les meilleures pratiques en matière d'intégration régionale des unités nationales au niveau opérationnel, comme les unités franco-allemandes et germano-néerlandaises.
- À moyen terme, développer les capacités militaires communes de l'UE comme la Capacité de déploiement rapide (CDR), en lui confiant de nouvelles missions et en la dotant d'équipements permanents harmonisés et de personnel européen.
- L'UE doit aussi, à moyen terme, créer une Force européenne d'intervention (FEI) permanente de 60 000 personnes, équipée du plus large éventail de moyens terrestres, aériens, navals et spatiaux. L'objectif principal de la FEI est d'être une force capable de répondre aux menaces qui pèsent sur l'intégrité territoriale de l'UE, en complément des forces nationales. Cette capacité sera disponible en priorité pour l'UE, et en deuxième priorité pour l'OTAN. L'AME formera le personnel de la CDR et de la FEI.

- ***Mettre en place immédiate de capacités militaires communes*** *en créant* un comité directeur des membres volontaires, doté de la capacité de mettre en place des unités militaires intégrées européennes et où les décisions sont prises à la majorité qualifiée et en coordination avec l'OTAN. Ces unités seront placées sous l'autorité du gouvernement européen. Il s'agit d'une première étape rapide vers l'intégration à long terme des forces armées à l'échelle de l'UE, reflétant l'urgence du besoin immédiat d'une capacité militaire autonome pour les États membres qui le souhaitent.

- ***Créer un programme visant à soutenir et financer des initiatives locales dédiées à la résilience numérique et civile face aux menaces hybrides.*** Ces initiatives permettront de contrecarrer des activités comme les campagnes d'ingérence électorale menées par des « usines à trolls » depuis des pays tiers.

- ***Créer une branche civile et militaire européenne pour les interventions en cas de catastrophes,*** dont le champ d'application et les pouvoirs seraient élargis à RescEU, sur le modèle de l'Unidad Militar de Emergencias espagnole et du Technisches Hilfwerk allemand, qui interviendrait dans tous les types de désastres et de catastrophes d'origine humaine ou naturelle. Nous devons créer dans nos sociétés les compétences nécessaires pour nous adapter au changement climatique et aux conflits. Une branche militaire européenne impliquant les institutions de la société civile à travers l'Union permettrait de créer une image de marque pour les forces armées européennes et de distinguer l'UE des autres acteurs géopolitiques, en véhiculant un message positif et axé sur la défense.

- ***Faire progresser l'autonomie stratégique de l'UE en matière de défense***
  * Créer une direction générale de l'armement européenne au sein du ministère de la défense de l'UE visant à identifier les besoins en matière de capacités militaires et permettre la recherche, le développement et la fourniture de ces capacités en pilotant la base industrielle et technologique de défense européenne.
  * Établir la normalisation des calibres et des munitions pour les armées européens
  * Acter la nécessité d'offset et de transfert de technologie lors d'achat de matériel hors du territoire européen

- ***Renforcer radicalement la position de l'UE en tant qu'innovateur mondial en matière de défense*** en la transformant en une force motrice pour le développement de technologies de défense stratégique, émergentes et de rupture.

- ***Développer le mandat du Système d'innovation de l'UE en matière de défense*** (EUDIS) et le Centre d'innovation de l'UE en matière de défense (HEDI) dans les domaines dans lesquels l'UE peut devenir compétitive au niveau mondial, tels que le développement de la cybernétique et de l'intelligence artificielle, les technologies bas carbone (), l'informatique quantique et la défense spatiale.

- ***Consolider le Fonds européen de Défense (FED)*** en fusionnant les instruments liés à des initiatives de défense communes, y compris concernant la recherche et le développement et les acquisitions afin que Le FED devienne la composante permanente du Cadre financier pluriannuel (CFP) lors du prochain cycle budgétaire. Le budget de la FED doit être au moins 6 % du budget de l'UE et au moins 60 % de l'ensemble de ses dépenses en matière de défense des États membres devront être alloués à des projets de collaboration.

- ***Intégrer l'industrie de la défense de l'UE dans le marché intérieur de l'UE,*** en éliminant progressivement le protectionnisme industriel national et en créant des économies d'échelle substantielles. Cette intégration sera par la création de pôles industriels de défense (industries, éducation, etc.) autour des pays leaders, avec la participation de PME et d'entreprises des États membres voisins plus petits. La répartition de la production visera à dépasser les querelles nationales et à rendre les chaînes de production plus résilientes.

- ***Élaborer des règles communes précises pour les exportations d'armes*** et veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière stricte et cohérente par les entreprises de défense de l'UE opérant en dehors de l'UE.
- Élaborer une véritable stratégie de protection de l'espace aérien européen. En particuliers contre nos villes, vis à vis de la menace aérienne (avions), drones et missiles

### *L'UE, pilier européen dans l'OTAN*

- ***Créer un groupe de coordination stratégique UE-OTAN,*** c'est-à-dire un organe politique décisionnel, pour faciliter une coopération structurée et de long terme entre les deux entités. Le groupe élaborera un document stratégique conjoint décrivant les priorités communes, la perception des menaces, les capacités, la disponibilité des forces, les domaines de spécialisation, les rôles régionaux et thématiques ainsi que les technologies émergentes et de rupture essentielles à la défense. La complémentarité entre l'article 5 de l'OTAN et l'article 42.7 de l'UE devra également être clarifiée et organisée.

- ***Poursuivre les travaux du groupe de travail sur la résilience des infrastructures critiques*** en prenant des mesures concrètes pour garantir l'efficacité et la résilience de ces infrastructures critiques pour le réseau de chaînes d'approvisionnements militaires euro-atlantiques, y compris les câbles de communication sous-marins et les infrastructures essentielles à l'approvisionnement en énergie et à la mobilité militaire. Les candidats à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN devraient également être inclus.

- ***Accroître l'interdépendance au niveau de l'UE*** et donc de minimiser les risques de retombées des politiques transatlantiques, par l'intégration conjointe d'initiatives européennes non militaires, comme l'intégration des marchés, l'établissement de normes réglementaires, la minimisation de la dépendance stratégique pour les technologies émergentes (IA, informatique quantique), les chaînes de valeur relatives aux terres rares et les semi-conducteurs.

- ***Élaborer une stratégie plus large en vue d'un engagement approfondi avec d'autres pays qui partagent des normes politiques, des valeurs et des intérêts avec l'UE et l'OTAN,*** y compris les pays candidats à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN, les principaux alliés non-membres de l'OTAN et les organisations régionales pertinentes.

### *Assurer une dissuasion stratégique globale*

- ***Promouvoir l'interdiction mondiale des armes nucléaires,***
  * soutenir le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en tant que stratégie à long terme pour le désarmement nucléaire mondial, à condition qu'il s'aligne avec la nécessité fondamentale de maintenir une dissuasion stratégique crédible, si le besoin s'en fait sentir.
  * Réduire les stocks mondiaux d'armes nucléaires (ogives déployées, ogives retirées du service ou en réserve).

- ***Placer le contrôle de la dissuasion nucléaire française sous l'autorité politique du gouvernement européen***, après l'adoption d'une Constitution européenne et la mise en place d'institutions fédérales pleinement démocratiques et responsables. Progressivement son personnel, ses systèmes et ses procédures seront pleinement intégrés dans les structures européennes.

- ***Développer un système de défense stratégique capable de contrer efficacement les menaces aériennes*** contre le territoire de l'Union européenne, y compris la menace d'attaques nucléaires balistiques.

- ***Mettre en place une capacité de frappe conventionnelle*** afin de disposer d'un plus large éventail d'options en termes d'escalade, en minimisant le recours à la dissuasion autant que possible.

- ***Adopter une approche pangouvernementale*** pour garantir la résilience de l'UE en temps de paix, de conflits et de guerre, ainsi qu'en période « grise » entre la paix, les conflits et la guerre.

- ***Créer une véritable Doctrine sur les menaces hybrides*** en intégrant les instruments existants (Cyber Diplomatie, cadre de l'UE sur les menaces hybrides).
  * Cette doctrine s'appuiera sur l'approche dite d'Helsinki pour intégrer une taxonomie et une évaluation des risques. La priorité de ce cadre sera la cyber-résilience, définie dans le chapitre Cyber-solidarité.
  * Habiliter le Centre de situation et du renseignement de l'Union européenne (INTCEN) à diriger et de mettre en œuvre la doctrine, tout en créant un cadre juridique pour le partage de renseignements entre les États membres. L'INTCEN facilitera ainsi l'adoption de contre-mesures rapides et efficaces et élaborera des recommandations visant à améliorer la planification civile et militaire pour les situations d'urgence hybrides. Il se concentrera également sur la facilitation des processus de gestion de la continuité public-privé dans les infrastructures critiques.
  * Définir un seuil de menaces hybrides cumulatives ou non cumulatives à partir duquel la clause de défense mutuelle (art. 42(7) TUE) peut être invoquée, et définir les moyens de réponse autorisés (conventionnels, non conventionnels). En outre, les organes compétents seront chargés de répartir les rôles en matière de lutte contre les menaces hybrides entre les organismes du Dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR), la Cellule de fusion hybride (HFC) au sein de l'INTCEN de l'UE et du MAEUE (DG DEFIS, SEAE pendant la période de transition).

## 1.5 Migrations

Les migrations ne sont pas une nouveauté du 21e siècle, mais un phénomène qui accompagne l'humanité depuis toujours. L'immigration est un atout pour les sociétés modernes : elle répond au faible taux de natalité comme au besoin de main-d'œuvre, qualifiée ou non. Elle est aussi la conséquence des crises environnementales et humanitaires qui traversent le monde. Malgré tout, elle crispe et elle polarise.

L'Europe et la France doivent donc repenser leurs politiques migratoires face à une population de plus en plus attirée par des partis nationalistes qui remportent la bataille

des récits et n'ont guère de limites lorsqu'il s'agit d'user de la peur ou de la colère. L'immigration est l'un des sujets les plus couverts médiatiquement, le plus souvent sous un angle sécuritaire où la liberté individuelle et l'État de droit passent au second plan. Pire encore, des acteurs géopolitiques comme la Russie et son allié Biélorusse, le Maroc ou la Turquie exploitent l'incapacité de nos institutions à agir avec raison et prévoyance, et instrumentalisent la question migratoire pour obtenir des concessions.

Les forces modérées et progressistes peinent à faire entendre les avantages d'une immigration pragmatique, et plus encore ceux d'une immigration humaniste. Entre apathie et bellicisme électoral, les lois sur l'immigration se succèdent sans jamais réguler efficacement le processus migratoire, encore moins garantir une intégration réussie. La surenchère verbale affaiblit notre cohésion sociale, érode nos systèmes de protection et pèse sur notre économie.

Le constat est pourtant simple. Le système de Dublin a montré ses failles dès 2015, quand Rome, Athènes et Zagreb se sont retrouvées débordées et abandonnées par une Union paralysée. Les procédures de séjour restent si longues et si complexes qu'elles font basculer dans l'illégalité des personnes qui avaient vocation à rester sur le sol européen. Les obligations de quitter le territoire sont devenues l'indicateur de succès de nos politiques alors qu'elles ne sont presque jamais exécutées. La moitié des personnes éligibles à l'aide médicale d'État n'y recourt pas, ce qui en fait un dispositif qui échoue à remplir sa mission de santé publique. Et Frontex, avec un budget et des effectifs sans commune mesure avec ceux de l'agence américaine équivalente, ne peut pas tenir le rôle qu'on lui prête.

Face à cela, l'intégration doit devenir le fer de lance de la politique migratoire et non son angle mort. L'attachement aux valeurs de la République et la connaissance de la langue sont les éléments constitutifs d'un parcours réussi, mais la complexité des conditions et les changements législatifs incessants transforment ce parcours en course d'obstacles. Notre projet s’oppose frontalement à ceux qui divisent la société entre Français de sang, de culture et de papier.

Volt structure donc sa politique migratoire autour de six axes : un régime d'asile véritablement européen, une politique d'attractivité pour les migrations économiques et étudiantes, la fin de la fabrique à clandestins, une gestion fédérale et humaine des frontières, une intégration réellement soutenue, et une politique étrangère cohérente avec tout ce qui précède.

Voici nos propositions :

- Créer une procédure d'asile uniforme en Europe, adossée à une liste européenne unique et contraignante des pays sûrs, permettre le dépôt d'une demande depuis l'étranger et accélérer le traitement des situations de menace avérée.

- Fixer des délais opposables : six semaines pour la première décision d'asile, trois mois pour l'instruction d'un titre de séjour, et l'ouverture du droit au travail douze semaines après la demande d'asile. Renforcer les effectifs en conséquence.
- Maintenir des procédures non dématérialisées en préfecture, inscrire le droit à un accès omnicanal dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers, et créer un guichet unique pour les femmes étrangères isolées et sans domicile.
- Porter le visa long séjour salarié de un à trois ans pour les titulaires d'un CDI, et la carte de séjour pluriannuelle de quatre à cinq ans qui doit devenir le titre de séjour de référence.
- Pérenniser le titre « métiers en tension », porter sa durée à trois ans et supprimer le pouvoir discrétionnaire des préfectures. Dissocier le titre de séjour de la décision de l'employeur, pour que perdre son emploi ne fasse plus perdre son droit au séjour.
- Généraliser le pool de talents européen, faciliter les visas d'études et la délivrance d'un titre de séjour aux diplômé.e.s en France disposant d'un contrat de travail.
- Cesser de délivrer des obligations de quitter le territoire pour simple refus ou non-renouvellement de titre, imposer un examen individuel, et recentrer ces mesures sur les personnes réellement éloignables et menaçant l'ordre public, en redéployant les moyens vers le départ volontaire accompagné.
- Engager un plan de régularisation sur critères clairs : contrat de travail, parents d'enfant scolarisé, étudiant.e, ou deux ans de résidence. Réexaminer les dossiers des ancien.ne.s titulaires d'un titre justifiant d'attaches en France.
- Fusionner l'aide médicale d'État et la protection universelle maladie, pour une couverture unique de tous les résident.es.
- Transformer Frontex en agence fédérale de protection des frontières, dotée de moyens à l'échelle du continent.
- Rétablir le niveau B1 pour la naturalisation, au lieu du B2 exigé depuis 2026, et fusionner les deux contrats d'intégration pour en faire l'aboutissement du parcours et non une condition d'accès à la nationalité.
- Créer un fonds d'intégration locale et expérimenter des centres locaux inclusifs réunissant santé, requalification, activités culturelles et cours de français accessibles au-delà de six mois selon le niveau et non selon l'âge, ouverts aux habitant.e.s comme aux nouveaux arrivants.
- Ouvrir l'acquisition de la nationalité à la majorité à toute personne née en France justifiant de cinq années de résidence depuis sa naissance, et accorder le droit de vote aux élections locales aux titulaires d'un titre de séjour permanent.
- Négocier un traité migratoire entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, permettant de traiter les demandes d'asile depuis les côtes françaises.
- Refuser toute nouvelle restriction du droit du sol à Mayotte, renforcer la surveillance maritime dans le respect des droits humains, et porter le contentieux avec les Comores à l'échelle européenne.
- Refuser tout accord d'externalisation de la gestion des migrations et découpler les accords migratoires des autres partenariats.

- Regrouper l'aide au développement dans une agence européenne, et porter un « consensus de Strasbourg » : renégociation de la dette des pays les moins avancés, suspension automatique des remboursements en cas de catastrophe majeure, ouverture de la gouvernance internationale à la société civile.

# 2. Une planète et sa population en bonne santé

## 2.1 Environment

Comme partout dans le monde, l'état de la biodiversité et l'environnement se dégradent généralement en France et en Europe, selon les rapports du gouvernement lui-même. La qualité de l'eau, de l'air et de notre environnement est essentielle pour notre société et notre bien-être. Volt soutient une vision pragmatique dans laquelle la nature et l'être humain peuvent coexister.

Pour cela, Volt veut augmenter de manière significative les sanctuaires (**refuge**) pour la faune et l'environnement. Nous devons intensifier nos efforts pour restaurer nos cours d'eau dans leur état d'origine afin de prévenir de futures catastrophes (**détournement**). Nous voulons commencer à traiter les forêts comme une ressource essentielle pour atténuer les effets du changement climatique (**stabilisation**) et veiller à ce que nos océans et nos écosystèmes maritimes ne s'effondrent pas (**survie**). Enfin, nous devons veiller à ce que nos côtes restent habitables (**sécurité**) et faire de la préservation de nos écosystèmes une priorité (**biodiversité**).

### *Refuge : créer des espaces protégés pour notre environnement*

Avec son livre et son projet "Half-Earth"[1], le biologiste E.O. Wilson, héritier de Charles Darwin et récemment décédé, a proposé que l'humanité laisse à la nature la moitié de la surface terrestre et marine de la planète afin de préserver un habitat suffisant pour inverser la crise de l'extinction des espèces et assurer la santé à long terme de notre planète. Une proposition radicale si l'on considère que nous ne sommes même pas capables d'approuver l'interdiction de la chasse et de la pêche sur 10 % de notre territoire dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030[2]. Nous devons être plus ambitieux tant qu'il est encore temps.

Volt propose de :

- **Commencer à connecter les zones Natura 2000 en France et en Europe**, y compris les zones en mer. Nous voulons commencer à identifier les bandes de terre peu peuplées qui pourraient être rendues à la nature afin de connecter les habitats existants. Les zones protégées doivent atteindre 30% de notre surface nationale en 2030.

[1] (en) Half-Earth Project (lien), carte mondial (lien)
[2] Fédération européenne de la chasse et de la conservation - La décision d'interdire la chasse dans 10% de l'UE est injustifiée, décembre, 2021 (lien)

- **Intégrer les territoires d'outre-mer dans le programme européen Natura 2000** et faire en sorte que les parcs marins, comme le récif corallien autour de la Nouvelle-Calédonie (1,3 million de km²), puissent être protégés.
- **Étendre le réseau français d'espaces naturels protégés à au moins 30% des terres et en mer.** Les zones protégées couvrent actuellement 23,5% de notre territoire national. Afin d'atteindre l'objectif de la stratégie Biodiversité 2030, nous souhaitons porter le nombre de zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux du réseau Natura 2000 à 500 et le nombre de zones spéciales de conservation (ZSC) pour les habitats et espèces Natura 2000 à 1500, qui sont respectivement 403 et 1353 en 2026.
- **Créer un Conservatoire du Paysage** en élargissant les missions du Conservatoire du Littoral. Il sera chargé d'acquérir des terrains à ajouter aux réserves naturelles existantes et d'élaborer des plans de renaturalisation de ces terrains.
- **Élaborer un plan de relocalisation, en concertation avec les habitants, pour les communes presque abandonnées** qui sont situées dans les zones susceptibles de devenir des habitats naturels. Dans le cadre de l'exploitation des ressources (par exemple pour l'extraction de métaux), les communes peuvent être délocalisées. Nous souhaitons établir le cadre juridique et la pratique équivalente pour la création d'habitats naturels. Une telle réglementation de relocalisation et de compensation pourrait éventuellement s'appliquer également aux territoires d'outre-mer menacés par l'élévation du niveau de la mer.
- **Développer une nouvelle planification à long terme et le cadre législatif pour les réserves naturelles** et la manière dont nous, les êtres humains, interagissons avec elles. Les objectifs actuels incluent souvent l'utilisation responsable et l'intégration des habitats à côté de la gouvernance et de la protection. Cependant, dédier 50 % de nos terres et de nos mers à la nature implique que nous n'utilisons pas et n'exploitons plus ces habitats. Leurs ressources doivent être interdites à toute forme d'exploitation et nous devons élaborer le cadre législatif nécessaire pour garantir et faire respecter ces prémisses. À l'instar des grands parcs nationaux des pays africains, nous envisageons la possibilité de visiter ces écosystèmes et d'étudier des mesures visant à améliorer continuellement leur état. Cependant, nous prévoyons également la nécessité de protéger ces habitats de l'exploitation illégale à des fins économiques.

## *Détournement : empêcher les rivières d'accélérer les catastrophes*

Les récentes inondations en France et en Europe ont montré comment les pluies torrentielles, qui deviennent plus probables avec le changement climatique, combinées avec l'artificialisation et la modification des cours d'eau, peuvent entraîner des catastrophes. Nous ne pouvons pas arrêter le changement climatique rapidement, mais nous pouvons commencer à en atténuer les effets en adoptant une approche différente en ce qui concerne nos rivières, nos berges et nos zones humides. Cependant, le droit de la gestion des cours d'eau en France fait l'objet depuis plusieurs siècles d'une relation complexe entre l'État (anciennement royal), les collectivités locales et la propriété privée.

Les objectifs historiques sont le partage des ressources en eau et des ressources halieutiques associées, la réduction du risque d'inondation (et de sécheresse), l'exploitation de l'énergie hydraulique (moteurs hydrauliques, moulins, etc.), le transport fluvial, l'extraction de matériaux, de sables et de graviers.

Volt propose de :

- **Supprimer les obstacles aux cours d'eau** (barrages, déversoirs, traversées, levées) qui ne servent plus à rien. Les barrières fragmentent nos rivières et ont un impact sur l'écoulement en amont et en aval ainsi que sur la connexion avec les plaines d'inondation. Ils détournent et bloquent le mouvement naturel de l'eau, des poissons, des sédiments et des nutriments dans la rivière. L'élimination des obstacles qui ne sont plus utilisés permettra d'améliorer la circulation de l'eau, des sédiments et de la vie animale et végétale.[3]
- **Veiller à ce que les projets hydroélectriques ne détruisent pas les écosystèmes sensibles.** A l'heure où la résilience des écosystèmes doit être améliorée, les micro (<500kW) et pico centrales (<20kW) augmentent la pression sur des environnements souvent déjà fragiles qui tentent de s'adapter au changement climatique. Il faut s'assurer que ces projets sont également viables au regard du changement climatique (sécheresses, baisse du débit annuel ou des précipitations) et éviter de mettre en œuvre des projets aux bénéfices discutables et au coût factuel pour les écosystèmes.[4] C'est pourquoi nous souhaitons également établir des critères et un label pour l'énergie hydroélectrique durable ou étendre le label suisse “Naturemade Star” à la France.[5]
- **Assurer le suivi du plan visant à autoriser à nouveau la migration en aval des saumons**[6] en adaptant les centrales hydroélectriques sur les rivières principales et leurs principaux affluents, y compris les rivières prioritaires du plan directeur pour les poissons migrateurs. Nous devons assurer la migration des poissons afin de maintenir des populations de poissons à long terme et évaluer les mesures de construction ou d'exploitation disponibles pour réduire la mortalité des poissons.
- **Créer une institution d'entretien du cours d'eau pour les propriétaires privés** et instaurer des obligations d'entretien du cours d'eau, soit en faisant appel aux services de l'institution, soit de sa propre initiative. Cela implique l'élimination des embâcles, l'abattage des arbres menaçant les berges et le rajeunissement de la zone riveraine, conformément à la réglementation. Nous voulons mettre à disposition le savoir-faire et les prestataires de services nécessaires pour assurer le maintien de nos rivières dans un état durable.
- **Exiger des associations exploitant les canaux, comme le Canal Seine Nord Europe (CSNE), qu'elles financent l'entretien des berges des canaux.** L'utilisation des canaux par de grands navires entraînera un stress important pour

[3] (en) Nature.org - Restaurer les rivières à écoulement libre en Europe. Tara Moberg et al (lien)
[4] (en) Naturemade Star - Label de qualité (lien)
[5] (en) European River Network - Petite et Micro-hydroélectricité en France (lien)
[6] Salmon Comeback - Conférence ministérielle 2020 sur le Rhin (lien)

les rives des canaux et les opérateurs ne devraient pas pouvoir répercuter ces coûts d'entretien sur le public. L'exploitation des canaux devrait donc inclure l'entretien de ses rivages, une responsabilité de conservation de l'eau utilisée pour le canal et les charges de reconversion des canaux désaffectés en sanctuaires écologiques (comme le Canal Nord dans la région Hauts-de-France, qui deviendra la plus longue friche industrielle d'Europe une fois le CSNE entré en service).

## *Stabilisation : utiliser les forêts pour compenser nos émissions de CO2*

L'industrie forestière et du bois emploie près de 500 000 personnes et génère plus de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an.[7] Mais le changement climatique, l'importance croissante de l'industrie mondiale du bois, le développement de la filière bois-énergie, l'émergence du marché du carbone et un marché financier à la recherche de valeurs font que les forêts et les forestiers sont soumis à une pression accrue de tous côtés. Les coupes à blanc, l'utilisation de produits chimiques et la destruction d'une multitude d'espèces animales et végétales ainsi que les monocultures, l'exploitation mécanisée, les rachats par de grands acteurs financiers et la perte d'emplois et de savoir-faire signifient que notre industrie forestière est confrontée à d'énormes défis pour l'avenir. Si nous ne voulons pas que nos forêts soient considérées comme une simple ressource d'exploitation, mais comme un facteur d'atténuation des effets du changement climatique, nous devons agir.

Volt suit de nombreuses suggestions basées sur les principes de Pro Silva[8] et propose de :

- **Mettre en œuvre une stratégie à long terme pour le développement forestier en France** afin de compenser les émissions de CO2 causées par la destruction des forêts pour les produits du bois et la production de biomasse. 29% du territoire français est actuellement couvert de forêts, contre 8% en 1830.[9] Nous souhaitons fixer un objectif national pour porter cette couverture à au moins 35% d'ici 2050.
- **Introduire un système de crédit carbone[10] garantissant des paiements pour la capture du CO2,** similaire à celui mis en place au Royaume-Uni. Il permettra aux propriétaires forestiers de calculer un prix par tonnes de CO2 et de fixer ce prix pour assurer un revenu stable à long terme. Nous voulons tester une approche similaire pour la régénération naturelle des forêts à grande échelle dans l'agriculture et l'industrie forestière avec des paiements conditionnés par le type de forêt (uniforme ou naturel), la biodiversité et l'entretien actif.
- **Encourager et récompenser le secteur forestier pour qu'il contribue au développement durable des forêts** et de la biodiversité. Les mesures doivent s'adresser aux industries de la gestion forestière, de l'exploitation forestière, du sciage, des produits du bois, du liège, de la pâte à papier et du papier et faire l'objet

[7] PEFC France - La gestion durable de la forêt (lien)
[8] Pro Silva - Les principes de gestion forestière (lien)
[9] Alternatives forestières - les Forêts en France (lien)
[10] (en) Forest Carbon - Crédits carbone et compensation (lien)

d'audits quantifiables par des tiers[11]. L'accent devrait être mis sur l'encouragement des modèles de végétation forestière naturelle et le maintien de la productivité du sol par une couverture continue et le maintien de la biomasse (y compris le bois mort).

- **Créer un espace d'échange entre professionnels du tourisme et professionnels de la forêt**, en impliquant l'Organisation mondiale du tourisme et le réseau français du patrimoine naturel et culturel. L'objectif est de promouvoir l'entretien durable des forêts en combinaison avec les avantages socio-économiques et les opportunités de croissance dans les zones rurales liées au tourisme et aux formes de loisirs réfléchis (contemplatifs). Il peut s'agir de zones de tranquillité dans les forêts, de la promotion d'arbres, de bosquets et d'autres éléments esthétiques attrayants, de l'entretien et de la création de forêts attrayantes par des structures variées, de l'établissement de zones de non-intervention et de l'entretien de prairies forestières, de vallées, de points d'eau et de vues.
- **Empêcher l'exploitation forestière et la vente d'arbres à des marchés d'exportation non européens.** Nous souhaitons introduire une législation qui garantisse que nos forêts ne soient pas exploitées pour des intérêts commerciaux et financiers en dehors de l'Union européenne.
- **Propager des forêts mixtes en mettant l'accent sur les espèces rares et menacées** et en imposant des limites strictes aux bois exotiques qui doivent être mélangés à la végétation indigène et des limites strictes ainsi qu'une protection physique comprenant la prévention de l'érosion et la conservation des réserves d'eau. Nous voulons également rétablir les densités de population des espèces sauvages à des niveaux qui sont en équilibre avec la capacité de charge de la forêt.
- **Faire de la multiculture une norme forestière** afin de favoriser la vie animale et végétale en ne plantant plus une unique espèce d'arbre par forêt.
- **Encourager les pratiques d'abattage durable** au niveau de la forêt, y compris le maintien du matériel de production à des niveaux optimaux, l'augmentation de la stabilité de la forêt par le regroupement des arbres et le renouvellement continu et spontané de la forêt ainsi qu'au niveau des arbres individuels. Y compris egalement l'abolition de la coupe à blanc et de l'âge de rotation comme facteur déterminant pour l'abattage d'un arbre et la promotion de méthodes de récolte et de machines appropriées qui ne nuisent pas au sol ou au pied des arbres.

## *Sécurité : veiller à ce que nos côtes restent habitables à l'avenir*

Le changement climatique expose nos régions côtières à trois types d'impacts : les inondations, l'érosion et la perte d'écosystèmes naturels et de zones humides. Si la France a élaboré un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)[12] et l'a mis à jour en 2018, il ne comporte aucune mesure concrète pour protéger nos côtes. Par rapport à d'autres pays de l'UE, la France ne dispose ni des programmes d'aménagement de

[11] (en) Eurostats - Produits en bois - production et commerce (lien)
[12] Wikipédia - Plan national d'adaptation au changement climatique (lien)

l'espace marin (seuls quatre schémas de mise en valeur de la mer ont été approuvés après des décennies de planification) ni de stratégie solide pour protéger nos côtes contre le changement climatique. En Belgique, les régions sont seules responsables de la protection des côtes contre les tempêtes ayant une période de retour de 150 ans et une élévation du niveau de la mer de 60 cm. Le pays investit 20 M€ par an pour protéger ses 98 km de côtes[13] alors que la France dépense 27 M€ sur les 3 427 km entourant l'hexagone[14] sans même considérer les effets du changement climatique sur nos territoires d'outre-mer.

Volt propose de :

- **Rendre les régions responsables de la protection des côtes** afin de les protéger des tempêtes d'une période de 150 ans et à une élévation du niveau de la mer d'au moins 60 cm et jusqu'à 1 m jusqu'en 2100. Fournir les moyens financiers au niveau national et européen (y compris les fonds Barnier[15]) pour que les régions puissent assurer cette nouvelle responsabilité.
- **Modifier les polices d'assurance pour exiger une assurance contre les catastrophes d'origine humaine sur les littoraux** - y compris le changement climatique. Une fois que la couverture sera obligatoire, les assureurs minimiseront les risques et obligeront à mettre en place des mesures de protection, ce qui permettra également de réduire les paiements d'assurance déjà insoutenables de 50 milliards d'euros par an pour les dommages environnementaux dans les zones côtières.[16]

## *Biodiversité : limiter la 6ème extinction*

L'Union européenne a adopté une stratégie de préservation de la biodiversité[17] dont les objectifs sont de protéger 50 % des espèces et 100 % des habitats, de maintenir et de restaurer les écosystèmes (restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés), de mettre en place une agriculture durable contrôlée, d'améliorer la pêche sans impact négatif sur les écosystèmes et la santé des zones aquatiques, d'identifier les espèces envahissantes, de les classer par ordre de priorité et de les éradiquer, et d'augmenter la biodiversité dans son ensemble. Au niveau national, le plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique[18] ainsi que les objectifs d'Aïchi prévoient la création d'un réseau d'aires protégées représentant au moins 17% de la surface terrestre et 10% de la surface marine. Des objectifs ambitieux au regard de nos avancées, d'une artificialisation continue et d'écosystèmes de plus en plus proches de l'effondrement. Qu'il s'agisse des insectes qui disparaissent ou des océans vides, nous ne pouvons nier que nous poussons de nombreuses espèces vers l'extinction - la 6ème selon les scientifiques[19] (la

[13] (en) Commission Européen - Belgium et le changement climatique (lien)
[14] (en) Commission Européen - France et le changement climatique (lien)
[15] Synthèse "Fonds Barnier" - Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (lien)
[16] (en) Science - Comment payer pour sauver la biodiversité, B. Barbier et al, Mai 2018 (lien)
[17] (en) Commission Européenne - Stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030 (lien)
[18] Ministère de la transition écologique - Stratégie nationale pour la biodiversité, avril 2021 (lien)
[19] Wikipédia - l'extinction de l'Holocène (lien)

5ème ayant tué tous les dinosaures). Elles constituent toutes un écosystème dont nous dépendons, nous devons donc agir avant d'éradiquer notre base de vie.

Volt propose de :

- **Appliquer la stratégie zéro artificialisation nette (ZAN) sans exception.**[20] Tout le monde est concerné et il ne faut pas que des exceptions soient données comme pour toutes les constructions liées au Canal Seine Nord Europe. Notre gouvernement tiendra les administrations pour responsables et exigera la re-naturalisation des terrains au cas où l'objectif de zéro artificialisation nette n'est pas atteint.
- **Adopter une loi qui reconnaît le crime d'écocide dans le cadre des neuf limites planétaires**[21]**,** et qui intègre le devoir de vigilance et le délit d'imprudence, dont la mise en œuvre sera garantie par une Haute Autorité des limites planétaires.
- **Améliorer la connaissance des stocks et des mouvements de poissons** pour mieux définir les quotas et éliminer la surpêche des espèces. Nous voulons également poursuivre les efforts visant à limiter la pêche dans les zones fragiles et pour les espèces vulnérables et menacées, et renforcer les contrôles de l'interdiction de la pêche en eaux profondes, jouant ainsi notre rôle dans la mise en œuvre et le respect de la législation européenne.
- **Créer un centre national de surveillance de la biodiversité** qui évalue la situation de la biodiversité dans toutes les régions et définit des objectifs pour la biodiversité locale par le biais de groupes de travail régionaux sur la biodiversité qui rassemblent des représentants de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse et des autorités environnementales, ainsi que par la consultation des citoyennes et citoyens, ainsi que des associations environnementales.

## 2.2 Énergie

L'accord de Paris a fixé des objectifs pour limiter le réchauffement climatique et, selon le rapport du GIEC, nous risquons de ne pas atteindre nos objectifs, les premiers effets étant déjà visibles dans le monde entier. Il s'agit d'une bataille sur plusieurs fronts, car nous essayons de réduire les émissions de gaz à effet de serre alors que la demande et la consommation d'énergie augmentent. La réduction des émissions de CO2 et d'autres gaz à effet de serre devient de plus en plus critique, et nos politiques énergétiques doivent s'adapter. La France a une longue histoire en tant que puissance nucléaire, ce qui rend l'empreinte carbone de son électricité relativement faible par rapport à celle d'autres pays de l'UE. Malgré cela, la France et l'Europe dépendent encore largement des combustibles

[20] France Stratégie - Objectif "Zéro artificialisation nette" : Quels leviers pour protéger les sols ? Julien Fosse, juillet 2019 (lien)
[21] (en) Stockholm Resilience Center - Les neuf limites planétaires (lien)

fossiles pour le chauffage, les transports, l'agriculture et l'industrie. En France l'électricité ne représente encore qu'environ 25% de l'énergie consommée[22].
Tout cela rend la France et l'Europe vulnérables aux fluctuations des prix de l'énergie, comme cela a été le cas avec l'invasion illégale de l'Ukraine. Il est donc vital d'investir massivement dans notre production énergétique afin : a) de répondre à l'augmentation de la consommation électrique liée à la transition climatique (le report des énergies fossiles vers l'électricité), b) d'augmenter notre indépendance énergétique et c) de garantir des prix de l'énergie stables et abordables sur le long terme.

Volt se concentre sur quatre aspects clés pour atteindre ces objectifs. Volt souhaite :

1. Réduire autant que possible notre **consommation d'énergie**,
2. Travailler pour obtenir une **production d'énergie durable et indépendante**.
3. Améliorer le transport et la **distribution de l'énergie**
4. Retravailler **le marché de l'énergie** pour créer un marché plus durable et plus équitable.

## *Réduire notre consommation d'énergie*

Une consommation excessive d'énergie entraîne des coûts économiques importants pour les ménages et les entreprises. De plus, la réduction de la consommation d'énergie ira de pair avec la réduction des émissions, de sorte que les efforts entrepris sur ce front contribueront également à la réalisation de nos efforts à long terme en ce qui concerne les objectifs de la COP 21 de Paris.

Face à ces enjeux sécuritaires, économiques et écologiques, il apparaît indispensable de renforcer les politiques de soutien aux réductions de consommation pour un avenir énergétique maîtrisé et responsable.

**Informer les citoyen.ne.s pour qu'ils puissent agir au mieux**

Il existe aujourd'hui beaucoup de solutions pour que les citoyen.ne.s réduisent leur consommation d'énergie. Volt soutient plusieurs mesures pour améliorer la diffusion de ces solutions et faciliter leur mise en place.

- Subventionner des actions de sensibilisation et de formation au travers par exemple d'ateliers interactifs en présence physique ou de formations spécialisées.
- Harmoniser les réglementations nationales qui permettent aux consommateurs et consommatrices de s'engager activement sur tous les marchés de l'énergie, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre de communautés citoyennes de l'énergie. Cela engloberait des activités telles que la production, la consommation, le partage et la vente d'électricité, ainsi que l'offre de services de flexibilité par le biais de

[22] EDF (lien)

solutions de réponse à la demande et de stockage. L'objectif est de favoriser l'émergence de communautés énergétiques, d'adapter au mieux le comportement des acteurs en fonction du signal prix du marché, et de rationaliser l'intégration des citoyens et des citoyennes dans le système électrique en tant que participant.es actif.ves.

**Accompagnement des entreprises à la réduction de leur consommation d'énergie**

En France, les secteurs privés de l'industrie, du tertiaire et de l'agriculture représentent ensemble environ 38 % de la consommation finale d'énergie, avec des parts respectives de 18 %, 17 % et 3 % (source). Il est essentiel d'aider ces acteurs à optimiser leur consommation, non seulement pour répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi pour améliorer leur compétitivité et réduire leurs coûts. Cependant, cette transition ne peut se faire sans un soutien adapté, qu'il s'agisse d'incitations, de formations ou de solutions technologiques. Il est donc crucial de mettre en place des stratégies d'accompagnement pour aider les entreprises à adopter des pratiques plus durables.

**Former les acteurs économiques**

Ces formations doivent couvrir divers aspects, tels que :

- L'éco-conception et l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation des bâtiments
- L'optimisation des processus industriels pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de $CO_2$
- L'utilisation de matériaux et de technologies bas carbone
- La maîtrise des réglementations environnementales et des dispositifs d'aides financières disponibles

En facilitant l'accès à ces formations, les entreprises pourront mieux anticiper les évolutions du marché, améliorer leur compétitivité et répondre aux nouvelles exigences environnementales. Cet investissement dans la formation est donc un levier essentiel pour accélérer la transition énergétique tout en soutenant l'économie et l'innovation.

**Soutenir la recherche au service des entreprises**

L'innovation joue un rôle clé dans la transition énergétique des entreprises. Pour réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des avancées technologiques adaptées à leurs besoins. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer le soutien à la recherche appliquée, en facilitant la collaboration entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les centres d'innovation.
Ce soutien peut prendre plusieurs formes :

- Financer des programmes de R&D axés sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les procédés industriels bas carbone en collaboration avec l'Europe.
- Favoriser le transfert de technologies entre les organismes de recherche et les entreprises pour une application concrète et rapide des innovations, par exemple en encourageant les contrats cifre sur ces thématiques.
- Créer des plateformes d'expérimentation et des démonstrateurs industriels permettant aux entreprises de tester et d'adopter de nouvelles solutions avant leur déploiement à grande échelle.
- Développer des incitations fiscales pour encourager les investissements en recherche et développement dans les technologies vertes.

En investissant dans la recherche au service des entreprises, on accélère la mise en place de solutions innovantes, tout en renforçant la compétitivité des entreprises françaises.

**Tarification du carbone**

La lutte contre le changement climatique nécessite une réduction significative de la consommation d'énergie. Volt privilégie de réduire en priorité les consommations énergies émettrices de gaz à effet de serre. Pour cela, nous nous appuyons sur deux instruments efficaces : un Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) élargi qui engloberait la grande majorité des secteurs sous un plafond unique et un prix uniforme, complété par une taxe carbone aux frontières pour les émissions où cet instrument est plus pertinent ou plus efficace.

**Elargir et renforcer le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE)**

Étendre le système d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE) aux émissions négatives, afin que 90% de l'ensemble des émissions de carbone de l'UE soient soumis à un plafond, et ce d'ici à la fin 2028 au plus tard (en 2021, 20% des émissions étaient couverts). Cela signifie qu'il faut accélérer la mise en place du SEQE2, concernant les bâtiments, les transports routiers, les petites industries et aussi les émissions provenant de l'élevage industriel. Réduire le nombre de quotas (ajustés en fonction du champ d'application).

Élargir le champ d'application de la directive sur les émissions industrielles (IED) à tous les modes d'élevage industriel et aux exploitations dont le nombre d'animaux est pertinent au regard des connaissances scientifiques.

Afin de prévenir les fuites de carbone vers d'autres pays et d'assurer des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises, un Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) sera mis en place pour harmoniser les prix du carbone sur les importations et les exportations à destination et en provenance de l'UE.

Volt est également conscient des difficultés sociales qu'un prix du carbone élevé peut engendrer. C'est pourquoi nous proposons une redistribution transparente des revenus, combinée à des investissements économiquement viables dans la recherche et développement (R&D) verte ainsi que dans les infrastructures, afin d'accélérer au maximum la transition écologique.

**Taxe carbone**

La taxe carbone n'est qu'un complément du mécanisme précédent . Son usage doit se limiter aux secteurs pour lesquels un système d'échange de quotas d'émission étendu entraînerait un effort administratif disproportionné (par exemple les industries très fragmentées dont les émissions peuvent facilement être capturées en amont).

Il faut **s'assurer que le kérosène et les combustibles fossiles soient correctement taxé**s dans le cadre d'une stratégie plus large en faveur d'une transition équilibrée, dont les objectifs seront clairs et responsables, et ce afin d'en finir avec les subventions accordées aux combustibles fossiles

Actuellement en France, l'écart se creuse entre les recettes issues des taxes carbone et les mesures compensatoires (comme l'accompagnement destinées aux citoyennes et citoyens et aux entreprises). Volt s'engage à garantir que l'intégralité des revenus issus de la tarification du carbone soit consacrée au financement d'une transition énergétique socialement équitable. C'est pourquoi Volt soutient **le principe du dividende carbone, qui permettrait de redistribuer une partie de ces recettes aux citoyennes et citoyens**, en priorité aux ménages les plus modestes.

## *Production d'énergie*

**Objectifs pour la France**

- Viser une utilisation de 70 % d'énergie bas carbone d'ici 2035.
- Promouvoir l'élimination totale du charbon d'ici à 2030 [3]

**Énergies Renouvelables**

Les énergies renouvelables présentent un potentiel considérable pour notre avenir. Elles jouent un rôle crucial dans la protection de notre climat. De plus, elles permettront de diversifier nos sources d'énergie et en réduisant notre dépendance aux combustibles fossiles importés. Enfin, les énergies renouvelables assurent des prix plus stables et abordables à long terme, car elles ne sont pas soumises aux fluctuations des marchés des combustibles fossiles. Cependant, développer ces énergies constitue un défi majeur, nécessitant des investissements importants et une vision innovante, audacieuse et européenne.

**L'énergie solaire**

- **Créer une stratégie nationale pour l'énergie solaire** et privilégier les constructeurs de panneaux Européens, surtout quand les projets bénéficient de subventions**.** La France étant appelée à devenir plus sèche avec des heures d'ensoleillement prolongées, notre politique énergétique à long terme doit également s'adapter et s'orienter également vers le développement de l'énergie solaire. Nous souhaitons définir une stratégie et un plan nationaux qui facilitent l'installation de centrales solaires. Cela peut s'appliquer à un large nombre d'applications possibles, telles que
    - L'agro-photovoltaïque[23]
    - Les terrains déjà artificialisés.
    - Les voies de chemin de fer et les autoroutes

- Soutenir des pratiques innovantes pour augmenter l'énergie photovoltaïque individuelle, tout en réduisant les coûts énergétiques.
    - Exemple: Agrivoltaïsme (Lien)

**Énergie éolienne**

- Investir dans l'industrie éolienne française et européenne, pour atteindre l'objectif de 36 GW pour la capacité de production annuelle minimale d'éoliennes en Europe d'ici 2030.
    - Mettre en œuvre le paquet éolien proposé par la Commission européenne afin d'obtenir des améliorations ambitieuses dans le secteur éolien. [1]
    - Créer des emplois dans la fabrication d'éoliennes tout en réduisant la dépendance à l'égard de la Chine en ce qui concerne les éoliennes. [1] [2]
        - Au niveau européen, la France doit pousser pour augmenter notre engagement afin de sécuriser des accords commerciaux avec d'autres pays (comme l'Australie et le Chili) et pour diversifier nos chaînes d'approvisionnement en matières premières. [2]

- Créer une structure réglementaire pour permettre à la recherche et aux start-ups de prospérer. Cela nous permettra de développer de nouvelles technologies, telles que les éoliennes flottantes, la technologie éolienne de l'airbone, etc.

**Énergie éolienne maritime**

Les parcs éoliens en mer sont très intéressants pour l'énergie éolienne. Ils sont bien moins impopulaires que les parcs éoliens terrestres et offrent une source d'énergie éolienne beaucoup plus constante. Cependant, ils sont également confrontés à des coûts élevés, à

[23] (en) Science Direct - Implementation of agrophotovoltaics: Techno-economic analysis of the price-performance ratio and its policy implications, May 2020 (lien)

des restrictions réglementaires et à des problèmes de complémentarité avec la navigation et la pêche.

- Utiliser les règles européennes de permis pour permettre une expansion de la production d'énergie éolienne. L'une des principales raisons de la lenteur du développement de l'éolien en mer en France est la complexité et la longueur des processus réglementaires et administratifs. Le système français de permis pour l'éolien en mer est long et bureaucratique, impliquant de multiples niveaux d'approbation de la part de diverses agences gouvernementales. [3]
- Augmenter le nombre d'appels d'offres disponibles pour les parcs éoliens flottants dans le cadre d'une augmentation raisonnable des coûts par rapport aux parcs éoliens en mer. [4] Les parcs éoliens flottants offrent de nombreux avantages : plus de puissance continue, plus de puissance de facteurs de charge et un impact visuel réduit car ces parcs peuvent être installés plus loin des côtes. Cependant, ils sont nettement plus chers, jusqu'à 4 à 5 fois le prix des parcs éoliens offshore traditionnels. [4]

**Énergie éolienne terrestre**

Les parcs éoliens terrestres présentent de nombreux avantages, l'un des principaux étant qu'ils sont faciles et (relativement) moins coûteux à installer. Cependant, ils sont actuellement confrontés à de nombreuses complications en raison de la résistance des communautés locales et de leur impact sur la biodiversité. Tous ces facteurs devraient être mieux pris en compte tout en veillant à accélérer le déploiement des parcs éoliens.

- Planifier les projets au niveau territorial, permettra de mieux repérer les sites potentiels et prendra mieux en compte les préoccupations locales et celles liées à la biodiversité. [5] La mise en place d'un organisme national de surveillance de l'énergie éolienne, avec des déclinaisons régionales. Celui-ci regrouperait l'ensemble des données de tous les parcs en projet et en activité. [5]
- Garantir un processus inclusif lors du déploiement des parcs éoliens afin d'éviter les réactions négatives des communautés locales. [4] En veillant à ce que la population locale soit impliquée à un certain niveau dans la gouvernance des projets, cela permettra d'assurer une situation beaucoup plus collaborative entre le gouvernement, les entreprises énergétiques et les citoyens. [5]

**Énergie Géothermique**

- Objectif de production (géothermique profonde) de 7 TWh d'énergie pour remplacer les combustibles fossiles pour le chauffage. [8]
- Travailler avec les secteurs privé et public pour exploiter les capacités géothermiques de la France, qui sont possibles sur près de 90 % du territoire.
- Accélérer le plan du gouvernement sur l'énergie géothermique à l'échelle individuelle et industrielle.

- Améliorer l'accès à l'information sur les ressources et les options géothermiques
- Construire un cadre juridique unifié, afin d'accroître les efforts de développement.
- Créer des stratégies de développement à long terme qui dépassent les cycles politiques, qui conduisent à des politiques de stop-and-go.

**Autres sources d'énergie renouvelables**

- Continuer à investir dans la recherche et le développement de l'énergie hydrolienne. [6]
    - Veiller à ce que les start-ups et les entreprises aient accès à un financement suffisant pour prouver la compétitivité de la technologie. [7]

## *Développement de technologies à faibles émissions de gaz à effet de serre*

**La production d'énergie nucléaire (fission)**

- Permettre aux réacteurs existants de continuer à fonctionner sous leur forme actuelle jusqu'à la fin programmée de leur cycle de vie. Veiller à ce que les prolongations de la durée d'exploitation ne soient autorisées que si : (1) toutes les règles de sécurité en vigueur au moment de la décision sont respectées ; (2) les opérations à long terme sont effectuées aux frais de l'exploitant ; (3) le niveau le plus récent d'avancée technologique au moment de l'évaluation est atteint ; (4) nécessaire pour atteindre nos objectifs en matière de production d'électricité bas carbone.

- Autoriser la construction et l'exploitation de réacteurs déjà approuvés dans le cadre des obligations contractuelles.

- Construire de nouveaux réacteurs nucléaires en utilisant les technologies existantes. Pour que l'énergie nucléaire devienne une source d'énergie rentable, il faut maîtriser les coûts. Toutefois, ces mesures doivent satisfaire aux normes de sécurité les plus strictes, telles qu'elles sont décrites dans la section 2.3.3. [2, page 20]

- Améliorer les processus de certification et de validation des installations nucléaires et les généraliser à tous les pays de l'UE ayant l'énergie nucléaire dans leur mix énergétique. Cela permettra d'éviter la duplication inutile de procédures identiques dans différents pays

**La recherche dans l'énergie nucléaire**

- Développer la recherche dans la fusion nucléaire
    - Travailler au niveau européen pour mettre en place une chaîne d'approvisionnement durable afin de permettre un développement plus

rentable de la recherche sur la fusion nucléaire, dans le but d'éviter les concurrence entre Etats . [1]
    - Créer un cadre pour les investissements privés, y compris les start-ups, qui offre la sécurité et la stabilité nécessaires pour permettre à ces investissements de réussir.[1]

- Promouvoir la recherche et soutenir l'adoption de concepts avancés de fission et de fusion nucléaires, tels que les cycles au thorium, les sels fondus, les métaux liquides, la génération 4, les surgénérateurs ou les petits réacteurs modulaires.

**Assurer la sûreté des réacteurs nucléaires existants et futurs**

- N'autoriser de nouveaux réacteurs que s'ils sont intrinsèquement sûrs (aucun système de sécurité actif n'est nécessaire pour mettre l'exploitation en état d'arrêt sûr) et résistants aux risques extérieurs.

- Faciliter et coordonner les initiatives européennes pour le recyclage complet du combustible nucléaire utilisé et accélérer le déploiement des technologies de recyclage des déchets nucléaires. Cela permettra de réduire considérablement le volume des déchets nucléaires et la durée de leur stockage.

**Autres technologies**

- Promouvoir la recherche sur les technologies alternatives, y compris les technologies à faible teneur en carbone et les technologies de rupture telles que les concepts de chimie durable, les solutions biologiques et les concepts de transformation des déchets organiques et plastiques en carburant, e-carburants en mettant particulièrement l'accent sur les applications à grande échelle.

- Biogaz
    - Remplacer l'utilisation du gaz naturel par les ménages par autant de biogaz que possible à court et à moyen terme. Produire le biogaz dans l'UE et l'acheminer vers les ménages via la même infrastructure de transport de gaz. Introduire des plafonds de prix pour le biogaz européen.

## *Vers une production durable d'hydrogène*

Volt veut remplacer les processus polluants qui ne peuvent pas être remplacés par l'électricité, par exemple dans les hauts fourneaux. Dans ce cas, Volt soutient des solutions décarbonées comme l'hydrogène produit à partir de renouvelable et de nucléaire. bas carbone. L'hydrogène bas carbone est produit par électrolyse à partir de sources d'énergie bas carbone (solaire, éolienne, nucléaire, géothermique, etc.).

- **Favoriser la construction de nouvelles infrastructures pour permettre la production de millions de tonnes d'hydrogène** décarbonée d'ici 2040, ce qui peut

contribuer à la décarbonisation de l'industrie européenne et des systèmes de transport sans les perturber financièrement

- Améliorer les régimes fiscaux pour les électrolyseurs.
  - Le coût de la production d'hydrogène bas carbone pourrait être abaissé en réduisant les taxes et les redevances sur l'électricité décarbonée utilisée par les électrolyseurs. La réduction des taxes sur les sociétés, les entreprises et les ventes d'hydrogène vert pourrait également améliorer les revenus et le taux de rendement des projets.
- Payer une prime pour l'hydrogène bas carbone par le biais de tarifs de rachat ou d'autres subventions. Des subventions pour le biogaz renouvelable et le biométhane sont déjà en place dans six pays européens et pourraient être étendues à l'hydrogène vert.

- Assurer une production suffisante d'énergie bas carbone pour la production d'hydrogène bas carbone

- Proposer une stratégie nationale et européenne unifiée et ambitieuse pour préparer l'Europe à un avenir fondé sur l'hydrogène bas carbone .
  - Investir dans l'électrolyse ou d'autres méthodes pour produire de l'hydrogène bas carbone
  - Mettre en œuvre le paquet « Marché de l'hydrogène et du gaz décarboné », de la manière la plus rapide possible, correspond au mandat de la Commission européenne. [1]
  - Créer un cadre juridique clair pour la production d'hydrogène décarboné et renouvelables, de sorte que les PME et les grandes entreprises puissent opérer avec plus de certitude et de réduire la bureaucratie non nécessaire. [2]
    - Modifier les règles pour qu'elles prennent en compte les différences fondamentales entre les méthodes de production renouvelables et les méthodes de production décarbonée. [2]
      - Justification : en créant un cadre amélioré pour la production d'hydrogène décarboné (en utilisant l'énergie nucléaire ou la récupération de chaleur), nous pouvons produire de l'hydrogène de manière plus élastique et répondre ainsi à la demande de la transition. Il s'agit d'une approche beaucoup plus réaliste qui permettra à la France et à l'Europe d'augmenter sa production d'hydrogène de manière durable.
    - Pour ce qui est de l'hydrogène bleu[24], il faut créer un cadre clair pour le calcul des émissions indirectes et directes. Il est essentiel de créer un environnement compétitif qui permette aux entreprises d'investir

[24] L'hydrogène bleu est créé à partir de sources de carbone telles que le gaz naturel, mais il utilise le captage et le stockage du carbone pour réduire ses émissions.

dans un modèle d'entreprise durable sans compromettre la transition énergétique.

- **Donner la priorité aux engagements en faveur de l'hydrogène et intensifier la recherche sur l'hydrogène bas carbone .** La France a investi des sommes importantes dans le développement de l'hydrogène, mais sa production génère des émissions de CO2, car elle repose principalement sur des combustibles fossiles. Donc il faut réorienter la production vers l'hydrogène vert, en utilisant l'excédent d'énergie renouvelable intermittente (solaire et éolien), est une alternative viable.

### *L'électricité pour l'intelligence artificielle*

Volt soutient un effort européen concerté pour développer les compétences en intelligence artificielle (IA). Cependant, il convient de concilier intelligemment le développement technologique avec la préservation de notre environnement. Utilisée de manière responsable, l'IA peut contribuer à apporter des solutions durables. Cela suppose toutefois de concevoir son développement dans une logique de durabilité et de frugalité des modèles IA. Il est essentiel que les entreprises, les chercheurs et les décideurs publics collaborent à l'élaboration d'un cadre réglementaire qui encourage l'innovation tout en maîtrisant son empreinte écologique.

Dans cet objectif, la production d'une énergie bas carbone doit être prise en compte et suivie dans tous les projets de construction de data center, tout comme l'opportunité de les relier à des réseaux de chaleur.

## 2.3 Transports

Les transports font partie intégrante de nos vies. Que ce soit pour aller travailler, faire nos courses ou partir en voyage, ils nous sont indispensables. Ils permettent le voyage et l'échange culturel qui fondent en partie l'idéal européen. Mais ils sont aussi inscrits dans leur temps, leur vitesse, mais aussi leurs dégâts sur l'environnement. Aujourd'hui, les transports constituent en France près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Entre la pollution issue des voitures thermiques roulant, de la production des batteries de nos voitures électriques, de la production et du déplacement de nos porte-conteneurs, de nos avions, ou de nos trains roulant encore au diesel.
80% des ménages français ont aujourd'hui une voiture, contre un peu plus de la moitié seulement disposent d'un vélo : la voiture personnelle reste donc une norme tandis que l'usage du vélo au quotidien reste marginal, particulièrement pour les ménages les plus modestes, qui sont les moins nombreux à disposer d'un vélo et, lorsqu'ils en disposent, ont souvent des véhicules thermiques anciens, moins chers à l'achat. Il est donc plus simple d'être éco-responsable lorsqu'on est aisé aujourd'hui, une situation que nous ne pouvons laisser se poursuivre.

Il y a donc un impératif de soutenir les transports en commun, les services publics du transport, afin d'augmenter leur accessibilité, et rendre crédible un ménage sans voiture, y compris hors des grandes agglomérations.
Quant aux mobilités ponctuelles, les moyens de transport écologiques comme le train restent eux aussi souvent plus chers que les alternatives aériennes, ou de véhicule personnel. Coordonner des actions au niveau européen est donc nécessaire pour rendre accessibles les transports transeuropéens : si les voitures franchissent les frontières nationales aisément, les billets de train se prennent toujours sur des plateformes nationales peu pratiques pour les voyages transnationaux.
Il y a donc un véritable impératif à repenser notre manière de nous déplacer, au niveau local, pour nos plus petits déplacements, comme au niveau global, afin de répondre à l'impératif écologique que nous ne pouvons plus ignorer, et qui commence par la transformation de nos modes de vie… et de nous déplacer.

### *Mobilités pendulaires : décarboner l'essentiel de nos déplacements*

Aujourd'hui, l'essentiel des transports quotidiens se fait en voiture, en France. Pour aller travailler ou faire ses courses, la voiture individuelle reste très majoritaire, surtout en milieu rural. Même dans les milieux urbains, les voitures restent très présentes, et l'utilisation des transports en commun ou du vélo est parfois encore difficile.

Nous avons besoin de repenser notre manière de nous déplacer au quotidien, en favorisant les mobilités respectueuses de l'environnement tout en rendant ces déplacements plus accessibles et moins coûteux pour tout le monde. Ce défi, qui doit réduire le coût du transport, qui frappe d'abord les moins aisés, poussés en dehors des pôles d'emploi, est une nécessité. Quant à la décarbonation progressive de ces moyens de transports, elle est indispensable, compte tenu de leur part toujours aussi importante dans la pollution atmosphérique.

Une nouvelle manière de nous déplacer, plus consciente et accessible à la fois, sera notre paradigme.

Pour cela, Volt propose :

- De créer un plan vélo généralisé, mis en place par les EPCI, avec des appels d'offre pour la gestion des parcs de mobilités douces et pour mettre en place un réseau de pistes cyclables continu et sûr pour les cyclistes
- De renforcer l'offre de transports publics, particulièrement entre les villes et leurs banlieues
- De faciliter les options de multimodalité entre vélo, bus, et train, notamment dans les couronnes périurbaines mal desservies
- De développer la location sociale de véhicules électriques ou bas-carbone

- De simplifier du système de voiture de fonction, remplaçant la niche fiscale soutenant les véhicules de fonction thermiques par une défiscalisation partielle pour des véhicules électriques ou à très basse consommation.
- De soutenir les passes multimodaux régionaux pour les trajets quotidiens
- D'inciter à ne pas avoir plus d'un véhicule personnel par foyer, par la mise en place à horizon moyen-terme (après soutien aux alternatives) d'une imposition progressive sur le nombre de véhicules par foyer en fonction du nombre de parts fiscales, pouvant fluctuer selon la nature du ou des véhicules en question.
- Développer la pratique du vélo dès le plus jeune âge, avec l'apprentissage à l'école de comment circuler à vélo comme aux Pays-Bas par exemple

### *Mobilités ponctuelles : élargir l'accessibilité*

Partir en vacances. Ou se déplacer pour le travail, ponctuellement, à l'étranger par exemple. Comment réaliser ce déplacement ? La majorité vous dira : comment cela ? En voiture, bien sûr. Quelques-uns vous répondront même : l'avion. Le train, par exemple, est sous-utilisé pour ces déplacements internationaux, ces longs trajets ponctuels. Parfois un billet d'avion est moins coûteux, la voiture aussi. Et beaucoup ne se déplacent même pas dans des destinations trop lointaines, vues comme inaccessibles ou trop coûteuses. Mais comment peut-on construire une citoyenneté européenne, une conscience européenne, sans y voyager, sans considérer comme une possibilité de s'y déplacer, n'importe où, sans que ce ne soit un budget exorbitant ?

Nous devons construire une mobilité accessible, ouverte et européenne.

Dans cette optique, Volt défend :

- La constitution d'un réseau IRVE unifié, dense et fiable inséré dans un réseau européen interopérable (infrastructure de recharge pour véhicule électrique)
- Le couplage du réseau IRVE aux énergies renouvelables locales, en priorisant les énergies bas-carbone
- La mise en place d'un réseau IRVE européen aux normes harmonisées pour faciliter les longs déplacements en véhicule électrique
- Le développement de la location ponctuelle de véhicules électriques ou bas-carbone
- La constitution d'une plateforme ferroviaire européenne de réservation de billets et, à terme, d'une Société Ferroviaire Européenne pour gérer les lignes transnationales afin d'en modérer le prix et d'en faciliter l'accès
- L'augmentation du nombre de places pour les vélos dans les trains et la limitation du surcoût du prix du train avec vélo pour faciliter son utilisation par de nombreux citoyens et citoyennes

- Une réflexion approfondie sur la nationalisation d'autoroutes pour réinvestir les bénéfices des péages dans le verdissement et l'entretien du secteur routier, et diminuer les tarifs pour les véhicules bas-carbone
- La mise en place de liaisons maritimes à basses émissions entre Etats européens, grâce aux nouvelles technologies de navigation à voile
- L'incitation à l'activité bimodale entre transport de passagers et de marchandises

### *Le transport ferroviaire : un chantier nécessaire*

Le réseau ferroviaire français est actuellement centré sur le TGV et Paris, dans la forme d'un réseau en étoile. Coûteux et ne desservant pas toutes les destinations qui le devraient, le réseau français doit être repensé. Il faut redonner de la place aux trains régionaux, investir dans des trains légers, moins coûteux, et plus adaptés à un transport abordable, écologique et accessible. Pour relier les petites et moyennes métropoles, et sortir de la centralisation parisienne, le réseau ferroviaire est une clé incontournable.

À cette fin, Volt propose :

- La mise en place d'un plan pluriannuel de développement ferroviaire s'étirant jusqu'en 2060, afin de relier les métropoles régionales entre elles sans avoir à passer par Paris.
- Encadrer les variations des prix des billets pour réduire leur prix avec un prix plafond vis à vis de la distance.
- Renforcer la tarification sociale
- Renforcer le programme "Robustesse TER" pour soulager les lignes en tension
- Investir dans les nœuds ferroviaires clés pour en réduire la saturation (Lille, Marseille, Bordeaux, Lyon…)
- Développer les programmes de trains légers sur les lignes régionales pour augmenter la fréquence des trains sans augmenter les coûts de maintenance
- Réhabiliter les petites lignes rurales avec des options de trains légers multimodales pour augmenter l'accessibilité en milieu rural
- Une meilleure insertion du réseau ferré français au sein du réseau transeuropéen
- Faciliter et rendre plus accessibles les options d'abonnement et aboutir à un titre de unique

### *Fret et transport de marchandises : une part essentielle du transport et pourtant la moins débattue*

On parle généralement assez peu du fret et du transport de marchandises, quand vient la question des transports. Pourtant ce dernier constitue une part non négligeable de la pollution atmosphérique due aux transports, et est au cœur des échanges internationaux sur lequel se base notre modèle économique. Le transport de marchandises connaît des

problématiques importantes en France, entre des ports de conteneurs peu nombreux et un transport parfois inefficace et peu écologique.

Nous devons retravailler la structure des transports de marchandises, pour mieux répartir l'activité portuaire entre nos ports, et faciliter le fret fluvial, plutôt que routier, pour en limiter l'impact écologique néfaste et favoriser la multimodalité. Ces ports doivent permettre une réflexion sur la taille des navires de transport, actuellement trop grands, ce qui pose des problèmes pour la biodiversité, impactée par la taille des navires, et la pollution atmosphérique engendrée.

Pour cela, Volt défend :

- Le développement des capacités de transport de fret fluvial et ferroviaire
- La mise en place de trains transportant à la fois marchandises et passagers
- L'introduction de péages pour les transports routiers de marchandises longeant les canaux fluviaux
- L'investissement dans les infrastructures portuaires pour permettre le chargement direct du fret sur rail
- Le développement de porte-conteneurs plus petits et moins polluants
- La mise en place de petits ports de fret dans les métropoles portuaires pour développer ces métropoles et déconcentrer le transport de marchandises des grands ports

## 2.4 Agriculture et pêche

La nourriture est l'un des piliers majeurs du projet politique européen. Elle est le fondement de notre santé et l'un des outils les plus puissants pour façonner notre société et le monde dans lequel nous vivons. Une table bien garnie est l'élément central des repas en famille, des fêtes et des événements. Elle rassemble les gens et suscite des échanges entre les générations et les cultures. Mais le monde évolue rapidement. L'instabilité géopolitique, l'aggravation des inégalités, les bouleversements climatiques et l'effondrement écologique exigent tous des choix politiques urgents. Plus que jamais, nous avons besoin d'une politique alimentaire cohérente, qui passe par des choix stratégiques remettant en cause le statu quo actuel.
Les politiques alimentaires actuelles façonnent la vie de millions de personnes tout au long de la chaîne de valeur et ont un impact tant sur la santé des populations que sur celle de la planète. L'augmentation alarmante des maladies liées à l'alimentation, associée à des modes de production non durables, est un signal clair : il nous faut agir. Il est temps de prendre nos responsabilités et de montrer la voie.
L'approche proposée par Volt consiste à reconnaître la complexité du système alimentaire et à considérer l'ensemble des dimensions de sa durabilité : économique, environnementale et sociale.

## *Une agriculture durable et équitable*

Les protestations des agriculteurs qui secouent régulièrement le continent européen sont le symptôme d'un tiraillement entre demandes contradictoires et manque d'une stratégie cohérente et unifiée. Confrontés à une forte pression sur les prix dûe à l'inflation, en position de faiblesse face aux distributeurs, et faisant face à des produits importés non soumis aux normes européennes, nos agriculteurs se trouvent effectivement en difficulté.

Nous sommes confrontés à des sécheresses, des inondations, des incendies, l'érosion des sols, la désertification, des épidémies animales, des écosystèmes brisés, des cycles de l'eau dysfonctionnels et des pertes massives de biodiversité, autant de phénomènes qui ont à la fois un impact sur l'agriculture, et qui subissent les conséquences de ses activités non durables. L'argument de la productivité pour assurer une souveraineté alimentaire est un refuge en trompe-l'œil : en poursuivant une telle agriculture destructrice de l'environnement, nous amputerons d'autant plus nos capacités de production futures.

Volt veut donc concilier adaptation de nos cultures au dérèglement climatique et limitation de ce dernier. Pour ce faire, nous promouvons des méthodes d'**agriculture régénératrice** : polyculture (qui évite l'appauvrissement des sols dûs à la monoculture), réservation d'une partie des terres agricoles pour des tourbières ou des forêts et retour des haies aux bordures ( qui limitent les effets des inondations et protègent la biodiversité), le pâturage tournant des animaux…

De plus, il faut une supervision des États pour s'assurer que les prix soient soutenables pour les producteurs et ne génèrent pas de concurrence indue avec des produits aux normes plus lâches, notamment d'origine hors UE.

Volt défend donc **une réforme en profondeur de la PAC** (politique agricole commune) afin de soutenir des écosystèmes durables et une refonte du modèle économique, en veillant à rendre la transition la plus aisée possible pour les agriculteurs. La nouvelle PAC devra être holistique et pensée pour le long-terme afin de créer de la prévisibilité et de la stabilité pour tous les acteurs.

Dans le détail, Volt propose de :

- Soutenir de manière efficace les petits agriculteurs et fournir des incitations plus fortes aux jeunes agriculteurs pour qu'ils restent dans l'entreprise, et aux nouveaux arrivants, en particulier les femmes, afin d'accompagner le renouvellement intergénérationnel des agriculteurs.
- Réforme de la PAC : réaffecter progressivement les subventions à l'hectare et aux pratiques agricoles nuisibles à l'environnement vers les petites et moyennes exploitations afin de les aider à supporter les coûts de la transition verte, ainsi que vers des compensations pour les fermiers gardant une part de leurs terrains pour restaurer des tourbières ou des forêts.

- Soutenir les modèles de coopératives afin de renforcer le poids des agriculteurs dans les négociations avec les distributeurs et favoriser les circuits courts.
- Créer un fond de transition verte agricole pour permettre aux exploitants agricoles d'obtenir des prêts à faible taux d'intérêt et un soutien de l'État pour s'adapter à la transition verte, en les aidant à atteindre les exigences en matière de durabilité.
- Harmoniser les normes agricoles au niveau européen pour limiter l'existence de différences nationales afin de promouvoir des pratiques agricoles plus durables, garantissant une vie décente aux agriculteurs et des règles identiques à l'intérieur du marché commun.
- Mettre fin à l'hyper spécialisation des cultures agricoles par région en multipliant les spécificités agricoles, afin de limiter certains fléaux comme les épidémies animales.
- Instaurer une taxe bio aux frontières de l'Union afin d'assurer une concurrence équitable avec les produits importés et financer la transition verte. Elle fonctionnerait comme une extension de la taxe carbone aux frontières.
- Mettre en place un portail numérique d'expertise européen servant à mettre en relation les agriculteurs avec des experts en agriculture régénérative afin de les aider à adopter de meilleures pratiques.
- Éliminer progressivement les cages individuelles dans les exploitations agricoles avec le soutien des fonds et des orientations de la politique agricole commune
- Promouvoir la baisse de la consommation de viande par des campagnes de santé publique conçues avec l'appui d'experts scientifiques pour s'assurer à la fois d'une meilleure santé de nos concitoyens et d'une limitation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage.
- Renforcer la recherche sur les alternatives technologiques à la viande d'élevage. Nous voulons appuyer le développement des substituts d'origines végétales et des viandes "in vitro" pour proposer des alternatives ayant une empreinte écologique beaucoup plus faible à la viande issue d'élevages intensifs.
- Élargir l'éco-score pour l'ensemble des produits et services. Il prendra en compte l'ensemble de leur impact environnemental afin de garantir la transparence de l'empreinte carbone des produits. Il aurait vocation à être fusionné à un futur indicateur européen commun.

### *Protection des océans*

L'océan est un espace essentiel à notre planète. Que ce soit les communautés humaines vivant des ressources halieutiques, la biodiversité terrestre ou encore le réchauffement climatique, le rôle des océans est incontournable. Même si ces espaces sont cachés à nos regards, il est d'autant plus crucial d'agir alors que le plus grand bien commun de l'humanité se détériore rapidement sous le poids de l'activité humaine. Pêche intensive et illégale, pollution plastique, acidification de l'eau… Les menaces qui pourraient transformer cet espace de vie en cimetière sont nombreuses. Volt défend donc une position proactive et ambitieuse de la France sur la scène internationale, qui se donne les moyens de ses ambitions.

Volt propose de :

En France

- Interdire les filets de pêche électrique ainsi que toute technique de pêche destructrice des fonds marins.
- Renforcer les moyens des organismes de contrôle, notamment pour assurer la sécurité des observateurs, ainsi que la traçabilité et la transparence des activités de pêche.
- Affirmer que la protection de l'océan constitue une règle générale, et que toute exploitation doit être encadrée par le principe de précaution tel que défini dans la Déclaration de Rio (1992).
- Encourager le développement du financement bleu pour soutenir des projets durables liés à la protection des océans et de la biodiversité marine.

En Europe

- Étendre les aires marines protégées en France et inciter d'autres États membres de l'Union européenne à adopter des démarches similaires, avec pour objectif de protéger 30% des eaux européennes, dont un tiers le serait sous « protection stricte ».
- Placer sous protection stricte les zones de frai et de croissance des poissons.
- Engager un plan de transformation des flottes de pêche européennes pour abandonner le chalut de fond et sa version industrielle, la senne démersale d'ici à 2030.
- Encourager la recherche et le développement en Europe de filets de pêche biodégradables.
- Interdire la construction et l'exploitation de navires de croisière XXL ayant un impact destructeur sur les écosystèmes marins. Interdire leur accostage dans les ports européens et leur circulation dans les eaux européennes.
- Promouvoir l'élaboration d'un droit maritime européen en faveur de la protection de l'environnement.
- Adapter les règles du droit de la concurrence en matière de pêche et de transport maritime, afin de responsabiliser les entreprises européennes dont les activités compromettent le renouvellement des espèces maritimes, et les amener à pratiquer une pêche durable.
- Favoriser, au niveau européen, la structuration d'un véritable marché du démantèlement des navires, intégré dans une logique d'économie circulaire, de la construction à la fin de vie.

À l'international

- Participer activement au Programme des Nations Unies pour l'environnement, en particulier à sa division en charge des affaires maritimes.
- Renforcer la coopération avec les États en avance sur les questions maritimes et les enjeux environnementaux.
- Rallier un nombre suffisant d'États en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord de l'OMC visant à mettre fin aux subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi qu'à la surpêche.
- Réformer la gouvernance internationale des océans pour aboutir à terme à une autorité unique de régulation juridiquement contraignante.
- Mettre en place un système d'identification et de suivi des engins de pêche afin de prévenir et détecter les pollutions, abandons, pertes et rejets en mer.

## 2.5 Alimentation

La nourriture est à la base de l'organisation sociale humaine, que ce soit comme moyen de subsistance en pleine santé ou comme tisseur de lien social. Or la recherche incessante d'efficacité et de gain de temps a fini par retourner ces deux grands bienfaits de la nourriture. Nous mangeons une nourriture transformée, entièrement pensée pour générer de l'addiction, au détriment d'un équilibre nutritionnel. Nous mangeons seuls et le plus rapidement possible, favorisant les tendances actuelles à l'augmentation de la solitude. Ce qui était un moment de partage devient une contrainte, et les aliments conçus pour être mangés en un instant dérèglent notre digestion et notre gestion de la satiété. La nourriture devient un facteur de ségrégation sociale où les plus précaires se voient condamnés à une alimentation industrielle à bas prix, la plus néfaste pour la santé.

Face à ce phénomène, Volt propose de repenser nos politiques en matière d'alimentation en partant du concept de **nourriture comme un droit**. Il s'agit de garantir à chacune et chacun l'accès à une alimentation diversifiée, saine, locale et de qualité. Nous souhaitons transformer notre rapport à la nourriture par le biais de politiques publiques ambitieuses, afin qu'elle redevienne une source de plaisir, de partage et de bonne santé.

Volt propose de :

- Mettre en place une **sécurité sociale de l'alimentation** (SSA) qui accorde à chacun une allocation fixe permettant d'acheter des produits alimentaires de qualité auprès d'organisations partenaires. Une assemblée citoyenne représentative et locale, sélectionnée par tirage au sort, sera chargée de désigner les produits et les magasins éligibles.
- Développer de grands restaurants populaires proposant des repas à 1 €, préparés à partir d'ingrédients locaux et sains, accessibles à tous, quel que soit le revenu.
- Louer les espaces urbains bien situés à des chaînes de distribution, à condition qu'elles respectent un prix fixé par les pouvoirs publics pour une gamme spécifique de produits sains.

- Rendre obligatoire le NutriScore sur les produits alimentaires dans l'ensemble de l'Europe en modifiant le règlement n°1169/2011.
- Soutenir la recherche sur les effets pour la santé de la transformation des aliments et des différents nutriments, afin d'intégrer ces éléments dans le calcul du NutriScore.
- En attendant, compléter le NutriScore d'un rectangle noir indiquant l'état de transformation du produit.
- Établir un EcoScore évaluant l'impact environnemental des produits alimentaires et le rendre progressivement obligatoire pour l'ensemble des produits alimentaires.
- Limiter les recours aux MERC par les états-membres (Mesure d'Effet Équivalent à une Restriction Quantitative) pour échapper au système d'étiquetage.
- Mettre en place des ateliers de cuisine à l'école afin de doter directement les élèves des compétences pratiques nécessaires pour préparer des repas simples et sains, qu'ils pourront mettre en pratique tout au long de leur vie d'adulte. Ces ateliers de cuisine devront être organisés par niveaux progressifs au fil de l'année scolaire, être obligatoires dans le cadre des parcours éducatifs et ne pas faire de distinction entre les sexes.
- Introduire des cours de jardinage, toujours dans le cadre des parcours éducatifs, afin de sensibiliser les élèves à la manière dont les aliments sont produits et de les aider à acquérir des compétences qu'ils pourront mettre en pratique par la suite.
- Rendre obligatoires les lignes directrices de l'UE en matière de marchés publics écologiques pour les services de restauration publique. Ces lignes directrices fixent des objectifs concernant la disponibilité hebdomadaire de plats à base de plantes, le gaspillage alimentaire et les proportions de produits biologiques.
- Proposer une formation initiale et tout au long de leur vie professionnelle aux cuisiniers sur l'alimentation durable et de qualité, notamment dans la cuisine de produits végétaux bruts, de menus végétariens, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la prise en compte de la diversité des produits.

# 3. Prospérer ensemble

## 3.1 Compétitivité

La France se trouve à un tournant en matière de compétitivité. Son déficit public reste considérable, et son compte courant est déficitaire de 11,6 milliards d'euros en 2025 alors que la zone euro dans son ensemble dégage un large excédent. Dans le même temps, elle a maintenu une croissance des salaires supérieure à la moyenne européenne, ce qui soutient la demande, et elle a enrayé sa désindustrialisation. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur nos finances publiques et de l'interdépendance des économies européennes, la réponse doit être européenne. Mais la situation française appelle aussi des mesures ciblées, pour corriger les erreurs des dernières décennies et réajuster notre position par rapport à nos partenaires.

Il faut d'abord cesser d'accepter aveuglément l'argument selon lequel l'économie française serait pénalisée par des impôts et des cotisations trop élevés. De la baisse de la TVA sous Sarkozy aux baisses de l'impôt sur les sociétés et de la CVAE sous Macron en passant par le CICE de Hollande, les réformes destinées à traiter ce prétendu problème se sont succédé. Leurs objectifs affichés étaient l'industrialisation, les exportations et l'emploi : ils n'ont, au mieux, été que partiellement atteints. Leur effet principal a été l'amélioration des marges des entreprises. Et pour compenser, il a fallu transférer une partie du financement de la protection sociale des cotisations vers la TVA, c'est-à-dire des entreprises vers les consommateurs. Ces politiques ont donc coûté aux citoyens sans améliorer sensiblement notre compétitivité.

Or la compétitivité ne se résume pas aux biens que nous exportons. Elle est aussi la capacité de notre économie dans son ensemble à rivaliser avec les autres blocs. La France a absorbé les chocs économiques récents grâce à la solidité de sa demande intérieure, et c'est là que se trouve la voie à suivre : si nous voulons voir émerger des entreprises européennes, il faut que nos concitoyens aient les moyens d'acheter leurs produits. La politique industrielle doit donc avoir pour objectif le pouvoir d'achat des classes moyennes par la hausse des salaires, en cessant de faire porter à l'Etat ce qui relève des entreprises.

Reste à savoir quelle économie nous voulons. Faut-il des « champions européens » capables de dominer le commerce mondial, comme le propose le rapport Draghi, ou faut-il entendre la critique de Damian Boeselager, eurodéputé Volt, pour qui le seul problème de Thierry Breton avec Google était que Google n'était pas français ? Un modèle à la française permet certes de résister aux géants des autres continents, mais il réduit la concurrence, favorise les ententes sur les prix, laisse des monopoles freiner l'innovation et ouvre la porte à l'ingérence politique. Le modèle américain, où des entreprises puissantes vendent leurs produits à une classe moyenne de moins en moins capable de les acheter, n'est pas notre référence non plus. Notre objectif doit être une économie de champions, et non de quelques champions : des institutions d'excellence interconnectées mais concurrentes,

avec assez d'espace pour que plusieurs technologies se développent et que le marché tranche ensuite.

Une telle structure suppose de s'attaquer à la complexité réglementaire française, qui est devenue un obstacle en soi. Le code de l'urbanisme a grossi de 44 % entre 2012 et 2022, et le code général des collectivités territoriales a triplé de volume en vingt ans[25]. Il ne s'agit pas de renoncer à protéger l'environnement ou les travailleurs, mais de rationaliser les procédures pour que les entreprises puissent se développer plus vite, et surtout d'avoir de la stabilité dans le temps. Le modèle estonien de numérisation doit être notre référence, avec un véritable État numérique fondé sur un réseau décentralisé, où les administrations locales décident vite en fonction du terrain plutôt que d'attendre une décision d'un organisme central saturé.

Enfin, rien de tout cela ne se financera sur le budget national dans son état actuel. C'est à l'échelle européenne qu'il faut construire la stratégie industrielle, les fonds qui la portent et les ressources propres qui la financent. C'est aussi à cette échelle que se joue notre attractivité : alors que les États-Unis se ferment aux chercheurs et aux travailleurs qualifiés, l'Europe a l'occasion de devenir la première destination scientifique mondiale et de mettre à profit cette main-d'œuvre pour assurer sa croissance future.

Volt propose de :

- Tracer une feuille de route à 5 ans pour augmenter le salaire minimum au-delà de l'inflation.
- Renforcer la représentation des salariés dans les conseils d'administration, en abaissant le seuil d'effectif qui la rend obligatoire et en portant le nombre d'administrateurs salariés à un tiers des sièges, sur le modèle allemand.
- Progressivement réduire les exonérations de cotisations accordées aux employeurs et ainsi réduire la prise en charge du financement de la protection sociale par l'Etat.
- Rationaliser le système réglementaire français, dont la complexité freine la création et la croissance des entreprises.
- Construire un véritable État numérique inspiré du modèle estonien, où les décisions se prennent au plus près du terrain plutôt que dans une administration centrale saturée.
- Achever le marché unique, pour que les entreprises du continent réduisent leurs coûts et gagnent en économies d'échelle.
- Élaborer une stratégie industrielle européenne visant une économie de champions, et non de quelques champions.
- Créer un Fonds souverain européen et élargir l'action de la Banque européenne d'investissement.
- Augmenter le financement européen de la recherche et des universités afin de faire de l'Europe la première destination scientifique mondiale.

[25] Sénat, État et collectivités territoriales : les bons comptes feront les bons amis !, rapport d'information n° 729 (2022-2023)

- Codifier et étendre les dispositifs d'asile scientifique, sur le modèle de celui lancé par Aix-Marseille Université, et élargir la carte bleue européenne.

## 3.2 Protection sociale

Le système français de protection sociale reste un exemple de démocratie sociale en actes : il offre à des millions de personnes un filet de sécurité qui change concrètement leur vie. Mais il est aujourd'hui contesté sur deux fronts. Sa soutenabilité d'abord, au premier chef celle du système de retraite, au regard des réalités démographiques et budgétaires du pays. Ses résultats ensuite, car un système coûteux qui laisse de côté ceux qui en ont le plus besoin manque son objectif. Volt propose donc un ensemble de réformes de fond, non pas pour réduire la protection sociale, mais pour la rendre plus lisible et la recentrer sur celles et ceux qu'elle doit protéger en priorité.

Le système de retraite illustre parfaitement ce double problème. Il est difficilement finançable à long terme, et il est en même temps régressif : certains partent avec une pension proche de leur dernier salaire, quand près d'un retraité sur dix vit sous le seuil de pauvreté. La réponse n'est pas de repousser indéfiniment l'âge de départ, mais de refonder l'architecture du système en séparant clairement ce qui relève de la solidarité nationale et ce qui relève de l'assurance. Un premier pilier de solidarité financé par la CSG, garantissant une pension minimale à toutes et tous. Un deuxième pilier par points, financé par les cotisations et géré par les partenaires sociaux, comme l'est déjà l'Agirc-Arrco. Un troisième pilier d'épargne, libre.

Sur les salaires, le diagnostic mérite d'être posé avec précision. Le SMIC français est l'un des plus élevés de l'Union en montant, et est bien trop proche du salaire médian. Le problème n'est donc pas son niveau absolu, c'est qu'il est devenu un salaire de référence plutôt qu'un plancher : au 1er janvier 2023, 17,3 % des salariés du privé étaient rémunérés au niveau du SMIC, un niveau inédit depuis des décennies, avant un reflux à 12,4 % fin 2024. Autrement dit, dès que l'inflation accélère, la grille des salaires s'écrase sur le salaire minimum. Augmenter le SMIC est nécessaire, mais cela ne produira d'effet durable qu'accompagné de gains de productivité et d'une renégociation des minima de branche.

C'est aussi pourquoi la question syndicale est centrale et non accessoire. Les syndicats français perdent des adhérents et du pouvoir de négociation depuis des décennies, et le système reste basé sur des rapports conflictuels. Leur rôle doit être transformé en s'inspirant des modèles allemand et nordique : ils ne peuvent plus être seulement des organisations qui contrôlent les excès des entreprises, ils doivent devenir des organisations qui garantissent des droits et participent à la gestion. C'est ce qui permet à la fois d'obtenir des hausses de salaires et de réduire l'incertitude qui pèse sur les salariés comme sur les investisseurs.

Sur le chômage, le système français est complet mais les obstacles pratiques au retour à l'emploi restent nombreux, et les dispositifs de formation ciblent trop peu les personnes

les moins qualifiées et les chômeurs les plus anciens. Il faut aussi cesser de traiter comme des inactifs celles et ceux qui accomplissent un travail domestique non rémunéré, à commencer par les parents isolés d'enfants non scolarisés, les femmes qui souhaitent reprendre une activité après une naissance ou les personnes qui accompagnent des proches malades.

Reste la question du financement. Depuis des décennies, la charge s'est déplacée des employeurs vers les citoyen.ne.s. Financer à la fois le système existant et les réformes proposées ici suppose d'abord de faire en sorte que chacune et chacun paie sa part, en révisant les exonérations accordées aux employeurs et le partage entre logique de solidarité et logique d'assurance, sans que le système perde son caractère redistributif.

Volt propose de :

- Assurer le versement à la source de toutes les aides sociales afin d'en limiter le non-recours.
- Refonder le système de retraite en trois piliers, en séparant ce qui relève de la solidarité de ce qui relève de l'assurance et de ce qui relève de l'épargne.
- Créer un pilier de solidarité financé par la CSG, garantissant à chacune et chacun une pension minimale indexée sur le SMIC.
- Faire du deuxième pilier une retraite complémentaire par points, financée par les cotisations et gérée par les partenaires sociaux sur le modèle de l'Agirc-Arrco.
- Instaurer une surcote de 5 % par année travaillée au-delà de l'âge minimal de départ.
- Prendre en compte les périodes consacrées à l'éducation des enfants et à l'aide familiale dans le calcul des pensions.
- Fixer une trajectoire pluriannuelle du SMIC pour atteindre 1 600 € net en cinq ans, adossée à une renégociation des minima de branche pour que la grille des salaires ne s'écrase pas sur le plancher qu'est le SMIC.
- Refonder le mécanisme d'indexation du salaire minimum sur le coût de la vie (en se basant par exemple sur le panier moyen de l'Insee) plutôt que sur la seule inflation, avec une clause de sauvegarde en cas de choc exceptionnel.
- Engager la création d'un salaire minimum à l'échelle de la zone euro.
- Sanctuariser l'assurance chômage en séparant la gestion de ses comptes de celle de l'État et en mettant fin à l'intervention du gouvernement dans ses décisions.
- Créer un dispositif de retour à l'emploi pour les femmes après une naissance, sur le modèle du temps partiel, assorti d'une exonération dégressive de cotisations à l'embauche.
- Revenir sur les transferts de cotisations des entreprises aujourd'hui supportées par les employés.
- Instaurer un bouclier sanitaire plafonnant le reste à charge médical en fonction du revenu[26].

[26] https://www.fipeco.fr/fiche/Pourquoi-faut-il-mettre-en-place-un-bouclier-sanitaire-%3F

- Définir une trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre des comptes sociaux, en révisant le partage entre logique de solidarité et logique d'assurance.
- Accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers, en priorité dans les secteurs en tension, comme les professions médicales et paramédicales.
- Harmoniser l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour mettre fin au dumping fiscal, au-delà du taux minimum déjà en vigueur.
- Ouvrir le chantier d'un titre de séjour unifié à l'échelle européenne.

## 3.3 Numérique et IA

La technologie façonne la société de demain. Elle détermine notre façon de vivre, de travailler et de nous informer. Nous voulons garantir que toute personne qui le souhaite puisse participer à la société numérique. Notre objectif est d'investir dans un monde numérique accessible et dans le développement des compétences numériques pour toutes et tous.

Nous protégerons notre démocratie contre l'influence des grandes entreprises technologiques et des campagnes de désinformation, en reconnaissant l'accès à une information exacte comme un droit fondamental.

Les algorithmes doivent être transparents et non-intrusifs. Ils ne doivent pas porter atteinte à notre vie privée ni à nos droits fondamentaux. Et le développement de l'intelligence artificielle (IA) doit aller de pair avec un cadre d'utilisation pensé dans l'intérêt de la société. Les valeurs européennes doivent guider la numérisation des services publics, garantissant ainsi la préservation de la transparence, du contrôle et de la souveraineté numérique.

Pour garantir cette souveraineté, nous exigeons que tous les logiciels développés grâce à des fonds publics soient par défaut open source. Nous investirons dans les infrastructures numériques publiques, y compris les solutions de cloud public et les protocoles de communication ouverts, afin d'offrir aux citoyens des alternatives viables et à but non lucratif aux monopoles privés.

Volt soutient pleinement la loi sur les marchés numériques (DMA) et la loi sur les services numériques (DSA) et souhaite que la France joue un rôle actif pour garantir leur mise en œuvre au niveau européen.

### *Intelligence artificielle*

Les ressources nécessaires seront mises à disposition pour la mise en œuvre du règlement sur l'IA au sein de l'UE. Dans le cadre de l'UE, nous nous engageons à renforcer l'Office européen de l'IA afin de soutenir le suivi et l'application des mesures relatives à la catégorie de risque la plus élevée, celle des modèles d'« IA à usage général ».

Dans le détail, Volt propose de :

- Transposer et mettre en œuvre rapidement dans la législation française la récente interdiction européenne des systèmes d'IA de type « deep fake »
- Imposer une évaluation indépendante, préalable à la mise sur le marché, des systèmes d'IA à haut risque, et donc mettre fin à l'auto-évaluation
- Assurer une fiscalité équitable des revenus générés par l'IA là où se situent la valeur et les utilisateurs
- Mettre en place un mécanisme de « dividende des données », garantissant que les citoyennes et citoyens bénéficient de la valeur économique générée par leurs données.
- Mener une étude de faisabilité sur une « taxe IA sur l'automatisation » afin de financer des programmes de reconversion professionnelle pour les travailleuses et travailleurs remplacés par l'IA, en veillant à ce que les gains de productivité profitent à l'entreprise, et pas uniquement à augmenter les dividendes.
- Mettre en place un programme d'enseignement sur l'IA et la pensée numérique dès l'école primaire, ainsi qu'une formation obligatoire à l'IA pour les responsables politiques et les régulateurs.
- Se désengager des risques financiers liés aux IA états-uniennes et les soumettre à des tests de résistance.
- Attirer les talents et les entreprises du secteur de l'IA vers l'Europe et la France grâce à l'entremise d'un Conseil de l'IA
- Centres de données et communautés locales : veiller à ce que les communautés locales soient informées et associées à la décision de construire un nouveau centre de données. Ces projets seront inclus dans le cadre de la Commission nationale du débat public (CNDP). Un nombre minimum d'auditions publiques locales sera ainsi nécessaire comme élément central du processus d'autorisation, ainsi que l'assurance que des informations pédagogiques sur l'impact économique et environnemental attendu soient fournies aux résidents bien avant toute audition, à l'aide de documents issus d'évaluations indépendantes, en complément des informations fournies par les promoteurs des projets.
- Durabilité : veiller à ce que les règles européennes relatives à la divulgation de l'impact environnemental des centres de données soient appliquées (à l'heure actuelle, seuls 30 % des centres de données ont fourni des informations environnementales, le plus souvent incomplètes). Soutenir également la mise en place d'un cadre permettant de mesurer et de rendre compte de l'empreinte environnementale des produits d'IA, avec des données de cycle de vie pleinement cohérentes, accessibles au public et vérifiables, couvrant les émissions de carbone, la consommation d'eau et d'énergie ainsi que l'utilisation des matières premières.

### *Addiction aux écrans*

Les débats actuels se concentrent souvent sur la restriction de l'accès des mineurs, mais les données montrent que les fonctionnalités de conception addictives (défilement infini, algorithmes optimisés pour l'engagement, dark patterns) nuisent aux utilisateurs de tous

âges. Les mineurs sont simplement plus vulnérables en raison du développement en cours de leur cerveau. C'est pourquoi Volt plaide en faveur d'une réglementation de la conception, et non de l'utilisateur. Nous considérons que se centrer sur des interdictions générales fondées sur l'âge, qui excluent les jeunes de la sphère publique numérique, est un leurre. À la place, nous exigeons une norme d'excellence à l'échelle de l'UE pour des services « **Safe-by-Design** » (sécurité intégrée dès la conception).

Notre approche repose sur trois piliers :

- Interdiction des conceptions nuisibles pour tous : nous renforcerons la loi sur les services numériques (DSA) afin d'interdire explicitement les fonctionnalités manipulatrices telles que le défilement infini, les systèmes de recommandation opaques et les boucles de récompense qui favorisent la dépendance. Les utilisateurs doivent avoir le droit de choisir leur algorithme, y compris un fil d'actualité par défaut, chronologique et non personnalisé.
- Classification par tranche d'âge en fonction des risques (le « PEGI » des réseaux sociaux) : au lieu d'interdictions générales arbitraires, un organisme européen indépendant évaluera les plateformes selon des critères scientifiques (par exemple, la présence de flux algorithmiques, les risques liés aux contacts, les modèles publicitaires) et attribuera des labels d'âge contraignants. Les plateformes ne respectant pas les normes de sécurité pour des tranches d'âge spécifiques verront leur accès interdit pour ces internautes jusqu'à ce qu'elles se conforment aux exigences. Cela incite les entreprises à développer des versions adaptées aux enfants plutôt que de les exclure complètement.
- Vérification de l'âge préservant la vie privée : pour appliquer ces tranches d'âge sans compromettre la vie privée, nous imposons une vérification par preuve à connaissance nulle via le portefeuille EUDI (EU Digital Identity Wallet) ou des justificatifs délivrés par l'établissement scolaire. Il est essentiel que les plateformes ne stockent jamais de pièces d'identité officielles ni de données biométriques. La vérification s'effectue sur l'appareil ; la plateforme ne reçoit qu'une confirmation « Oui/Non ». Nous rejetons explicitement tout système qui transformerait les géants de la technologie (Apple, Google, Meta) en fournisseurs d'identité centraux.

En attendant la mise en œuvre complète de ce cadre fondé sur les risques, nous soutenons l'instauration d'un âge minimum provisoire de 13 ans pour la création de comptes autonomes sur les réseaux sociaux, associée à une formation obligatoire à la culture numérique dans les écoles. Nous estimons que la protection passe par l'autonomisation, et non par l'exclusion : il s'agit de doter les jeunes des compétences essentielles pour naviguer dans le monde numérique, tout en supprimant les architectures prédatrices qui les exploitent.

Nous devons passer de législations nationales fragmentées à des règlements européens directement applicables qui établissent un cadre unifié de « **sécurité dès la conception** ». Cela implique notamment de donner à la Commission européenne les moyens de contrôler les systèmes algorithmiques afin de détecter les caractéristiques addictives, et de faire

respecter la loi sur l'équité numérique (Digital Fairness Act) pour combler les failles utilisées par les plateformes pour se soustraire à leurs responsabilités. La résilience ne consiste pas seulement à supprimer les contenus préjudiciables ; il s'agit de prévenir structurellement les risques systémiques créés par des modèles d'engagement axés sur le profit.

### *Désinformation*

L'enquête européenne sur la désinformation menée par Volt Europa confirme que la désinformation n'est plus un problème marginal, mais une menace structurelle pour le fonctionnement démocratique, exacerbée par des ingérences extérieures (principalement en provenance de Russie) et par des acteurs nationaux qui instrumentalisent les discours sur l'immigration et les élections. Dans plusieurs États membres, les entités gouvernementales elles-mêmes sont devenues les principaux vecteurs de fausses informations, rendant inefficaces les rectifications au niveau national. C'est pourquoi nous exigeons un changement de paradigme : l'accès à une information exacte doit être reconnu comme un droit démocratique fondamental inscrit dans le droit de l'Union européenne.

Volt propose donc :

- Une application stricte à l'échelle de l'UE : aller au-delà de la conformité volontaire. Donner à la Commission européenne les moyens d'imposer des amendes dissuasives aux plateformes et aux acteurs étatiques qui manquent systématiquement à leur obligation de lutter contre les comportements inauthentiques coordonnés et les ingérences étrangères, en veillant à ce que la loi sur les services numériques (DSA) soit appliquée de manière uniforme dans tous les États membres.
- Une transparence algorithmique et options publiques : imposer une transparence totale des algorithmes de recommandation pendant les périodes électorales et exiger des plateformes qu'elles proposent par défaut aux utilisateurs un fil d'actualité chronologique et non manipulé. Nous financerons les infrastructures numériques publiques et le journalisme indépendant afin d'offrir des alternatives crédibles et à but non lucratif aux économies commerciales de l'attention.
- Résilience face à la mainmise de l'État : mettre en place un mécanisme de réponse rapide au niveau européen pour soutenir la société civile et les médias indépendants dans les pays où les gouvernements nationaux se rendent complices de la diffusion de désinformation. Cela inclut un financement d'urgence pour les vérificateurs de faits et une protection juridique pour les journalistes pris pour cible par les appareils d'État.
- L'éducation aux médias comme défense civique : intégrer des programmes complets d'éducation aux médias et de pensée critique dès l'école primaire, en mettant l'accent non seulement sur la détection des « fausses informations », mais aussi sur la compréhension de la manipulation algorithmique, du cadrage émotionnel et de l'économie de l'attention.

*Le numérique au service des citoyens*

L'économie des données actuelle est faussée : les plateformes tirent profit des données des internautes tandis que les citoyennes et les citoyens en assument les risques. Pour rééquilibrer ce rapport de force, Volt propose :

- Le droit à un accès égal aux données : chacune et chacun doit bénéficier du même accès automatisé et en temps réel à leurs propres métadonnées et données de profilage que les plateformes et les courtiers en données qui les commercialisent. Nous interdirons les « dark patterns » dans les formulaires de consentement et rendrons obligatoire la portabilité des données lisible par machine.
- Droit du travail numérique : établir une présomption légale selon laquelle les travailleuses et travailleurs des plateformes (économie à la tâche) sont des salariés, sauf preuve du contraire. Interdire la gestion algorithmique opaque pour leur donner le droit de savoir comment les algorithmes attribuent les tâches, fixent les prix et évaluent les performances, et leur permettre de faire appel à un examen humain des décisions de licenciement automatisées.
- Soutien aux syndicats de données : nous reconnaîtrons légalement et encouragerons les coopératives de données (ou syndicats de données), permettant ainsi aux citoyennes et aux citoyens de négocier collectivement les modalités d'utilisation et de tarification de leurs données. Cela permettra d'organiser des « grèves des données » et garantira que les utilisateurs bénéficient de la valeur économique générée par leurs informations.
- Audit de données certifiés : tout comme les comptes financiers nécessitent des auditeurs certifiés, nous créerons une profession protégée d'auditeurs de données certifiés. Ces experts indépendants seront légalement responsables de la validation de la conformité des plateformes, garantissant ainsi que les amendes en cas d'infraction soient fondées sur l'enrichissement sans cause (bénéfices tirés de la violation) plutôt que sur un simple « coût d'exploitation ».
- Mise en place un service public d'aide aux démarches administratives, disponible en ligne et par téléphone avec la possibilité de demander des rendez-vous physiques en mairie.
- Interopérabilité des cartes d'identité électroniques nationales au niveau européen.

***Développer nos usages des logiciels libres***

- Faire de l'open source la norme (le code en source ouverte).
- Construire un réseau d'OSPOs (« Open Source Programme Offices »).
- Introduire des quotas pour l'utilisation de solutions logicielles et matérielles françaises et européennes.
- Améliorer le financement pour le développement du logiciel libre et faciliter l'action des organismes coopératifs.

***Adopter et renforcer les technologies numériques européennes.***

- Définir une stratégie pour l'autonomie numérique en mettant l'accent sur les collaborations entre la recherche publique et les entreprises.
- Soutenir l'initiative EPI European Processor Initiative[27] visant à créer des capacités de fabrication de microprocesseurs dans l'UE.
- Exiger que les données personnelles soient stockées par des solutions issues de fournisseurs de technologies français ou européens et dans des centres de données sur le sol européen.
- Définir des normes de qualité de service pour la participation aux appels d'offres publics et les publier sur un site web central accessible au grand public.

## 3.4 Territoires, banlieues et services publics

Alors que les zones rurales et les banlieues sont trop souvent considérées comme de simples **espaces de relégation**, Volt souhaite adopter un regard nouveau sur ces territoires pour en libérer le potentiel. Aujourd'hui uniquement pensés comme des territoires ayant besoin d'aides de l'Etat, nos politiques publiques fonctionnent comme une perfusion envisagée comme éternelle. Pourtant avec des instruments publics adaptés et rapprochés des réalités de ces différents terrains, il est possible d'amener ces territoires vers une prospérité économique. On peut penser par exemple à l'ouest français ou au nord de l'Italie pour les zones rurales. Le dynamisme et la bonne santé d'un territoire n'est pas une fatalité liée à sa nature, où seules les grandes métropoles tireraient leur épingle du jeu, Detroit en étant un flagrant contre-exemple.
Volt propose donc une **nouvelle approche des politiques publiques** pour (re)faire de ces espaces des lieux de vie, les accompagner dans la transition écologique et énergétique et l'adaptation au changement climatique, et dynamiser leur activité économique.

### *Un pacte pour une ruralité et des banlieues renouvelées*

Volt souhaite revenir sur la logique de pôles d'excellence concentrant l'essentiel des financements publics qui ne présentent pas de rendement nécessairement supérieur à des unités plus petites et créent un profond déséquilibre territorial. Il est essentiel d'offrir des possibilités de soutiens publics égaux aux projets novateurs à même de générer une prospérité durable, en tenant compte des particularités locales et en s'appuyant sur les acteurs présents sur place. À cet égard, il faut prendre garde à ne pas se cloisonner suivant les frontières administratives et davantage réfléchir dans une logique de développement territorial, pensée comme une mobilisation combinée de l'initiative nationale et de l'initiative locale.

[27] EPI European Processor Initiative (lien)

Volt propose de :

- Confier aux Régions un rôle de coordination et d'animation territoriale, au sein d'une équipe connaissant en profondeur les acteurs économiques du territoire et les réponses que peut apporter la puissance publique pour favoriser le traitement transversal des projets. Cette équipe sera organisée pour coller au plus près du maillage territorial.
- Proposer un service d'ingénierie unique au sein de cette équipe pour soutenir et expertiser les projets d'aménagements des collectivités
- Accompagner les démarches des collectivités pour demander des fonds européens par une équipe régionale spécialisée si ce n'est pas déjà le cas.
- Mener un transfert accéléré de certaines compétences (mobilité, urbanisme opérationnel, transition écologique) vers les intercommunalités dans les zones où la fragmentation freine les politiques.
- Donner un versant local à notre projet de Small Business Act européen, réservant 25% des commandes des collectivités territoriales à des PME implantées localement.
- Favoriser l'allotissement des marchés publics issus des collectivités et le groupement de petites entreprises pour y répondre.
- Créer des guichets locaux pour aider les entreprises à réaliser leurs démarches administratives.
- Création d'un fonds de microcrédits ou bourses locales pour les entrepreneurs locaux de quartier.
- Appui administratif gratuit (comptabilité, statuts, juridique) pour les micro-projets portés localement.
- Consolider par un cadre comptable propre le suivi des investissements verts réalisés par les collectivités territoriales afin de faciliter le pilotage et l'évaluation des investissements en faveur du climat et de la transition écologique et énergétique.
- Assurer l'indépendance et les moyens d'actions d'agences nationales comme l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ) ou l'OFB (Office français de la biodiversité ).

### *Vie en ruralité*

**Favoriser le lien social**

De nombreux maires ignorent tout de certains de leurs administré.e.s car rien n'oblige les nouveaux arrivantes et arrivants à se manifester. Volt propose de faire comme en Allemagne où, lorsqu'on change de lieu d'habitation, il faut aller s'inscrire à la mairie et se désinscrire de l'ancien lieu de résidence. On pourrait alors en profiter, sur la base du volontariat, pour **recenser les centres d'intérêt et les compétences des habitantes et habitants,** ce qui permettrait aux mairies de contacter les bonnes personnes pour un projet économique, culturel, environnemental, social….

Volt souhaite également développer les possibilités de **rencontres entre habitantes et habitants autour d'intérêts communs,** et pas seulement sur des sujets conflictuels. Le contact réel, la rencontre et le débat en présentiel sont essentiels pour préserver le lien social, l'esprit démocratique, mais aussi préserver la santé mentale de toutes les personnes seules et isolées.
Cela peut par exemple prendre la forme d'un dialogue entre agricultrices et agriculteurs bio et agriculteurs conventionnels sur des sujets potentiellement conflictuels comme comment mieux gérer et partager l'eau, éviter les incendies de forêt, utiliser moins d'engrais ou organiser une fête des plantes.

**Culture**

Volt souhaite ne pas simplement "faciliter l'accès à la culture" (expression qui trahit une certaine équivalence entre culture et ville), comme par exemple en organisant un transport vers un lieu culturel situé dans la grande ville, mais développer la culture **avec** les habitantes et habitants des endroits isolés. Il est important d'associer chacune et chacun au fait culturel et ainsi faire de la culture non seulement un moyen pour conserver des traditions et pour s'ouvrir à d'autres modes de pensée, mais aussi un moyen pour chaque citoyenne et citoyen de s'exprimer, d'être actif, de renouveler la création localement avec des projets impliquant une population diverse, de tous âges, de tous milieux sociaux.

La politique culturelle ne doit pas se fonder que sur l'existant, mais encourager les projets novateurs, qui rapprochent les habitantes et habitants et leur permet de s'exprimer, dont voici quelques exemples :

- atelier "fresque" pour redonner vie à un mur
- après-midi "histoire" où les anciens interviennent à l'école
- organisation d'un concert grâce à des musiciennes et musiciens en résidence
- échange avec des intervenantes et intervenants étrangers dans les établissements scolaires pour ouvrir à d'autres cultures

Volt propose également d'encourager **des services culturels partagés** par plusieurs communes, afin de regrouper et de partager :

- les initiatives et donc leurs coûts.
- les appels à projets, garantissant ainsi plus de transparence dans la gestion de ces projets.

Si par exemple, une communauté de communes engage des artistes pour un spectacle ou un atelier, qui font une tournée sur plusieurs communes voisines, cela coûte beaucoup moins pour la collectivité et permet aux artistes de se produire à plusieurs endroits sans effectuer de grands trajets.

De plus, les manifestations culturelles et les nouveaux événements attirent plus de monde s'ils se déroulent au moment ou sur le lieu d'un événement déjà connu et populaire. Nous souhaitons donc encourager l'organisation d'un événement ou d'une discussion, en parallèle d'une autre manifestation. Une exposition sur une culture étrangère sera par exemple bien plus visitée si elle est ouverte pendant la fête au village qu'à un autre moment.

On peut aussi profiter des journées d'élections pour consulter les habitants sur d'autres sujets et développer un débat local délibératif entre les habitants.

**Diversifier les activités**

Le développement des tiers-lieux permet déjà à des personnes très différentes de se côtoyer, d'échanger, d'éviter leur propre isolement et de partager les coûts de la vie. Dans cet état d'esprit, Volt veut encourager les professionnels résidant en milieu isolé à se diversifier tout en répondant aux besoins locaux.
Au-delà des revenus liés au tourisme, comme la location de chambres à la ferme, il s'agit de **projets pérennes prenant en compte les spécificités, les problèmes et les défis de chaque commune.** En Allemagne par exemple, certaines fermes sont médicalement équipées pour accueillir des personnes âgées, ce qui donne des revenus stables aux propriétaires et offre un cadre de vie de grande qualité aux pensionnaires, pour un coût bien moindre qu'en Ehpad.

### *Vie en banlieues*

Les quartiers populaires font face à des problématiques d'accès aux services publics et de transports qui recoupent celles des territoires ruraux. Le fil conducteur de notre politique s'axe autour d'un objectif central, qui est d'améliorer les conditions de vie dans ces territoires. L'amélioration de la qualité de vie passe par l'accès à un logement décent, le désenclavement et la présence de services publics de proximité. Il faut toutefois éviter les phénomènes de relégation en périphérie des populations pauvres à la suite de la gentrification. Les rénovations urbaines ont été le fer de lance de la politique de la ville depuis des décennies, visant à changer le visage de ces territoires. Nous ne remettons pas en cause cette priorité, mais elle ne doit pas occulter la nécessité de revoir la structuration de l'espace urbain afin de :

- Identifier clairement les besoins en services publics dans les zones désaffectées.
- Adapter l'offre de transports collectifs et individuels aux besoins réels des habitantes et habitants.
- Réduire la présence d'îlots de chaleur à travers le développement d'espaces verts.
- Encourager le développement économique par les habitants eux-mêmes, à proximité des logements.

Cela passe nécessairement par un rééquilibrage des compétences entre les différents acteurs. Pour l'Etat il faut intégrer ce facteur discriminant dans les politiques publiques

décidées par les administrations centrales. Pour les collectivités locales, certaines devront fusionner, et un redéploiement des compétences doit avoir lieu pour agir plus rapidement et efficacement.
Il faut également se reposer davantage sur les habitants des banlieues, qui sont les premiers à connaître les problématiques qu'ils rencontrent. Il ne s'agit pas seulement de les consulter ou de leur offrir une plateforme d'écoute : il faut imaginer un mécanisme qui permettrait à des projets d'être lancés *par le bas*, alimentant la planification édictée plus haut.

Le cadre associatif est également vital pour les quartiers populaires : un financement pérenne des associations et des clubs sportifs leur permet d'assurer au mieux leurs fonctions, et évite qu'un changement brutal de politique vienne casser le produit d'efforts qui ont mis des années à se matérialiser. Encourager les habitants à participer à ces associations au travers du bénévolat est aussi un moyen d'assurer la cohésion sociale, de faire revenir sur le chemin de l'emploi des jeunes qui ont quitté le système scolaire, ou tout simplement de remplir des missions de service civique dans le cadre d'un échange de bons procédés comme le remboursement intégral du permis de conduire. Le but n'est évidemment pas d'inciter au travail gratuit généralisé, mais de développer un tissu bénévole où chacun trouve son compte.

- Ce qui a été proposé pour la culture en ruralité s'applique en banlieue.
- Basculer vers des contrats pluriannuels de financement pour les associations (de 3 à 5 ans), plutôt que des subventions réévaluées annuellement.
- Refonder la présence policière en banlieues, à travers une remise à plat des moyens, des pratiques (contrôles d'identité/au faciès) et des objectifs.
- Lancer une politique ambitieuse en matière de lutte contre les discriminations, notamment en matière d'emploi.
- Développer des jardins partagés (permaculture, agroforesterie): pour le lien social, la culture scientifique, l'activité de plein-air, un sentiment d'autonomie, une alimentation saine et diversifiée, le contact avec la nature, moins d'allergies
- Instaurer une intégration obligatoire d'espaces verts ou jardins partagés dans toute rénovation urbaine financée par l'État ou les collectivités.
- Repartir des besoins effectifs et transversaux des habitants en matière d'écologie : Lutte contre la pollution, logements insalubres, végétalisation
- Limiter les effets d'éviction sociale résultant de transformations urbaines à travers certains indicateurs, tels que la densité du parc social.
- Réserver des sièges pour des représentants d'habitants dans les comités de pilotage de rénovation urbaine.
- Créer un programme "Engagement contre retours" : remboursement du permis de conduire, formation professionnelle ou aide financière en échange d'un engagement bénévole encadré.

*Des banlieues et une ruralité de proximité*

Volt souhaite repenser l'Etat déconcentré et l'administration locale pour aboutir à un meilleur service rendu aux citoyens. Aujourd'hui, l'Etat déconcentré doit se réinventer pour rendre un meilleur service public et remédier au sentiment d'abandon de la part des usagers qui peinent parfois à percevoir le sens des impôts qu'ils payent. Ainsi, il apparaît nécessaire de réorganiser en profondeur les services publics de proximité pour qu'ils soient visibles et accessibles tout en maîtrisant la dépense publique.

À cette fin, nous proposons plusieurs solutions concrètes répondant aux aspirations des citoyennes et citoyens et de leurs élus locaux :

**Services publics de proximité**

- Conforter le dispositif "France Services" très apprécié par les habitants des communes rurales en maintenant la dotation annuelle de 50 000 euros par an attribuée aux communes porteuses.
- Poursuivre l'accompagnement de la montée en compétences des conseillers et appuyer leurs employeurs dans la revalorisation de leur rémunération.
- Transférer davantage de compétences des communes vers les intercommunalités afin de rendre un service utile aux administrés avec des équipes d'agents municipaux plus nombreuses et mieux formées au montage de projet de développement local par exemple.
- Lancer une mission d'évaluation menée par la Cour des Comptes des services rendus par chaque échelon territorial et, le cas échéant, supprimer les éventuels doublons.
- Publier des indicateurs de performance territoriale (délais de traitement, mise en œuvre des projets, accès aux droits).
- Établir des partenariats entre les clubs sportifs et France Travail pour réinsérer les jeunes via le sport (emplois d'adjoints coaches, animateurs, logistique).

**État local**

- Étendre le pouvoir de dérogation des préfets pour encourager les initiatives locales
- Renforcer les effectifs des préfectures de département et des directions départementales interministérielles par des transferts d'ETP de l'administration centrale et des agences nationales: objectif de pouvoir accompagner au mieux et au plus vite les collectivités.
- Procéder à une revue des missions des administrations déconcentrées avant de lancer tout programme de réduction du nombre d'ETP.

**Transports**

Les citoyens habitant dans les territoires ruraux se voient contraints d'utiliser leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, souvent situé en ville. Cela génère d'importants surcoûts fixes et incompressibles pour les actifs vivant en milieu rural. Ainsi, les campagnes tendent à se dépeupler de leurs actifs.

Pour y remédier, Volt propose de :

- Instaurer une aide directe à la mobilité pour les actifs ayant des revenus modestes (salariés comme personnes en recherche d'emploi) sous forme par exemple d'une carte carburant/recharge borne électrique pré-payée et rechargée tous les mois. Une aide directe est en effet plus facilement perceptible par le bénéficiaire qu'un crédit d'impôt.
- Remettre en état le réseau ferroviaire secondaire et adapter les locomotives aux réalités des usages quotidiens (y compris des petites draisines). Mettre fin aux locomotives diesels et dimensionner les trains de manière plus petite et adaptée.
- Réaliser un audit local des horaires, fréquences et itinéraires pour adapter les lignes aux besoins réels (horaires atypiques, accès aux zones d'emploi, lignes inter - banlieues/banlieues - espaces ruraux), associant les usagers.
- Établir une tarification des transports unifiée dans les territoires urbains et périurbains.
- Accompagnement prioritaire des collectivités rurales via le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans le développement des mobilités décarbonées : liaisons cyclables, voirie aménagée pour les piétons.
- Association de la population le plus en amont possible aux décisions d'aménagement d'infrastructures routières et de schémas intercommunaux d'organisation des mobilités.
- Aller vers une meilleure allocation des ressources pour l'entretien de la voirie en priorisant les dépenses là où il y a un véritable enjeu de sécurité
- Généraliser les radars sur les ponts afin de limiter les passages trop rapides de poids lourds endommageant les ouvrages d'art.

**Commerces de proximité**

La vie en milieu rural c'est aussi l'éloignement des commerces, y compris pour les habitants de "petites centralités" (communes de moins de 10 000 habitants jouant un rôle structurant pour le territoire environnant). Ainsi, la désertification commerciale aggrave les inégalités territoriales déjà constatées pour les transports. Aussi, il est nécessaire d'intervenir, à la fois réglementairement et financièrement pour maintenir les commerces existants tout en les accompagnant dans leur transformation pour répondre aux besoins des habitantes et habitants.

Aussi, nous proposons de développer les solutions suivantes :

- Prioriser les crédits liés aux dispositifs tels que le fonds de soutien au commerce rural et le fonds de restructuration des locaux d'activité vers des projets structurants à des échelles supra-communales.
- Mieux faire connaître les initiatives d'associations nationales comme "1000 cafés", "Bouge ton coq" ou encore "Bistrots de pays" pour accompagner les commerces dans leur transformation vers des modèles économiques plus diversifiés.

## 3.5 Égalité des genres

Volt veut développer une société qui valorise l'égalité et qui s'assure que l'égalité est un élément déterminant dans le monde du travail et en politique. Nous voulons rendre la médecine inclusive et aider à faire grandir une société dans laquelle les personnes de la communauté LGBTQIA+ sont reconnues comme normales.

### *Construire une société qui respecte l'égalité*

Pour que l'égalité des genres devienne plus prévalente dans la vie quotidienne, Volt propose de :

- ***Donner aux femmes une place égale à celle des hommes dans notre histoire et notre vie quotidienne***.
  * Les entrées de Marie Curie, Germaine Tillion et Simone Veil, Joséphine Baker au Panthéon, très beaux actes symboliques, doivent être une étape vers une plus forte visibilité des femmes qui ont joué ou jouent un rôle important dans notre histoire et dans notre société. Nous voulons faire de l'entrée de personnalités féminines au Panthéon un événement plus régulier et proposons Gisèle Halimi comme prochaine candidate.
  * Profiter de l'occasion de la loi 3DS qui vise à nommer les 15% de rues qui n'ont toujours pas de nom en France et à imposer qu'une partie importante d'entre elles portent le nom des personnalités féminines.[28]
- ***Décliner des approches en matière d'urbanisme qui accordent une importance égale aux genres dans tous les niveaux.*** Bien qu'il s'agisse déjà d'une prérogative des agences d'État[29], nous souhaitons décliner jusqu'au niveau municipal l'approche des projets de développement urbain tenant compte de la dimension de genre, afin que les femmes et les hommes puissent profiter de l'espace public de manière égale, en intégrant leurs préoccupations et leurs expériences dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Cela devrait par exemple être un critère à prendre en compte dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain et la programmation des équipements publics (accélérer la fin des cours de récréation genrées).

[28] Blog Base Adresse Locale - Que va changer la loi 3DS pour les communes sur leurs adresses ? (lien)
[29] ANRU - L'approche égalitaire de l'urbanisme, juin 2021 (lien)

### *Combler l'écart entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.*

Avec l'adoption récente par le Sénat d'une loi imposant, pour les entreprises de plus de 1000 salariés, la présence de 30 % de femmes dans les conseils d'administration d'ici 2027 et 40 % en 2030, la France se rapproche des objectifs adoptés par le Parlement européen à la demande de la Commission européenne en 2013. Pour combler les écarts entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Volt propose de :

- ***Demander aux entreprises de plus de 500 salariés de définir leurs objectifs en matière de représentation des femmes aux postes de direction***. Nous voulons demander aux entreprises d'adopter un principe existant en Allemagne qui incite les petites entreprises à publier leurs ratios d'égalité F/H, car, même s'il n'est pas juridiquement contraignant, il encourage les entreprises à évoluer vers une plus grande inclusion des femmes.
- ***Transposer la directive européennes sur la transparence salariale pour toutes les entreprises***
- ***Réduire les subventions publiques ainsi que les prêts garantis par l'État aux entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.***
- ***Ajuster les salaires des emplois où les femmes sont plus nombreuses que les hommes*** **-** notamment dans la santé et l'éducation. Une réévaluation économique de toutes les professions à prédominance féminine est nécessaire afin que les femmes soient payées autant que les hommes.
- ***Soutenir un congé parental rémunéré de manière égale pour les deux parents.*** Nous voulons introduire un congé parental avec maintien de salaire de même durée pour les deux parents (après les congés paternité et maternité) pour permettre aux parents de partager équitablement le temps passé avec leur nouveau-né. Dans ce contexte, nous voulons également augmenter le nombre de jours de congé pour enfant malade à 10 jours par enfant et par an, avec un plafond maximal de 25 jours par parent (soit 50 jours pour un parent isolé).

### *Donner aux femmes une représentation équitable en politique*

La France compte un nombre croissant de femmes maires (16 %) et d'élues locales (40 %). Cependant, cette progression nationale est surtout le résultat de contraintes introduites dans le droit électoral. Il s'agit aussi souvent d'une parité qui n'est pas synonyme de partage du pouvoir. Les fonctions de responsabilité à la tête des collectivités locales ainsi que les délégations qui permettent de peser sur le contenu de l'action publique, restent souvent la prérogative des hommes. Volt propose :

- ***Intégration systématique du genre ("gender mainstreaming") dans la prise de décision politique***[30]. Le gender mainstreaming est « la (ré)organisation,

[30] (en) Council of Europe - What is gender mainstreaming? (lien), des exemples (lien)

l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.[31]» Des villes européennes, comme Vienne, montrent l'exemple et nous devrons veiller à ce que nos décisions politiques ne créent pas de discrimination de genre.

- ***Avancer vers l'élection de binômes mixtes lors des élections locales.*** Ces binômes obligeraient un maire ou un président de métropole de genre masculin à faire appel aux services d'un "numéro deux" féminin et vice-versa, en l'occurrence un premier adjoint ou un premier vice-président.
- ***Imposer la parité dans les exécutifs communaux (dont communes de moins de 3500 habitants), intercommunaux, départementaux et régionaux***. Nous voulons nous assurer que non seulement les listes sont équilibrées entre les genres, mais que les fonctions importantes sont également réparties de manière équilibrée entre les genres.
- ***Introduire une législation qui interdit aux délinquants sexuels condamnés d'être élus à des fonctions publiques électives.***

### *Oeuvrer pour une médecine inclusive*

Depuis ses origines, la médecine a toujours eu une orientation androcentrique, ce qui signifie que les études cliniques et pharmacologiques ont été réalisées en considérant presque exclusivement des sujets masculins cisgenres et en adaptant ensuite les résultats à tous les autres individus, sans tenir compte du fait que la biologie est caractérisée par des spécificités anatomiques, fonctionnelles et hormonales, selon le genre, qui influencent le développement et la progression des maladies. Depuis les années 1980, les mouvements féministes ont mis en lumière toutes sortes de discriminations dont elles sont victimes dans la recherche et les parcours cliniques, par exemple en raison de l'expérimentation de médicaments uniquement sur des hommes qui se sont avérés avoir des effets nocifs sur les femmes enceintes ou de la discrimination dont sont victimes les personnes intersexuelles, ou les maladies dont souffrent les femmes sur lesquelles la recherche investit peu, comme l'endométriose.[32] Volt propose de :

- ***Continuer les recherches sur la contraception masculine***, la pilule à légaliser même si elle présente des effets secondaires (les pilules contraceptives féminines en présentent aussi).
- ***Rendre l'IVG plus accessible, gratuit et sécurisé***
  * L'allongement de la durée de 12 à 14 semaines[33] est un progrès, nous voulons également mettre en place les incitations financières nécessaires pour qu'un

[31] Institut pour l'égalité des femmes et des hommes - Gender Mainstreaming (lien)
[32] Observateurs de Strasbourg - "Normalisation" médicale des personnes intersexuées : intervention d'un tiers auprès de la CEDH dans l'affaire M.V. France, par Charly Derave, avril 2021 (lien)
[33] Vie publique - Proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement (lien)

nombre suffisant d'établissements fournissent des avortements et les dissocier des établissements de grossesse et de maternité.[34]
* Nous demandons la garantie de l'accès gratuit à l'avortement au niveau européen.

### *Donner aux personnes LGBTQIA+ toute leur place dans la société*

Nous voulons des mesures concrètes dans tous les domaines de la vie quotidienne, qui seront inscrites de manière explicite dans un plan d'action national LGBTQIA+.
Volt propose de :

- ***Permettre aux personnes trans*, inter* et non-binaires de changer officiellement leur nom et leur inscription de genre dans l'état civil de manière autonome***, sans procédure judiciaire et sans expertise psychologique. Pour ce faire, la saisie du genre sur les actes de naissance et autres documents d'identité doit rester facultative.
- ***Supprimer la mention du sexe sur les documents d'identité*** *comme aux Pays-Bas*[35].
- ***Permettre un accès facile et informé à une prise en charge spécialisée pour les procédures médicales de réassignation sexuelle.***
  * Nous proposons un service public spécialisé d'information et d'orientation sur la prise en charge. Le remboursement sera étendu aux opérations, aujourd'hui seuls les traitements hormonaux sont pris en charge par les caisses d'assurance maladie. En revanche, la prise en charge des traitements sera ouverte uniquement à compter de la majorité de la personne concernée.
  * Nous soutiendrons un effort de recherche avec une exigence de transparence des données relatives aux traitements. Il n'est pas acceptable qu'une solution médicale puisse être proposée sans s'assurer régulièrement de son innocuité pour les personnes concernées. Les personnes s'engageant dans ce type de traitement ne doivent pas devenir la cible d'un nouveau marché lucratif.
- ***Interdire les opérations médicalement inutiles dites de normalisation du genre***, et autres traitements sur les nourrissons et enfants intersexués.
- ***Renforcer les droits des personnes LGBTQIA+ sur le lieu de travail*** en garantissant l'égalité des salaires et des possibilités d'entrée et de promotion. Les entreprises doivent être sensibilisées aux discriminations potentielles et aux besoins des personnes LGBTQIA+ par le biais de formations et de directives.
- **Compléter le droit de la parentalité par un statut de coparentalité** : par analogie aux couples de genre différent, le statut de parent doit être obtenu automatiquement pour les couples mariés et par reconnaissance pour les couples non mariés pour faciliter l'adoption compliquée de l'enfant du conjoint. En outre, nous souhaitons un transfert juridiquement sûr de la parentalité en cas de don d'embryons, d'ovules et de sperme.

[34] LVSL - Allongement du délai de Recours à l'IVG : Une loi insuffisante, par Barbara Calliot et al, novembre 2020 (lien)
[35] Konbini News - Pays-Bas : la mention du sexe bientôt supprimée des cartes d'identité, par Astrid Van Laer, juillet 2020 (lien)

- **Initier une légalisation encadrée de la maternité de substitution éthique.**
- **Travailler pour une reconnaissance juridique des accords de pluriparentalité, avec veto** (jusqu'à quatre personnes).
- **Rendre obligatoire la formation régulière de l'ensemble du personnel éducatif** - enseignants et personnel administratif - à la sensibilisation et à l'accueil des élèves LGBTQIA+. Si les écoles sont des mini-sociétés, nos enseignantes et enseignants doivent être les institutions qui aident les élèves à être eux-mêmes.
- ***Veiller à ce que l'hétérosexualité ne soit pas le seul sujet abordé dans les cours d'éducation sexuelle***, mais que soient abordés également tous les autres types d'orientations sexuelles et d'identités de genre (par exemple, ce que signifie être non-binaire, cisgenre, transgenre ou intersexe), les méthodes de contraception et de protection et la notion de consentement. L'obligation légale de 3 séances par an d'éducation à la sexualité de la 6e à la terminale doit être assurée.
- ***Veiller à ce que les droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+ et les arrêts respectifs de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) –*** par exemple sur la reconnaissance du partenariat et du mariage entre personnes de même sexe, la reconnaissance légale du genre pour les personnes transgenres, la liberté d'expression – soient respectés dans l'ensemble de l'Union européenne. Veiller à ce que les parents des familles arc-en-ciel soient reconnus comme tels dans toute l'UE, par exemple lorsqu'ils déménagent dans un autre État membre.

### *Renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles*

Volt souhaite s'inspirer des réussites de l'Espagne dans ce domaine et propose de :

- **Changer les règles pénales pour tout ce qui concerne la confrontation pénale en matière de violence sexistes et sexuelles** pour que la victime ne soit pas obligée d'être confrontée à son violeur ou agresseur présumé.

  * Harmoniser totalement les règles pénales européennes relatives aux violences faites aux femmes afin d'améliorer l'effectivité des poursuites et des condamnations
  * Encourager l'adoption de standards communs européens concernant la collecte des preuves, la conduite des enquêtes, la protection des victimes et la prise en compte des phénomènes d'abandon des procédures (« attrition rates »)
  * Mettre en place un mécanisme renforcé de suivi et d'évaluation de l'application des directives européennes relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes

- ***Contribuer à la mise en place de structures de prévention et d'écoute***

  ***** Créer un plan national de lieu de refuge pour toutes les femmes sur tout le territoire
  * Développer les réseaux des structures existantes, comme par exemple le réseau des cités audacieuses ou le réseau des hôtels accor arena ou encore les Maisons de Femmes comme celle de Saint Denis.
  ***** Veiller à ce que les structures mises en place garantissent un accompagnement psychologique et que les victimes aient la possibilité de demander du conseil et du soutien. Sur le modèle espagnol, créer davantage de centres dits "safe spaces".
  * Créer un fonds public pour financer des séances de psychanalyse ou de thérapie cognitive pour les victimes de violences sexuelles ou sexistes afin de leur permettre de sortir du déni.
  * Créer des outils numériques via un partenariat Etat/Société Civile, qui permettent à chacun, chacune de savoir si il ou elle est dans une situation de VSS au quotidien.
  * Encourager l'envoi rapide de certains documents protégeant les victimes de violence domestique comme une autorisation d'avortement à l'hôpital ou une déclaration de violence auprès des tribunaux.
  * Créer des cours obligatoires sur le féminisme et le genre au lycée (classe de terminale), dans les IUTs et les universités.
  * Créer un système de veille sur la montée des clubs masculinistes et incels qui favorisent les idées et les mouvements anti féministes et aussi sur les violences sexistes et sexuelles.
- ***Pérenniser et développer le programme 137*** des aides et subventions aux associations de terrain pour l'accès aux droits des femmes.
- **Communiquer sur les dangers de l'IA**

  * Renforcer le rôle des signaleurs de confiance prévu par l'article 22 du Digital Services Act en élargissant leur champs d'expertise aux discriminations fondées sur le sexe, les stéréopes de genre et aux enjeux liés à la protection des mineur.e.s.
  * Instaurer une obligation européenne de collecte et de publication régulière de données relatives aux comportements sexistes observés sur les plateformes de gaming afin d'identifier les initiatives efficaces et d'orienter les politiques publiques en faveur de plateformes de gaming plus inclusives.
  * Encourager les plateformes de gaming et les organisateurs d'événements esport à renforcer leurs politiques de lutte contre le sexisme et les discriminations en mettant en place des chartes de comportement, des formations et des campagnes de sensibilisation.
  * Interdire le sexisme et les stéréotypes de genre sur les réseaux sociaux en renforçant le pouvoir de l'ARCOM, les règles du DSA notamment par le bannissement numérique.
  * Créer un principe de non discrimination basé sur le genre.
  * Sensibiliser le public aux féminicides et à la violence à l'égard des femmes en les dénonçant publiquement.
  * Lutter contre les mouvements anti-genre ou masculinistes ou encore pro-natalistes.

* Mettre à disposition des programmes éducatifs et financer des campagnes de sensibilisation du public.
* Élaborer une feuille de route européenne visant à soutenir les États membres dans la lutte contre les organisations et mouvements remettant en cause les droits des femmes et l'égalité de genre, dans le respect des libertés fondamentales et de l'État de droit.

## 3.6 Handicap

L'Union européenne compte plus de 80 millions de personnes en situation de handicap, dont 12 millions en France, soit 18% de la population. Bien que la France ait adopté en 2005 une première loi en faveur de l'égalité des droits et des chances, puis ratifié en 2010 la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, ou CRPD pour sa dénomination internationale), dans les faits l'égalité des droits est encore très loin d'être une réalité en France.

Les conclusions définitives du rapport du comité de l'ONU pour le suivi de la CRPD rendu public en septembre 2021[36] livre un tableau accablant de la situation en France. Non seulement les retards s'accumulent dans les changements attendus, mais la France persiste délibérément dans des pratiques contraires aux droits fondamentaux des personnes handicapées.

Face à l'urgence humanitaire de certaines situations, notamment liées à un modèle institutionnel, dont il convient de tourner enfin la page, ou pour en finir avec l'accumulation des retards, notamment en matière d'accessibilité, un changement radical de modèle et de prise en compte du handicap dans les politiques publiques s'impose.

Volt veut garantir le respect des droits humains (**désinstitutionnalisation**) et s'assurer que nos services publics deviennent accessibles (**accessibilité**). Nous voulons inclure les personnes en situation de handicap et leurs besoins dans notre société (**inclusion**) - non seulement en France, mais aussi au niveau européen (**coordination**). Enfin, nous voulons faire en sorte que les personnes handicapées puissent vivre en autonomie (**autonomie**) et fournir les services nécessaires dans les cas où cela n'est pas possible (**soin**).

### *Désinstitutionalisation : exiger le respect des droits humains*

En matière de handicap, la France a développé un modèle institutionnel, autour d'établissements médico-sociaux dédiés à la prise en charge, souvent à temps complet, d'enfants, comme d'adultes, en situation de handicap principalement mental ou psychique. En les maintenant à l'écart de la société, ce modèle a contribué à construire une société fondée sur l'invisibilisation du handicap et la ségrégation des personnes handicapées. Cet

[36] CRPD - Convention relative aux droits des personnes handicapées - Observations finales concernant le rapport initial de la France (lien)

éloignement des regards, a favorisé le développement de situations de maltraitance et de violations des droits humains, parfois particulièrement graves. Certes, la situation n'est pas aussi grave dans tous les établissements médico-sociaux, mais il ne peut y avoir de désinstitutionnalisation et de construction d'une société inclusive, sans une fermeture massive de ces établissements. Dans ses observations préliminaires, la Rapporteuse spéciale de l'ONU « insiste sur le fait qu'il n'existe pas de "bons établissements" ».

Volt propose de :

- Mettre progressivement un terme aux régimes de prise de décision substitutive (tutelle et curatelle), en adoptant progressivement un nouveau modèle de prise de décision assistée. Cette réforme devra être menée en étroite collaboration avec les organisations de personnes handicapées, sans ingérence de la part des psychiatres.
- Mettre fin au placement d'enfants et d'adultes handicapés en établissements médico-sociaux, y compris dans les petites structures d'accueil. Nous mettrons en place une stratégie nationale, fondée sur une définition des priorités au regard de l'ensemble des situations et du degré d'urgence constaté, établissement par établissement. Des plans d'action, assortis d'échéances, seront mis en place dans chaque région, associant en premier lieu les enfants et adultes concernés, coordonnés avec l'ensemble des acteurs à mobiliser pour réussir cette transition (notamment les services d'éducation, de santé, les acteurs du logement, etc).
- Garantir le droit à la famille que ce soit pour les enfants ou pour les adultes handicapés. La CRPD exige le respect du droit pour tout enfant de grandir avec sa famille, du droit pour tous les parents en situation de handicap, d'avoir des enfants, de les élever, ou encore de voyager avec eux sans être séparés, tout en bénéficiant du soutien des aidants familiaux éventuellement nécessaires à leur vie de famille.
- Geler immédiatement tous les nouveaux projets de construction d'établissements, fondés sur le modèle médico-social ségrégatif historique.
- Mettre un terme au fonctionnement actuel des ESAT (établissements ou services d'aide par le travail), issu du modèle médico-social institutionnel historique. Les entreprises concernées devront revoir leur modèle pour s'inscrire dans le droit commun, en bénéficiant de soutiens publics individualisés pour la compensation du handicap de leurs salariés.

### *Accessibilité : généraliser l'accessibilité universelle*

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a consacré le droit à compensation pour toute personne concernée et a reconnu à tout enfant porteur de handicap le droit d'être scolarisé en milieu ordinaire. Elle a également rendu obligatoire la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) et de tous les transports publics au plus tard en 2015. Cette échéance a depuis été reportée à 2023 et est aujourd'hui très loin de pouvoir être respectée. Entre temps, l'adoption de la CRPD a institué la notion d'aménagement raisonnable et son refus comme caractérisant une discrimination. Pourtant, non seulement de nouveaux ERP neufs non conformes

continuent d'ouvrir, de nouveaux sites internets émanants de services publics continuent d'ignorer les règles élémentaires de l'accessibilité numérique, et la société dans son ensemble continue largement de considérer les efforts en matière d'accessibilité comme une faveur dont les personnes handicapées devraient se réjouir et non comme un principe de droit, qui ne devrait plus être discuté.

Volt propose de :

- Modifier la définition du handicap inscrite dans la loi de 2005, qui se focalise uniquement sur des causes médicales et pas sur les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à la pleine et effective participation des personnes handicapées à la société sur la base de l'égalité avec les autres.
- En finir avec les reports dans la mise en accessibilité des ERP et des transports publics et mettre en place des sanctions contre les Maîtres d'Ouvrages et opérateurs de transport défaillants.
- Intégrer un volet accessibilité dans tous les projets urbains bénéficiant de financements de l'Etat, à l'instar de la prise en compte des enjeux énergétiques désormais largement généralisée.
- Clarifier les rôles et les moyens des associations représentantes de personnes handicapées dans l'application des mesures visant à une accessibilité universelle. Généraliser le principe d'indemnisation pour la participation aux travaux des commissions d'accessibilité. Renforcer les possibilités de contrôle et d'action de ces associations après livraison des équipements pour signaler a posteriori des manquements ou la dégradation des services. Garantir une séparation claire des activités entre associations de représentation des personnes handicapées et associations de gestion institutionnelle d'établissements.
- Revenir sur les dispositions de la loi ÉLAN en matière de logements accessibles, qui réduisent à 20% l'obligation de logements aux normes d'accessibilité handicap dans les programmes neufs de plus de 2 étages, s'accompagnait d'une obligation d'évolutivité pour les autres logements. Volt souhaite rétablir une obligation de logements neufs accessibles et être plus attentif dans les conditions de dérogation en fonction de possibilités d'évolution.

### *Inclusion : ouvrir la société aux personnes handicapées*

En 2022, le handicap était, pour la sixième année consécutive, le premier motif de discrimination reconnu en France au regard des saisines du Défenseur des droits (20 % des réclamations). Si la désinstitutionnalisation est un enjeu majeur pour la construction d'une société inclusive, le défi est d'autant plus difficile à relever que l'invisibilisation du handicap a été très forte jusqu'à présent. Alors que la société compte 18% de personnes handicapées, on estime à moins de 1% la part des élu.e.s en situation de handicap. Cette sous-représentation des personnes handicapées en politique est non seulement le fruit des préjugés, qui font peser une présomption d'incompétence sur les candidat.e.s handicapé.e.s, mais aussi des difficultés à faire campagne que pose inévitablement un

handicap, quel qu'il soit, et qui sont renforcées du fait des retards de la France en matière d'accessibilité.

Volt propose de :

- Engager un plan national de lutte contre le validisme, l'handiphobie et les discriminations basées sur le handicap. Sensibiliser et former les professionnel.le.s des services publics, instaurer des délits correspondants, étudier le renforcement du rôle du Défenseur des Droits dans ce domaine.
- Soutenir l'auto-représentation des personnes handicapées en favorisant le développement des organisations visant à représenter directement les personnes concernées par les différentes formes de handicap.
- Réformer profondément le CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) et la composition des instances de représentation des personnes handicapées en recentrant leur fonctionnement autour des organisations assurant l'auto-représentation des personnes handicapées.
- Créer un pôle Handicap au sein de l'INSEE pour répondre aux exigences de la CRPD en matière de collecte de données qui, s'agissant du handicap, sont indispensables à la définition de politiques publiques fondées sur les droits et efficaces pour faire reculer les discriminations.

### *Coordination : passer à l'échelle européenne*

La construction d'une société égalitaire pour les personnes handicapées ne peut s'envisager sans l'exercice plein et entier de leurs droits de citoyen.ne.s européen.ne.s. Pourtant aujourd'hui, la reconnaissance à chaque personne handicapée de ses droits repose sur une logique administrative nationale, sans équivalence automatique au niveau européen. Dès lors, les personnes handicapées qui souhaitent se déplacer au sein de l'Union Européenne, que ce soit à titre privé ou dans une perspective professionnelle, se heurtent à des obstacles de reconnaissance administrative. La stratégie relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030 adoptée en mars 2021 par la Commission européenne doit à présent se traduire par des mesures concrètes dans le droit français, pour contribuer à l'avènement d'une Europe sans entraves.

Volt propose de :

- Adopter dès 2029 la European Disability Card pour toutes les personnes handicapées résidant en France, en remplacement de l'essentiel des dispositifs de reconnaissance préexistants et en s'inscrivant dans une harmonisation des critères de reconnaissance.
- Réduire les délais d'instruction à deux mois maximum, ainsi que la complexité des demandes auprès des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), en s'inspirant des modèles de nos voisins européens.

- Favoriser la mobilité professionnelle et notamment l'entrepreneuriat européen pour les personnes handicapées. Volt défend la reconnaissance du statut de TIH (Travailleurs Indépendants Handicapés) au niveau européen pour faciliter leur accès à la commande publique européenne, mais aussi l'accès au marché français des autres entrepreneur.euse.s handicapé.e.s d'Europe.

### *Autonomie : permettre l'égalité économique et sociale*

Parmi les 12 millions de personnes handicapées résidant en France, 2 millions vivent sous le seuil de pauvreté. Elles sont 2 fois plus nombreuses à être au chômage et pour celles qui travaillent, leurs revenus sont en général très nettement inférieurs à ceux du reste de la population. Cette réalité touche d'ailleurs bien plus durement les femmes handicapées, pour lesquelles les inégalités de revenu sont également supérieures à celles du reste de la population. En outre, les personnes handicapées sont 4 fois plus nombreuses à souffrir d'isolement social[37]. Volt souhaite donc développer les modèles sociaux nécessaires à leur bonne intégration à l'emploi et à la société de manière plus large.

Volt propose de :

- Associer à l'obligation faite aux entreprises ou collectivités employant plus de 20 salarié.e.s de compter au moins 6% de travailleurs/travailleuses handicapé.e.s une obligation d'égalité salariale. Pénaliser les employeurs défaillants par une contribution financière complémentaire à l'AGEFIPH ou au FIPHFP. Rendre publics les taux d'emploi de travailleurs/travailleuses handicapé.e.s et le niveau d'égalité salariale pratiqué.
- Revoir les conditions d'octroi de l'Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé.e (AEEH) pour ne plus exiger une cessation partielle ou totale de l'activité professionnelle d'un des deux parents, favoriser leur retour à l'emploi et renforcer leurs droits à la retraite. La question des aidants familiaux doit faire l'objet d'une véritable politique globale avec la création d'un statut et le droit de choisir son aidant et pour l'aidant de choisir de l'être.
- Soutenir les professionnel.le.s du secteur social et médico-social qui contribuent au quotidien à l'autonomie des personnes handicapées (AESH, Aides à domicile, SAVS…) dans une perspective plus globale de construction d'une offre de services d'accompagnement renouvelée, mobilisable dans toutes les situations de la vie sociale, culturelle, sportive, éducative et professionnelle.

### *Soin : remettre la santé au service des personnes handicapées*

Alors que la place du handicap dans les politiques françaises reste marquée par une prise en compte essentiellement médicale, il reste cependant beaucoup à faire pour

[37] DREES - Comment vivent les personnes handicapées, février 2021

sanctuariser le respect du consentement des personnes handicapées et garantir leurs droits en matière de santé.

Volt propose de :

- Former le personnel de santé aux droits des personnes handicapées et notamment aux dispositions de la CRPD.
- Garantir que les CPP (Comités de Protection des Personnes) veillent au respect de la CRPD.
- Mettre un terme définitif à tous les soins sous contrainte. Mener une réforme profonde de la psychiatrie, en s'appuyant sur les orientations de l'OMS en faveur de services de santé mentale communautaires centrés sur la personne et fondées sur ses droits.
- Interdire les pratiques médicales non consensuelles sur les enfants et les personnes vulnérables, sources récurrentes de mauvaise prise en charge, voire de mauvais traitements, comme c'est le cas avec la psychanalyse en ce qui concerne l'autisme.

# 4. Faire rayonner nos talents

## 4.1 Jeunesse

Le projet politique porté par Volt est résolument tourné vers le futur. Notre programme ne contient aucune référence à un passé fantasmé, notre but étant de construire une société où les conditions de vie de chacune et chacun progressent par rapport à la génération précédente. Il est donc fondamental de placer la jeunesse au cœur de l'action publique, pas seulement dans les mots mais aussi dans les actes afin de donner à nos futurs citoyen.enne.s les moyens de se réaliser, en concentrant les efforts pour éviter que les inégalités à la naissance ne tracent leur destin.

Ceci implique d'avoir une vision d'ensemble des problématiques rencontrées par la jeunesse aujourd'hui : Au premier plan se situe la précarité : un jeune sur cinq entre 18 et 29 ans vit sous le seuil de pauvreté. Pauvreté qui est bien souvent la conséquence directe de politiques publiques qui échouent à résoudre le problème du chômage des jeunes, quand on sait que le travail est le moyen le plus efficace pour sortir durablement de la précarité. Malgré l'autosatisfaction du camp présidentiel, la France brille par son échec en la matière avec un taux de chômage de 21.6% des 15-24 ans. Pire, les jeunes Français moyen ne peuvent pas compter aussi facilement que leurs aînés sur les filets de sécurité publics : le RSA lui est fermé avant 25 ans, et les droits à l'assurance chômage ont été par 5 fois rabotés en 10 ans.

La précarité touche également les jeunes en études supérieures. Le système de bourse actuel ne prend pas suffisamment en compte la diversité des situations, et les montants alloués ne sont pas à la hauteur des défis rencontrés par les étudiant.e.s : coût du logement, transports, santé ou matériel scolaire constituent un budget considérable dont la bourse ne couvre qu'une partie minoritaire, pour celles et ceux qui y sont éligibles.

Enfin, de nombreux jeunes sont tout simplement sortis hors du champ de vision de notre société, et ce à travers tous les territoires : au premier chef les jeunes sans domicile fixe, dont une part importante vient de l'Aide Sociale à l'Enfance qui n'arrive pas à remplir une mission qui est pourtant d'utilité publique : protéger et accompagner les jeunes quand le cadre familial ne peut s'en occuper. Pour les jeunes vivant en zones rurales et banlieues de grandes métropoles, le transport et logement constituent la première barrière à l'autonomie, en plus de discriminations qui renforcent leur exclusion du marché du travail. Nos jeunes agricultrices et agriculteurs doivent survivre avec un modèle arrivé à bout de souffle.

La santé mentale, le plus invisible des maux touchant la jeunesse, ne s'améliore pas. Les jeunes communément appelés NEET (ni en emploi ou formation) sont plus de 1.4 million aujourd'hui et particulièrement à risque d'isolement social . Ajoutons à cela celles et ceux

qui ont une activité mais souffrent en silence et ne peuvent consulter par manque de moyens, et le tableau noircit à vue d'œil.

Face à ces difficultés, Volt ne propose pas de simples “mesures pour la Jeunesse”, chapitre perdu au milieu du reste. Notre programme entier est construit dans l’idée de construire un monde meilleur pour nos jeunes, en améliorant leurs conditions de vie aujourd’hui et en préparant la prospérité économique et écologique de demain.

Volt propose de :

- Créer un revenu de base étudiant de 600 €, indexé sur le SMIC, versé pendant dix ans à toute personne inscrite dans l'enseignement supérieur, avec une part modulable selon la situation de logement, les ressources et l'activité rémunérée.
- Renforcer le contrat d'engagement jeune pour qu'il devienne l'équivalent du revenu de base pour les jeunes sans emploi ni formation.
- Financer un forfait de vingt heures de conduite, inclus dans le contrat d'engagement jeune et ouvert aux autres jeunes en échange d'un engagement bénévole.
- Porter l'abattement fiscal annuel pour les jeunes de trois à cinq fois le SMIC.
- Porter progressivement le parc de logements de chaque université à l'équivalent de 25 % de ses effectifs étudiants, en priorité dans les zones tendues.
- Instaurer un mécanisme dissuasif contre l'inflation des loyers étudiants et des frais de scolarité, visant aussi bien les propriétaires que les établissements privés.
- Ouvrir les bibliothèques universitaires jusqu'à deux heures du matin.
- Rendre la rémunération des stages obligatoire à partir du niveau Bac+3 et en relever le montant, avec pour horizon la rémunération de tous les stages effectués dans l'Union européenne.
- Affilier automatiquement les jeunes à la Complémentaire santé solidaire dès l'entrée dans le supérieur lorsqu'ils ne sont pas couverts par la mutuelle parentale.
- Rendre gratuites les consultations psychologiques jusqu'à 25 ans.
- Instaurer des quotas de psychologues dans les universités et les missions locales.
- Prolonger l'obligation de formation, aujourd'hui limitée aux 16-18 ans, jusqu'à 23 ans, en désignant une autorité responsable du recontact de chaque jeune sans emploi ni formation et en lui donnant les moyens de l'assurer, sur le modèle du suivi néerlandais des décrocheurs.
- Prolonger l'accompagnement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance au-delà de 21 ans, jusqu'à ce qu'un logement, une formation ou un emploi et un revenu soient réellement en place.
- Abaisser la majorité électorale à 16 ans.
- Simplifier le droit du sol en ouvrant l'acquisition de la nationalité à la majorité à toute personne née en France justifiant de cinq années de résidence depuis sa naissance.
- Augmenter le budget des programmes européens de mobilité pour rendre Erasmus+ réellement accessible aux étudiant.e.s les plus précaires.

## 4.2 Éducation et petite enfance

La plupart des phénomènes que nous cherchons à rectifier dans nos sociétés prennent forme très tôt dans la vie des enfants : ainsi, les inégalités de développement se dessinent dès les 1000 premiers jours et les stéréotypes de genre se construisent dès l'école primaire. Il est donc essentiel de proposer une action et un accompagnement public coordonné et cohérent liant le développement de l'enfant en bas âge et le commencement de sa scolarité pour déconstruire autant que possible les inégalités de destin liées au déterminisme social.
Volt veut mettre en place un meilleur déploiement des politiques publiques de soutien à la parentalité, permettant une meilleure articulation des rôles entre l'Éducation nationale et la famille.

L'école doit bien sûr être un lieu servant à développer des **savoir-faire** (lire, écrire, compter pour les plus immédiats). Il faut pouvoir donner aux enfants des clés de compréhension du monde ainsi que les compétences leur permettant de prendre une part active dans le fonctionnement de la société humaine.
Mais le projet éducatif scolaire doit aller au-delà et inclure l'apprentissage de tout un **savoir-vivre**. L'école est également un lieu d'apprentissage social, où l'interaction avec les autres et le développement de l'empathie jouent un rôle clé. L'élève doit pouvoir confronter ses connaissances et ses raisonnements à ceux des autres, au sein de la collectivité, renforçant ainsi mutuellement les acquis.
Enfin, l'école doit permettre aux élèves de développer tout un **savoir-être** afin qu'ils se construisent en tant que personnes et en tant que citoyens. Volt souhaite davantage associer les enfants aux prises de décision les concernant et ainsi les former à une citoyenneté en action, les accompagnant dans une ouverture aux autres, à l'Europe et au monde.

Volt propose de donner un **nouvel élan à l'Éducation nationale** afin de restaurer l'attractivité des métiers de l'enseignement, d'améliorer en continu les pratiques pédagogiques et les bâtiments scolaires au regard des évolutions sociétales et technologiques et de favoriser un climat scolaire apaisé au sein des établissements.
Pour cela, nous défendons une refonte de la formation des enseignants pour se concentrer sur les aspects pédagogiques et de gestion de classe, une décharge administrative pour les enseignants, le développement d'espaces d'échanges entre pairs et de dispositifs d'écoute et de soutien, ainsi que l'entretien d'une relation de confiance et de responsabilisation avec les élèves.

### *Parentalité et projet éducatif*

Les parents occupent une place centrale et irremplaçable dans l'éducation de leurs enfants, une position que nous défendons avec conviction dans notre vision du projet éducatif global. L'OMS rappelle que les 1000 premiers jours de vie d'un enfant sont déterminants pour son développement, ce qui confirme l'importance du rôle parental dès

les premiers instants. Dans cette perspective, il est essentiel d'accompagner les parents le plus tôt possible. Investir dans la petite enfance génère des bénéfices multiples en favorisant la participation des femmes au marché du travail, en contribuant à réduire les inégalités sociales et en constituant un investissement stratégique pour l'ensemble de la société.

De plus, l'école doit soutenir les parents dans leur mission éducative fondamentale sans jamais s'y substituer. Pour que cette complémentarité fonctionne, il est essentiel de construire une relation harmonieuse entre parents et école, fondée sur l'investissement parental, l'interaction constructive avec les enseignants, ainsi que le respect et la confiance mutuelle. Cela doit intervenir le plus tôt possible, dès l'école maternelle et primaire, afin que cette dynamique puisse se pérenniser.

Cette vision s'appuie également sur des politiques publiques de soutien à la parentalité qui visent à accompagner les familles, et notamment celles qui en ont le plus besoin, dans l'éducation de leurs enfants. Si de nombreux dispositifs d'accompagnement existent déjà, comme les réseaux d'écoute et d'appui aux parents, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ou encore les lieux d'accueil enfants-parents, leur coordination et leur portée reste perfectible. Une meilleure articulation entre ces dispositifs et les différentes instances qui les pilotent permettrait d'éviter les doublons et d'optimiser leur efficacité. Parallèlement, il convient d'encourager et d'aider aux bonnes pratiques parentales telles que la lecture quotidienne, les échanges diversifiés avec l'enfant et le questionnement stimulant. Cette approche implique enfin de repenser l'organisation du travail pour permettre une répartition plus équitable des responsabilités éducatives entre les parents, condition nécessaire à l'épanouissement de cette parentalité active.

**Investir dans la petite enfance**

- Allonger le congé paternité pour le rendre équivalent au congé maternité et instaurer des quotas parentaux non transférables (sur le modèle des "daddy quotas" nordiques) afin de garantir un partage équilibré de l'investissement parental dès la naissance et de normaliser cette implication.
- Comme au Danemark et dans d'autres pays nordiques, garantir légalement une place en structure d'accueil dès la fin des congés maternité et paternité.
- Orienter l'approche éducative des structures d'accueil vers l'activité ludique spontanée, les expériences extérieures et les interactions sociales, pour favoriser l'épanouissement, l'indépendance et les aptitudes relationnelles des jeunes enfants.
- Revaloriser les métiers de la petite enfance en reconnaissant pleinement leur dimension pédagogique et leur rôle éducatif essentiel. Cette reconnaissance permettra d'attirer davantage de professionnels qualifiés, de répondre au manque criant de places d'accueil et de valoriser l'importance fondamentale de ces métiers pour le développement de notre société.

**Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants**

- Renforcer les lieux d'accueil enfants-parents en améliorant leur coordination avec les autres dispositifs de soutien à la parentalité et en développant leur visibilité auprès des familles les plus vulnérables. Cela peut notamment passer par des partenariats avec les maternités, les écoles et les acteurs de proximité tels que les centres sociaux et les associations de quartier.
- Valoriser les médiathèques et bibliothèques publiques comme lieux d'apprentissage et de découverte culturelle pour toute la famille (ateliers, animations des ressources, semaines thématiques…)
- Sensibiliser et informer les parents à l'éducation numérique et l'impact des appareils et réseaux sociaux sur leurs enfants (manque de sommeil, contenu inapproprié, harcèlement en ligne…)

**Renforcer le lien parents-école**

- Fusionner et généraliser les dispositifs OPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants), Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et "Mallette parents" à l'ensemble des parents pour chaque école (maternelle, primaire etc), ceci afin de leur donner les clefs d'accès au système éducatif et les outils pour aider leurs enfants. Organiser ainsi des ateliers, débats, échanges et outils concrets pour le suivi de la réussite scolaire et de l'orientation de l'élève.
- Les impliquer dans des projets annuels comme les projets scientifiques de type "Science Fair" aux USA, des projets artistiques ou associatifs.

### *Contenus des enseignements*

Volt défend une **ambition pédagogique globale**, reposant sur un équilibre et un dialogue entre savoirs disciplinaires et éducation transversale. Outre l'apport des connaissances et compétences nécessaires pour offrir des clés de compréhension du monde, il nous paraît important de les tisser avec d'autres apports pour aider les élèves à devenir des citoyennes et citoyens autonomes et responsables : éducation à la citoyenneté (stéréotypes de genre, citoyenneté en actes…), école promotrice de santé (sport, alimentation, hygiène, santé mentale…) ou encore éducation artistique et culturelle. Il est essentiel de susciter la curiosité des élèves, tout en leur fournissant les moyens de continuer à apprendre.

**En primaire : déconstruction des stéréotypes de genre, droits des enfants, partages entre pairs et ouverture d´esprit**

- Développer les savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Déconstruire les stéréotypes de genre avec une première approche des métiers, en insistant sur le fait qu'il n'y a pas de métiers féminins ni de métiers masculins.

Certains stéréotypes existent déjà dès les classes primaires, il est donc essentiel de les déconstruire le plus tôt possible dans la scolarité
- Éduquer au vivre ensemble (chaque personne est différente et doit être respectée)
- Introduction à la philosophie (il y a un documentaire à ce sujet) et au débat, avec des temps de parole respectés pour chaque élève.
- Sensibiliser aux droits des enfants afin qu'ils comprennent ce que les adultes ont le droit de leur faire et ce qu'ils n'ont pas le droit de leur faire.
- Éduquer aux questions de santé et bien-être, notamment en développant la littératie physique et la pratique sportive en relation avec leur environnement proche (la faune et flore qui les entourent).
- Faciliter l'intervention de professionnels en EPS et assurer 30 minutes d'activité physique quotidienne.
- Encourager les voyages et sorties scolaires.
- Faciliter la mise en place de liens entre des écoles primaires d'autres pays européens.

**Au collège : début de l'affirmation des identités, développement de l'esprit critique et de l'aptitude à apprendre, poursuite de l´ouverture d´esprit**

- Renforcer la maîtrise des savoirs de base et continuer à déconstruire les stéréotypes de genre.
- Bien clarifier les droits des adolescents, face aux adultes.
- Poursuivre les efforts d'éducation à la sexualité et au respect du consentement.
- Initier à la démarche scientifique au service de l'esprit critique afin de former des citoyennes et citoyens éclairés. Parler de l'actualité liée aux différentes matières et analyser les fake news pouvant les accompagner.
- Continuer l'éducation à la santé et à l'environnement :
    - Poursuivre l'éducation physique et sportive en donnant l'opportunité aux élèves de découvrir de nouveaux sports (idéalement avant 12 ans). Insister sur la portée éducative du sport. Créer un véritable réseau avec les structures associatives locales.
    - Sensibiliser à la santé mentale (lutter contre les idées suicidaires, contre les addictions)
- Éduquer à la non discrimination, quel qu´en soit le critere : origine, religion, orientation sexuelle… Initier aux principes de la laïcité.
- Fournir une initiation à l'économie (étude d'un budget, familial, communal ou d'une exploitation agricole par exemple) et commencer à parler des différents métiers (toujours en déconstruisant les stéréotypes de genre)
- Encourager une ouverture européenne des cas d'étude dans les différentes matières.
- Développer l'engagement citoyen au bénéfice du collectif dans des dispositifs gérés par les établissements.

*Méthodes d'enseignement*

Volt promeut des méthodes d'enseignement coopératives, mettant l'accent sur le travail collectif des élèves, afin non seulement d'apprendre à travailler ensemble, mais également d'appréhender les savoirs dans des relations d'explications, d'objections et d'ajustements réciproques. L'interaction avec les idées des autres est essentielle dans la construction du commun. Nous soutenons également une diversification des formes d'évaluation afin d'éviter un enfermement dans une forme, une maîtrise unique mais également de réduire le niveau de stress induit par la notation chiffrée.

Volt estime fondamental de ne pas confiner les enseignements dans des silos, mais de les faire interagir entre eux, afin de stimuler l'intérêt des élèves et leur apprendre à ne pas "penser unique". De même, nous souhaitons créer davantage de ponts entre les enseignements et le monde extérieur, notamment avec les associations culturelles et sportives. Cela permettrait aux enfants de vivre des apprentissages concrets ancrés dans leur environnement local, favorisant le développement de leur sens civique et leur capacité à devenir des acteurs engagés et responsables de leur communauté.

Volt propose de:

- Valoriser le dialogue pédagogique en encourageant systématiquement les discussions sur les thématiques abordées en classe, permettant aux élèves de développer leur esprit critique et leurs capacités d'argumentation et d'écoute.
- Généraliser les méthodes de pédagogie coopérative telles que le Think-Pair-Share (réfléchir-partager-échanger) ou la méthode du puzzle, qui favorisent l'apprentissage par les pairs et l'entraide.
- Ouvrir l'école sur son environnement local en renforçant les partenariats avec les associations culturelles, sportives et citoyennes du territoire. Ces collaborations se concrétisent par des interventions régulières lors de semaines thématiques ou de modules d'apprentissage interdisciplinaires, créant ainsi des ponts entre les savoirs scolaires et la vie communautaire.
- Ouvrir l'école sur l'actualité, qu'elle soit scientifique, culturelle ou sociale, avec des moments où les enseignantes et enseignants analysent une découverte ou un événement récent.

**En primaire**

- Abandonner définitivement la notation chiffrée au profit d'appréciations qualitatives explicites permettant à chaque élève d'identifier clairement ses réussites et les compétences à renforcer, dans une démarche valorisante et constructive.
- Instaurer des semaines thématiques interdisciplinaires (sur le modèle de la semaine du goût) explorant un phénomène réel à travers plusieurs disciplines, rendant les apprentissages plus concrets et stimulants.

**Au collège**

- Clarifier les objectifs de l'évaluation en distinguant rigoureusement l'évaluation formative (accompagnement des apprentissages, sans notation) de l'évaluation sommative (bilan des acquis, avec un cadrage national explicite).
- Développer l'apprentissage par phénomènes (phenomenon-based learning), inspiré du modèle finlandais : au moins un module interdisciplinaire par an permettant d'explorer en profondeur des sujets concrets qui traversent les frontières disciplinaires traditionnelles.
- Instituer le tutorat entre élèves et le travail collaboratif, tant en classe que durant les temps d'étude. Cette approche permet aux élèves ayant des facilités de consolider leurs acquis en soutenant leurs camarades, tout en développant chez tous des compétences sociales essentielles comme la solidarité et la coopération.

### *Formation des enseignants*

La formation des enseignants doit occuper une place fondamentale dans notre système éducatif car le métier est loin de se limiter à la seule connaissance des programmes. Que ce soit la pédagogie, la gestion de classe, l'accompagnement d'élèves au profil atypique ou l'approche de situations de conflit, il est essentiel de fournir aux enseignants les outils de compréhension et d'action afin de pouvoir au mieux s'adapter aux situations rencontrées sur le terrain. Pour cela, nous souhaitons que le temps de travail des enseignants se décompose en deux grandes parties, face à la classe et autour de formations en continu, en les déchargeant autant que possible de la charge administrative d'activités tierces. Ces temps de formation en continu pourront prendre des formes variées, notamment des colloques et sessions de partage d'expérience entre collègues pour ne pas proposer que des formats verticaux, et seront clairement balisés sur le temps de travail de l'enseignant. Dans la même logique, nous souhaitons concentrer le cursus de formation initiale autour de l'apprentissage en situation sur le terrain et de la formation aux compétences listées plus haut.

Il nous paraît aussi essentiel de faire intervenir le plus grand nombre d'acteurs de la communauté éducative et pédagogique lors du cursus de formation de l'enseignant. Le travail d'équipe étant une compétence nécessaire au bon fonctionnement d'un établissement scolaire et à la mise en œuvre d'un cadre de travail propice à la réussite de tous les élèves. Par ailleurs, cette étroite collaboration entre les agents d'un établissement est primordiale afin de diagnostiquer, prévenir et agir contre les éventuelles situations de harcèlement scolaire.

Volt propose de :

- Donner une place fondamentale lors de la formation initiale et continue à la gestion de la classe et à la résolution des conflits. La gestion de classe est la base d'un enseignement serein pour les enseignantes et enseignants et les élèves.

- Instaurer des temps d'échange entre enseignantes et enseignants : 1 après midi de concertation, réunion, formations, intégrée dans l'emploi du temps comme cela se fait dans d'autres pays Européen. Au Danemark et en Finlande, les enseignantes et enseignants disposent de 4 à 6 heures par semaine dédiées à la préparation collective, aux réunions d'équipe et aux projets pédagogiques communs. Ces temps sont intégrés dans leur emploi du temps officiel.
- Créer des espaces d'échange allant au-delà de la salle des professeurs, pour favoriser la coopération et le partage de bonnes pratiques et favoriser les travaux pluridisciplinaires et multiniveaux. Les écoles nordiques (Suède, Finlande, Norvège) et portugaises sont conçues avec des espaces de collaboration (salles de travail communes, espaces informels) pour favoriser les échanges entre enseignants.
- Réformer le fonctionnement de l'inspection pour en faire des moments de retours pédagogiques constructifs. En Espagne, Italie, et République tchèque, l'évaluation des enseignants inclut des retours des pairs et des chefs d'établissement, avec des primes pour les enseignantes et enseignants les plus performants. Proposer des dispositifs de formation individuelle et de coaching.
- Former les enseignants et des médiateurs à l'accueil des parents et à la communication bienveillante dans des lieux et temps dédiés afin d'impliquer ces derniers dans l'accompagnement des enfants. L'objectif est notamment de ne pas laisser les tâches d'orientation aux seuls professeurs principaux comme cela est finalement souvent le cas.
- Élargir la formation avec une sensibilisation aux sciences cognitives, notamment aux différentes méthodes d'apprentissage et à la diversité des profils d'élèves.
- Élargir la formation à la collaboration avec les différents acteurs de la communauté éducative (AESH, AP, AED, CPE, Psy EN, Infirmiers et personnels de direction).
- Étendre le mentorat au-delà de l'année de stage, sur les 2 ou 3 premières années d'enseignement comme en Norvège et au Danemark.
- Généraliser la co-intervention dans les classes des enseignantes et enseignants débutants, stagiaires et en devenir, ceci afin de favoriser leur intégration et d'en faire profiter les élèves et les enseignants titulaires expérimentés.
- Réduire la charge de travail des jeunes enseignantes et enseignants en limitant les demandes de rapports et démarches administratives, pour leur permettre de s'adapter progressivement.

### *Organisation de l'enseignement*

Chaque jour, plus de 13 millions d'élèves et de personnels de l'équipe éducative fréquentent un établissement scolaire en France. Il est évident que l'organisation du dispositif d'enseignement au sein des établissements scolaires du premier et du second degré joue un rôle essentiel à la mise en œuvre du service public de l'éducation.
L'Etat a progressivement opéré une décentralisation de ses compétences au profit des collectivités territoriales au début des années 2000 (réforme constitutionnelle de 2003, réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010…). La commune, le

département et la région sont désormais de véritables acteurs de l'organisation du dispositif d'enseignement et possèdent des compétences qui leurs sont propres.

Il semble ainsi important que l'Etat conserve ses responsabilités de contrôle (programmes scolaires, délivrance des diplômes) et de gestion des personnels éducatifs (la région gère les murs, l'entretien et la cantine dans le second degré), tout en laissant aux acteurs régionaux et/ou locaux la possibilité de mettre en œuvre des dispositifs d'enseignements spécifiques aux besoins d'aménagement de chaque territoire.

La mission de l'école de la République étant aussi de former les citoyennes et citoyens européens de demain, il paraît essentiel d'inscrire l'enseignement dans une logique européenne et de renforcer la collaboration entre les différents systèmes éducatifs des pays membres de l'UE en proposant des passerelles et des voies de formation communes.

Volt propose de :

- À défaut d'avoir des effectifs de classes plus petits (les voies technologiques, souvent voies de garages avec des élèves plus en difficulté, sont passées de 24 à 35 élèves), généraliser le co-enseignement.
- Renforcer la coopération au niveau européen, notamment à travers des programmes d'études et de formation européens (Erasmus+, AbiBac/BachiBac/EsaBac avec nos pays voisins, possibilités d'apprentissages transfrontaliers dans les régions concernées). Possibilité d'effectuer un trimestre dans un pays européen.
- Repenser le système de points et de mutation dans le métier de professeur/CPE afin d'inciter aux nouvelles vocations, notamment pour les concours internes ou pour reconnaître le rapprochement de conjoints de fonctionnaires stagiaires par exemple.
- Redonner une marge de manœuvre aux chefs d'établissements autour du dispositif de groupes de niveau, afin de cibler uniquement les élèves en difficulté sur des besoins particuliers, mais ils ne devront représenter qu'une partie des heures de cours et devront s'accompagner d'une formation des enseignants à de véritables méthodes pédagogiques adaptées à ces élèves. Le réaménagement des EDT est un levier essentiel pour redonner de la souplesse et des temps de concertation et de formation aux équipes éducatives. Ces créneaux seront aussi alors disponibles pour les élèves à besoin spécifique.
- Effectuer une refonte des emplois du temps des élèves du secondaire, pour mettre en place des après-midis de soutien scolaire (aide aux devoirs et au travail, différenciation liées aux besoins spécifiques) et des activités assurés par les enseignants (projets, pluridisciplinarité) possibilité d'activités avec des assistants d'éducation et des associations : sport, art, activités citoyennes, journaux de classe, jardin, etc[38].

[38]https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/10/20/les-membres-de-la-convention-citoyenne-sur-les-temps-de-l-enfant-veulent-changer-l-organisation-de-la-semaine-de-classe_6648190_3224.html

- Proposer des heures d'ouvertures élargies des établissements afin de garantir un suivi plus approfondi et personnalisé des élèves dans un souci de service public.
- En s'inspirant de la Suède et du Danemark, proposer des ateliers de gestion du stress, des séances de mindfulness, et un accès à des psychologues pour les enseignants.
- Favoriser la prise d'initiative dans les innovations pédagogiques (manière d'enseigner, options de découverte) grâce à des plages horaires dédiées et l'autonomie des établissements.
- La Finlande et les Pays-Bas ont généralisé les "laboratoires pédagogiques" avec des évaluations régulières par des universitaires afin d'expérimenter des dispositifs.
- Créer des pôles d'excellence disciplinaire au sein des établissements comme en Allemagne ou en Autriche, en partenariat avec des universités et entreprises locales et européennes pour offrir des modules approfondis, comme cela peut se faire au au lycée Couffignal de Strasbourg avec la section DaVinci.
- Développer des "parcours bilingues renforcés" dès la primaire, en collaboration avec les régions frontalières ou les pays partenaires.
- Réinstaurer un "pass culture-sport" pour tous les élèves
- Lancer un programme "1 enseignant = 1 projet" où chaque enseignant porte un projet annuel (club, atelier, partenariat) en lien avec ses compétences ou passions, avec un budget dédié et une reconnaissance dans son évaluation professionnelle.
- Développer des classes hybrides en présentiel/distanciel pour les élèves en situation de handicap, de maladie chronique ou en décrochage, avec un accompagnement personnalisé et des outils numériques adaptés. L'Estonie et les Pays-Bas ont généralisé l'enseignement hybride pour les élèves empêchés, avec des plateformes comme e-Kool (Estonie). Le suivi humain et en présentiel doit être renforcé et le diplôme identique aux autres classes.
- À l'image de l'Allemagne et de l'Autriche, proposer des stages d'immersion professionnelle dès la 4e, en partenariat avec les chambres de commerce, les artisans et les entreprises locales, pour découvrir des métiers et renforcer le lien entre l'école et le monde du travail, avec un volet "retour d'expérience" en classe. Il faudrait ainsi développer et donner les moyens aux élèves actuels de 3-me et de seconde de valoriser leurs expériences en augmentant le temps d'immersion et valoriser les retours d'expérience.
- Expérimenter des "emplois du temps modulables" pour les élèves de lycée dans le cas où une majorité d'après midi sont libérées de cours. Laisser ainsi aux élèves une marge de manœuvre dans les activités proposées en accord avec leur professeur principal. Le fria val est en place en Suède. Au sein des ces après-midi, sont proposées des activités sportives, culturelles, scientifiques, autour de fab labs, d'ateliers de bricolage ou d'imprimantes 3D pour développer la créativité, l'esprit d'initiative et les compétences techniques des élèves et susciter des vocations. On peut trouver d'autres exemples aux Pays-Bas avec leurs "MakerSpaces" et aux USA avec des community services (temps sociaux, aides dans des associations etc)

- À l'image de la Norvège, créer des résidences d'artistes et de chercheurs, ou de sportifs dans les établissements, pour des collaborations longues sur des projets pédagogiques, avec une restitution publique des travaux réalisés.
- Généraliser le jumelage entre écoles européennes ou internationales pour échanger des pratiques, organiser des visioconférences régulières entre classes et enseignants en montant des projets communs.
- Généraliser et rendre obligatoire les réunions "parents/prof" par un temps de bilan individuel par trimestre comme en Belgique ou en Finlande.
- Impliquer les parents d'élèves dans les forums des métiers et de l'orientation afin de susciter des vocations avec des témoignages et des ateliers pratiques.
- Mettre en place un "dispositif de mobilité européenne pour les personnels" : faciliter les échanges d'enseignants ou de CPE avec des établissements partenaires en Europe, pour découvrir d'autres systèmes éducatifs et rapporter des pratiques innovantes. → En Europe : Le programme Erasmus+ pour les enseignants est largement utilisé. Une étude de la Commission européenne (2022) montre que 95 % des enseignants participants déclarent une amélioration de leurs pratiques pédagogiques.
- Retourner aux classes informatiques mobiles afin d'éviter les ordinateurs (dans l'Académie du Grand Est, un ordinateur est donné pour chaque élève en seconde). Outre la distraction numérique, l'obsolescence des ordinateurs, le manque de prises électriques dans les salles, la difficulté de certains élèves à pouvoir amener leurs ordinateurs, les semaines sans écrans ont montré des résultats positifs en Suède et en Norvège.
- Développer des projets intergénérationnels en partenariat avec les Ehpad ou les résidences seniors, pour créer des liens entre élèves et personnes âgées (ex. : ateliers mémoire, transmission de savoir-faire, lectures partagées).
- Expérimenter des classes sans âge (pluri niveau) pour certains enseignements comme l'art ou le sport pour améliorer la coopération.
- Lancer une réflexion sur le découpage de l'année en semestres, au lieu de trimestres dans l'optique de réduire la quantité de contrôles et donc de dégager plus de temps pour l'apprentissage, ainsi que de réduire le stress des élèves et la charge de travail des enseignants.

### *Climat scolaire*

Le climat scolaire est central pour tous les acteurs de la communauté éducative, et englobe les élèves, les parents et le personnel. Il en va du bien être de toutes et tous, et des opportunités données aux futurs citoyens et citoyennes européens. Volt estime essentiel de réfléchir au moyen de  préserver un climat scolaire sain et agréable, que ce soit pour entretenir la motivation des enseignants et des personnels, limiter le stress des élèves, prévenir les cas de violence ou de harcèlement et permettre un apprentissage de qualité.

Venant en complément de l'ouverture de la formation des enseignants, Volt défend une adaptation des espaces scolaires, le renforcement des dispositifs d'accompagnement ainsi que la nécessité de permettre davantage d'initiative aux élèves.

Améliorer les espaces pour les élèves

- Renforcer la présence et la rémunération d'AE (assistants d'éducation) dans les établissements afin de favoriser la médiation et la surveillance par des adultes.
- Encourager les initiatives des élèves dans la gestion et la création de clubs, et généraliser les salles de travail et de détente comme en Finlande en donnant aux établissements plus d'autonomie.
- Comme au Portugal, favoriser les nouveaux projets scolaires sous forme de cités scolaires pour assurer la continuité et la fluidité entre les différents niveaux. Mettre en place un tutorat d'élèves entre pairs pour favoriser une meilleure intégration et un sentiment d'appartenance.
- Favoriser les espaces et cercles de parole comme en Norvège, au Portugal, aux Pays Bas et au Danemark et son programme hygge afin de recueillir les paroles de l'ensemble de la communauté (élèves, enseignants, personnels).
- Élargir le programme de lutte contre le harcèlement Phare en s'inspirant des méthodes qui marchent comme en Finlande et son programme KiVa ou aux Pays Bas avec le programme Safe school. Pour cela, le volet prévention consiste à mettre en situation les élèves pour développer leur empathie et compréhension des phénomènes violents et de harcèlement. En plus de la formation de l'ensemble des personnels, dans un second temps, il s'agit d'assurer le suivi des élèves par des équipes pluridisciplinaires (enseignants, psychologues scolaires, assistants sociaux). Ceci en impliquant les parents de manière obligatoire et systématique comme le préconise l'AS.
- Instaurer, comme la Suède et son programme numérique "Friends", des signalements systématiques des violences et les traiter toutes intégralement. Cela passe par l'application de sanctions éducatives, privilégier les mesures réparatrices et d'intérêt scolaire plutôt que les exclusions.
- Permettre aux élèves de profiter de lieux pour gérer leur stress et l'angoisse liée à l'école afin d'éviter les confrontations ou situations de conflit avec l'équipe éducative (salles de repos multisensorielles type Snoezelen, coin détente…).

**Améliorer le travail des enseignants**

- Faciliter l'accompagnement des victimes de violences (personnels, enfants) grâce à des cellules de soutien psychologique et juridique.
- Soutenir réellement les missions en dehors de l'école afin de laisser place à l'épanouissement personnel et professionnel des personnels.

- En s'inspirant de la Suède et du Danemark, proposer des ateliers de gestion du stress, des séances de mindfulness, et un accès à des psychologues pour les enseignants.

**Gérer la distraction numérique**

- Proscrire les téléphones portables dans les établissements de la primaire au lycée dans les classes accueillant des mineurs, afin que leur accès soit contrôlé par leurs parents.
- Empêcher la publication des devoirs et des notes sur les applications scolaires le soir et le weekend (Pronote, MBN etc). Instaurer un relevé de note intermédiaire au premier trimestre avec une convocation parentale sur décision de l'équipe pédagogique en cas de résultats ou de comportement inadéquats.

## 4.3 Éducation supérieure

Si les quatre cycles scolaires de la maternelle au collège posent les fondements du savoir-faire, du savoir-être et du savoir-vivre, le lycée et les études supérieures constituent une étape de spécialisation progressive, véritable tremplin entre l'enfance et la vie adulte. L'accès à ces études, notamment via Parcoursup, doit reposer sur une sélection plus juste, tenant compte des parcours individuels et non des seuls résultats académiques, tout en garantissant une reconnaissance égale de toutes les voies de formation, professionnelles, technologiques ou générales. Les dispositifs d'insertion professionnelle, stages et alternance, doivent retrouver leur vocation initiale, et les élèves bénéficier d'un accompagnement renforcé face aux enjeux d'orientation.

Ces années doivent aussi être pensées comme un espace d'apprentissage de l'autonomie, et non comme une simple succession d'étapes cloisonnées. Cela suppose d'alléger des rythmes scolaires souvent jugés trop denses, pour laisser une vraie place au travail encadré en autonomie, tout en conservant un tronc commun exigeant et pluridisciplinaire, y compris dans les filières les plus spécialisées. Volt souhaite également que les enseignants-chercheurs, trop souvent pris entre recherche et pédagogie, reçoivent un vrai soutien pour préserver l'attractivité de leur métier.

Enfin, l'accès à l'enseignement supérieur reste marqué par de fortes inégalités territoriales et une dépendance persistante au revenu familial, qui pèsent sur le logement, le transport ou l'équipement numérique des étudiants. Volt veut faire de l'investissement dans l'éducation un investissement démocratique, social et européen, en renforçant les dispositifs de vie étudiante, en rendant plus transparents les frais et débouchés des formations, et en s'appuyant sur la coopération entre universités européennes pour ouvrir la mobilité à toutes et tous, indépendamment du lieu de naissance ou du revenu familial.

Volt propose de :

- Conserver, dans tous les cursus, un tronc commun de réflexion critique, d'éthique et de société.
- S'inspirer du système allemand en laissant les étudiants choisir le moment de leurs examens et leurs matières secondaires.
- Faire évoluer les critères d'évaluation des candidatures pour valoriser la cohérence du projet et la méthode de travail, pas seulement les résultats académiques.
- Étendre le projet pilote de diplôme européen de l'EFP à l'ensemble des diplômes du secondaire, pour un cadre commun facilitant mobilité et reconnaissance des parcours.
- Lancer un plan d'accessibilité territoriale de l'enseignement supérieur, avec des objectifs mesurables sur les places, les infrastructures, l'encadrement et le numérique.
- Faire de la vie étudiante un pilier de la politique éducative : logement, santé, restauration, transport et aides à la mobilité, y compris européenne.
- S'appuyer sur le modèle suisse/allemand de pilotage par les branches professionnelles, en associant davantage fédérations professionnelles et chambres de métiers à la définition des référentiels de formation.
- Évaluer de manière beaucoup plus rigoureuse les établissements d'enseignement supérieur privés afin de lutter contre les fraudes.
- Créer un référent d'orientation assurant un suivi longitudinal, remplaçant les deux semaines actuelles de parcours différencié en terminale, jugées insuffisantes.
- Développer un outil numérique d'orientation actualisé avec les branches professionnelles, en s'inspirant des académies européennes des compétences prévues par l'Union of Skills de l'UE.
- Instaurer un programme « un métier/secteur par semaine » intégré au temps scolaire.
- S'inspirer du CIP belge pour créer un contrat d'immersion professionnelle avec missions définies, parcours de formation et plan d'action validé par l'autorité compétente, rémunéré au minimum 1000 euros par mois pour une durée maximale de 6 mois.

## 4.4 Culture

Volt promeut une vision de la culture comme bien essentiel à notre société et à notre liberté d'expression. Durement touchée par la pandémie, notre scène culturelle et artistique en est ressortie fragilisée, et le secteur se retrouve aujourd'hui en première ligne face aux coupes budgétaires et aux restrictions idéologiques. Face à ce constat, Volt s'engage à porter une politique culturelle volontariste, plus que jamais indispensable. Cette vision s'articule autour de trois piliers : la reconnaissance du statut des artistes, la visibilité de notre culture à l'échelle européenne, et sa capacité à irriguer l'ensemble du territoire.

### *Reconnaissance*

Le statut des artistes et des professionnels de la culture reste marqué par la précarité, malgré la hausse récente du budget culturel national. Volt considère les arts et la culture comme des fondements de notre société et un moteur d'intégration sociale, ce qui implique de sécuriser des parcours professionnels souvent irréguliers et d'éviter que les artistes ne sortent de notre système de protection sociale.

Volt propose de :

- Déclarer la culture comme bien essentiel à notre société et à la liberté d'expression.
- Expérimenter un revenu de base universel pour les artistes, sur le modèle irlandais.
- Créer un statut européen des autrices, auteurs et artistes garantissant leur couverture par le droit du travail, la protection sociale et les pensions de retraite dans toute l'UE.
- Assouplir les heures de travail exigées pour l'intermittence, et renforcer un fonds d'urgence pour la culture, à même de soutenir les artistes et structures culturelles fragilisés financièrement.

### *Capacité*

La culture ne peut jouer pleinement son rôle social que si elle est accessible à toutes et tous et partout. Avec plus de 2,5 millions de citoyennes et citoyens en situation d'illettrisme et plus de 14 millions manquant de compétences numériques, Volt considère les arts et la culture comme des leviers pour surmonter ces fractures, en particulier auprès des jeunes générations.

Volt propose de :

- Mettre en place une politique d'achat public d'œuvres d'art (1% du budget culturel) pour soutenir artistes, galeries et marchands artisanaux et traditionnels.
- Mettre gratuitement à disposition des lieux pour les artistes indépendants dans les zones tendues.
- Distribuer à chaque ménage des bons culturels et touristiques.
- Faire des bibliothèques publiques des espaces multidisciplinaires, en ouvrant notamment les CDI des collèges et lycées le week-end, pour développer un accès à la culture dans les zones rurales, périurbaines et prioritaires.
- Renforcer l'éducation musicale à l'école primaire et financer les écoles de musique et les orchestres amateurs, avec des instruments à moindre coût, en priorité dans les quartiers à faible revenu.

### *Visibilité*

La culture traverse librement les frontières pour rapprocher les peuples européens. Volt souhaite que notre identité culturelle soit pleinement visible dans l'ensemble des États

membres de l'UE, tout en s'enrichissant des influences venues d'ailleurs en Europe. Cela implique de repenser les outils existants, comme le système des quotas musicaux, à l'aune des nouvelles habitudes de consommation liées au numérique.

Volt propose de :

- Faire évoluer les instituts culturels nationaux vers une institution culturelle européenne commune, pour donner aussi une chance aux petits États membres.
- Adapter le système des quotas musicaux français à l'ère du streaming et du numérique, en ouvrant une discussion européenne sur la visibilité des artistes locaux.
- Développer les échanges culturels européens (festivals, résidences d'artistes sur le modèle d'Erasmus) autour des questions interculturelles et de l'identité européenne.

## 4.5 Sport

Volt promeut une vision du sport en adéquation avec le **modèle sportif européen**. Ce modèle s'articule autour de cinq piliers : une structure pyramidale, le mérite sportif, la solidarité financière, l'autonomie des organisations sportives et le rôle central du bénévolat. Cette vision du sport s'aligne avec le projet de société porté par Volt, fondé notamment sur des principes de solidarité et d'inclusion. Au-delà de certaines pistes d'amélioration, l'essentiel réside dans le caractère distinctif de ce modèle sportif européen : une organisation du sport qui se démarque du fonctionnement observé dans le reste du monde, précisément parce qu'elle reflète une vision de société fondée sur un système de solidarité propre à l'Europe. C'est ce modèle que Volt cherche à défendre et à renforcer.

### *Gouvernance sportive*

Volt défend le principe d'autonomie des organisations sportives, qui se doit cependant de rester « responsable », c'est à dire en accord avec le droit communautaire et porteuse d'une bonne gouvernance respectueuse des droits humains. Cette bonne gouvernance repose sur la transparence, des systèmes démocratiques et l'inclusion de l'ensemble des publics concernés : sportives et sportifs, coachs, officiels, bénévoles et supporters. Volt souhaite par ailleurs renforcer la solidarité financière au sein du sport et lutter contre sa commercialisation croissante, notamment à travers la création de ligues fermées, une tendance contraire au modèle sportif européen.

Volt propose de :

- Réviser le concept d'autonomie des organisations sportives pour une version plus « responsabilisante » nécessitant la mise en place de garanties minimum visant à rester aligné avec les valeurs européennes ainsi que le droit communautaire.
- Conditionner les financements publics à la mise en place de règles de bonne gouvernance : transparence, respect des droits et protection contre les violences,

mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement et représentativité au sein des instances dirigeantes (athlètes, coachs, supporters, officiels, bénévoles, mais aussi eu égard au genre, âge, origines et catégories socio-professionnelles).
- Réguler et mettre en place un cadre légal contraignant la commercialisation du sport de haut niveau, notamment à travers la création de ligues fermées.

### *Sport et société*

Le sport est bien plus qu'un simple loisir, c'est un outil puissant capable d'agir à la fois sur la cohésion sociale, la santé publique et la citoyenneté. Il rassemble des personnes de tous âges, milieux sociaux, genres et orientations sexuelles, tout en servant de vecteur d'apprentissage pour des enjeux comme le changement climatique ou les valeurs démocratiques. Dans un contexte de sédentarité croissante, il constitue également un outil privilégié de prévention des maladies liées à la sédentarité. Malgré ces bénéfices, le sport reste largement sous-investi (seulement 0,10 % du budget de l'État) alors que chaque euro investi dans le sport génère 13 euros d'économie pour l'assurance maladie[39]. Volt défend donc son intégration pleine et entière dans les politiques publiques d'éducation et de santé, plutôt que son cantonnement à un secteur isolé.

Volt propose de :

- Renforcer les liens entre santé et sport pour mieux prendre en compte la sédentarité comme enjeu de santé publique.
- Financer le sport sur ordonnance, en s'inspirant du système belge.
- Former les professionnel·les et bénévoles du sport à l'encadrement de pratiques adaptées.
- Encourager la pratique sportive quotidienne, en adaptant le rythme de travail et en incitant les employeurs à réduire la sédentarité.
- Former les encadrant·es à utiliser le sport comme outil de sensibilisation des enfants aux enjeux de société.
- Mettre en réseau les acteurs du sport éducatif (écoles, clubs, collectivités) pour renforcer leur coordination.

### *Diplomatie sportive et identité européenne*

Volt reconnaît le potentiel du sport comme vecteur d'identité européenne et comme outil de diplomatie et de rayonnement international. Le sport crée un sentiment d'appartenance commune qui dépasse les frontières nationales, renforçant ainsi le lien entre citoyennes et citoyens européens autour de valeurs partagées. Cela suppose de soutenir la performance sportive française et européenne et d'accueillir de grands

[39] Ding et al. — The Lancet Global Health (2023). Méta-analyse sur le ratio coût-bénéfice de la pratique sportive régulière supervisée : 13,07 pour 1 (IC 95 % : 9,2-17,8) (lien).

événements internationaux, permettant à la France et à l'Europe d'affirmer leur place sur la scène mondiale et de porter une voix commune dans la gouvernance sportive internationale.

Le sport doit enfin être un vecteur privilégié de promotion des valeurs européennes, (solidarité, inclusion, fair-play, coopération) avec lesquelles il est fondamentalement en adéquation. En ce sens, il constitue un levier de « soft power » au service du projet européen porté par Volt.

Volt propose de :

- Renforcer le modèle sportif européen et d'en faire une promotion active de par la politique extérieure, française comme européenne.
- Financer des infrastructures et des programmes sportifs accessibles à toutes et tous et mobilisables pour accueillir des compétitions sportives.
- Mettre en place des programmes sport-études au lycée et à l'université permettant réellement aux athlètes de poursuivre aussi bien leur carrière sportive que leurs études en rendant plus flexibles les aménagements horaires, organisationnels et relatifs aux examens ainsi qu'à la notation, en les soutenant financièrement via des bourses dédiées et en offrant un réel suivi et soutien tout au long de cette double carrière.
- Poursuivre la politique d'accueil de GESI (Grand Événements Sportifs Internationaux) en France en s'assurant que chacun de ces événements soient associés avec une politique d'héritage et profite aux clubs et organisations locales sur le long terme.

# 5. Une société qui fonctionne

## 5.1 Logement

Nos besoins en matière de logement évoluent : les mutations de notre rapport au travail nous ont rendus plus mobiles, nos familles se morcellent et se reconstruisent, les études nous font changer de lieu de vie et le grand âge demande des logements adaptés. L'ambition de la propriété de son logement et d'y construire sa vie et sa famille n'est plus aussi universelle qu'il y a quelques décennies. Il y a de même une recrudescence d'isolement donnant davantage d'attrait à la communauté, à son voisinage et à l'expérience partagée.

Pour s'adapter à ces évolutions, tout en permettant aux différentes aspirations de s'épanouir, l'approche au logement et à l'urbanisme de la planification verticale, s'appuyant sur des solutions préfabriquées sans considération pour les besoins des habitantes et habitants, ne peut continuer comme avant. La simplification et l'harmonisation des réglementations doivent chercher à privilégier un marché de l'immobilier divers et flexible, qui répond aux besoins et ambitions des locataires et bailleurs, tout en permettant une accessibilité aux infrastructures de transports et aux opportunités économiques équitables malgré les diversités des prix afin que chaque mode de vie puisse s'y épanouir.

Sur le plan environnemental et sanitaire, il est certain que l'artificialisation des sols pour étendre les espaces bâtis n'est ni soutenable écologiquement, ni cohérente économiquement compte tenu des coûts importants des infrastructures publiques qui doivent être fournies. Volt souhaite donc s'appuyer sur les bâtiments et les espaces bétonnés existants mais non ou sous-utilisés, en transformant leurs usages.

Alors que la flambée des prix des loyers et la congestion des logements sociaux mettent nos sociétés sous pression, et que se succèdent de vains effets d'annonce sur des logements qui ne seront pas construits, Volt propose une approche capitalisant sur le bâti existant et adaptée à nos modes de vie actuels.

### *Mobilité, logement et emploi*

Les règles constitutionnelles françaises ont parfois leurs propres contradictions internes. Si la propriété est "*un droit inviolable et sacré*" selon l'article 17 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, figure toujours au rang des principes sociaux de même valeur constitutionnelle dans le préambule de la 4ème République "*le droit d'obtenir un emploi*". Or, les besoins économiques ne coïncident pas toujours avec les lieux d'implantation des hommes et des femmes qualifiés pour répondre à ces besoins. Il en résulte un chômage frictionnel qui a d'autant plus de risque de survenir que les mobilités sont limitées. Or, la

propriété tend à refréner cette mobilité. Les politiques qui facilitent les déménagements dans le parc locatif privé comme dans le parc locatif social favorisent l'appariement de l'offre et de la demande d'emploi.

Volt France, sur le fondement de l'article 3 du Traité sur l'Union Européenne qui vise à l'établissement d'*une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social*", encourage le déploiement de politiques qui favorisent et sécurisent l'accès au logement des populations en recherche d'emploi, notamment des jeunes, sans faire de la propriété immobilière l'expression d'un accomplissement social. Volt souhaite également simplifier administrativement les sorties de logement pour permettre les déplacements nécessaires de populations au plus près des bassins d'emplois et limiter les exigences des propriétaires susceptibles d'écarter les plus précaires du logement.

Volt propose de :

- Mettre en place par les bailleurs sociaux d'un service public d'intermédiation locative ouvert notamment aux démarches de colocation pour les jeunes s'insérant dans la vie professionnelle.
- Apporter une aide financière directe aux locataires en difficulté pour une période limitée, à condition de prouver qu'ils sont en difficulté, afin de responsabiliser davantage les locataires et les propriétaires et de maintenir les personnes dans leur logement sans modifier le marché de la dette ou encourager les prêts à risque.
- Développer les services de médiation des commissions départementales de conciliation (CDC) entre les propriétaires et les locataires pour négocier des plans de paiement, des réductions de loyer ou des prolongations de bail, afin d'encourager la coopération entre les propriétaires et les locataires tout en évitant les expulsions.
- Soutenir de manière proactive le développement des dispositifs de bail réel solidaire.

### *Accès au logement social*

Les logements sociaux ne sont pas toujours adaptés aux évolutions familiales. Des besoins nouveaux se font sentir en faveur des personnes seules (jeunes adultes, familles monoparentales, personnes âgées isolées…) nécessitant de donner désormais priorité aux petites surfaces.

La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable reconnaît "*le droit à un logement décent et indépendant garanti par l'Etat à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir.*" Le préfet dispose pour cela d'une prérogative lui donnant possibilité de choisir, à hauteur de 25% du parc social, les

locataires. Mais ce pouvoir n'est qu'en partie exercé[40], sans que la sur-priorité conférée aux plus précaires par cette même loi, ne soit pleinement effective. Le contrôle de l'effectivité de l'exécution de cette loi permettrait ainsi de venir en aide des 8 catégories de personnes éligibles au droit au logement opposable : 1- les sans domiciles 2- les menacés d'expulsion sans solution de relogement 3- les personnes en structure d'hébergement ou résidence hôtelière à vocation sociale 4- les personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux 5- les personnes logées mais dépourvues d'éléments de confort essentiels (ex. Absence de chauffage, d'eau chaude…) 6- les ménages vivant dans des logements particulièrement exigus 7- les personnes en situation de handicap logées dans un espace inadapté à leur situation de handicap 8- les demandeurs de logements sociaux en attente d'une proposition de manière anormalement longue.

Volt propose de :

- Renforcer les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) d'un volet typologie des logements, établissant un atlas des besoins sociaux se penchant sur les évolutions démographiques afin d'identifier le besoin en petites typologies abordables (T1 et T2).
- Augmenter la part de logements sociaux de type T1 et T2, si le diagnostic réalisé dans le cadre des schémas de cohérence territoriale (SCoT) le justifie, en transformant notamment des immeubles initialement destinés à l'accueil de bureaux.
- Publier une fois par an par les préfectures de département le pourcentage effectif d'exercice du droit de réservation sur le parc social par l'Etat au bénéfice des publics prioritaires et sur-prioritaires au sens de la loi DALO.
- Permettre la subrogation dans l'exercice du droit au logement opposable d'associations reconnues d'utilité publique intervenant en faveur des populations mal-logées.

### *Efficacité énergétique des bâtiments*

En France, le secteur des bâtiments représente 16% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'un des points clés de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). En outre, la précarité énergétique et les épisodes de chaleurs extrêmes ont des conséquences lourdes sur le confort et la santé de la population. Face à ces deux impératifs, une transformation en profondeur du parc immobilier est nécessaire, pour à la fois réduire les émissions liées aux bâtiments et alléger les factures énergétiques pesant sur les plus précaires. Pour favoriser un tel développement, nous nous appuyons sur deux piliers : une meilleure collecte des données énergétiques du parc et des effets produits par les rénovations, ainsi

[40] 12,1% de droits de réservation selon le Haut Comité pour le droit au logement, rapport sur l'"Accès au logement des ménages mal-logés", septembre 2023.

qu'un effort de soutien étatique soutenu, prévisible et flexible envers les travaux de rénovation du parc existant.

Volt propose de :

- Implémenter la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments du 12 mars 2024, fixant l'objectif d'avoir des bâtiments neufs à zéro émissions nettes dès 2030 pour les constructions neuves et d'ici 2050 pour l'ensemble du parc, ainsi que l'abandon des chaudières fossiles d'ici à 2040. Conserver néanmoins quelques exceptions pour des chaudières utilisant du méthane issu d'installations de méthanisation de déchets organiques.
- Poursuivre l'amélioration de l'accès aux données de consommation, notamment avec les compteurs Linky et Gazpar, afin de mieux évaluer et piloter la transition.
- Intégrer la nouvelle trajectoire de référence de réchauffement (TRACC) à la prochaine réglementation environnementale sur la construction neuve.
- Favoriser les rénovations énergétiques profondes des bâtiments (améliorant de plusieurs échelons le DPE) dans le dispositif de soutien MaPrimeRénov.
- Inscrire les dispositifs de soutien financier à la rénovation énergétique dans le temps afin de donner de la lisibilité aux entreprises comme aux propriétaires. Fixer l'enveloppe de MaPrimeRénov à 4,5 Mrd d'euros par an, conformément aux besoins estimés par l'I4CE.
- Accélérer les processus pour bénéficier des aides lorsque la rénovation est associée à des réparations.
- Permettre aux propriétaires de logements et de bureaux de réaliser les investissements nécessaires, en offrant un financement direct à faible taux d'intérêt de la part de la Banque européenne d'investissement (BEI).
- Moderniser la législation pour limiter les obstacles juridiques à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants. Par exemple, assouplir les restrictions permettant aux propriétaires de récupérer les coûts d'investissement des rénovations énergétiques par des ajustements de loyer, à condition que le locataire en bénéficie également grâce aux économies sur ses factures d'énergie.
- Encourager le développement d'une industrie de la rénovation bien dimensionnée et bien qualifiée par le biais de la formation, de la mobilité de la main-d'œuvre et du partage des meilleures pratiques.
- Promouvoir une meilleure efficacité énergétique – isolation, appareils économes en énergie, changements de comportement – et l'utilisation de matériaux de construction durables, par l'établissement de standards pour une conception économe en ressources et des processus de construction intégrés.
- Faire évoluer les missions des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour y intégrer les enjeux climatiques, tout en conservant les règles de préservation du patrimoine culturel de l'Europe.
- Se concentrer sur des rénovations énergétiques par l'intérieur pour les bâtiments classés et autrement protégés.

- Intégrer un système de contrôle ex post des rénovations énergétiques sur le modèle allemand.
- Revoir le fonctionnement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour en assurer un meilleur contrôle et inciter à mener des travaux d'isolation avant de changer de système de chauffage.
- Promouvoir le remplacement des installations individuelles de chauffage et de refroidissement à base de combustibles fossiles par des solutions alternatives telles que les pompes à chaleur, le chauffage par géothermie et le chauffage solaire de l'eau.
- Inclure des objectifs de réduction d'émissions pour les bâtiments tertiaires inférieurs à 1000 m², qui en sont pour l'instant dépourvus.
- Favoriser l'incorporation de structures en bois dans les bâtiments pour agir comme des puits de carbone
- Implémenter des réseaux de chaleur urbains dans les zones pertinentes.

### *Logement des jeunes*

Les difficultés d'accès au logement sont particulièrement aiguës auprès de la jeunesse. De nombreux jeunes se voient contraints à rester chez leurs parents, à habiter des logements dégradés, voire à renoncer à leurs études. Pour débloquer cette situation, nous voulons tout d'abord renforcer l'offre de logements abordables, en particulier autour des grands pôles universitaires. En parallèle, nous voulons également assurer aux jeunes des garanties financières et un suivi réactif pour accompagner au mieux leur parcours résidentiel.

Volt propose de :

- Assurer l'existence d'un parc de logements étudiants équivalent à 25% du nombre d'étudiants pour chaque établissement supérieur, en comptabilisant d'éventuels accords avec le parc locatif privé.
- Étudier la transformation d'anciens bâtiments de bureaux non utilisés en logements étudiants.
- Encourager la construction de logements flexibles, tels que les logements modulaires et temporaires, afin de répondre rapidement aux besoins aigus en matière de logement.
- Raccourcir les délais de traitement d'une demande d'aide personnelle au logement (APL), notamment lors d'un changement de département.
- Autoriser le versement d'une double APL pour les jeunes alternants dont l'éloignement des lieux de travail et de formation les forcent à avoir deux résidences.
- Faire de la garantie Visale un droit opposable auprès des bailleurs.
- Renforcer les moyens de contrôle et donner un rôle central à la Plateforme Histologe comme outil de signalement afin de garantir que les jeunes vivent dans des logements décents.

- Ajouter un forfait logement à l'allocation des contrats d'engagement jeune (CEJ) et allonger sa durée afin que les bailleurs considèrent cette allocation comme une ressource stable.
- Modifier les critères de ressources pour faciliter l'accès des jeunes en CEJ à la garantie visale, comme cela est fait pour les étudiants.
- Faciliter la régularisation des jeunes étrangers ayant été suivis par l'aide sociale à l'enfance et leur permettre de continuer de bénéficier de l'accueil provisoire jeune majeur (APJM), sans avoir à craindre l'émission d'une OQTF, afin de continuer leur parcours logement et d'insertion.

### *Hébergement d'urgence*

L'accueil en centre d'hébergement d'urgence est un droit inconditionnel. Il est reconnu en France par la loi DALO du 5 mars 2007. Généralement gérés par des associations ou des centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres offrent non seulement un abri, mais aussi des repas chauds, des services d'hygiène. Ils peuvent également orienter les résidentes et résidents vers des professionnels et structures adaptées.
Même si les capacités d'accueil se sont accrues ces dix dernières années pour dépasser 200 000 places, force est de constater que le secteur demeure en tension, une saturation qui ne tient pas juste au nombre de personnes susceptibles d'y recourir mais également aux difficultés de recrutement des travailleurs sociaux. Parmi les bénéficiaires de ces centres sont sur-représentés quatre publics précaires : les personnes sortant d'hospitalisation (consécutivement notamment à un trouble psychiatrique), les jeunes en fin de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, les sortants de prison et les personnes étrangères hors Union européenne demandeurs d'asile ou réfugiés.

Notre mouvement s'est attaché à deux enjeux politiques en lien avec l'hébergement d'urgence : le repérage des sans-abris et leur accompagnement social dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Volt propose de :

- Généraliser dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants l'organisation annuelle de "Nuits de la Solidarité" permettant le repérage et le recensement par des bénévoles des sans-abris.
- Mettre en place, sur le modèle des Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration, une offre de services sociaux coordonnés afin de proposer une prise en charge complète des sans-abris en mobilisant de manière contractualisée les services de l'Etat et les collectivités territoriales.
- Renforcer la prévention du sans-abrisme des jeunes en transition vers une vie autonome en développant, comme cela s'est pratiqué dans le comté de Fife en Ecosse, des programmes sociaux visant à constituer des réseaux d'initiative d'ameublement afin de meubler le premier logement des jeunes accédant à l'indépendance.

### *Habitat en ruralité*

La situation du logement en milieu rural relève d'enjeux sociétaux multiples et interconnectés. De nombreux jeunes actifs qui fondent une famille s'intéressent à vivre dans les ruralités pour le confort de vie que cela peut apporter, à savoir plus d'espace, la proximité avec la nature, une meilleure connexion humaine avec les autres habitants, et un cadre de vie plus calme, souvent opposé à un rythme de vie plus bruyant et plus stressant en ville.

Certaines personnes plus âgées ayant toujours vécu dans les villages assistent à une transformation de la ruralité, soit dans un contexte de repopulation et de redynamisation quand la ruralité se trouve relativement proche d'un centre urbain ou une zone économique, soit dans un contexte de désertification et de perte de la population. Parfois, ces personnes peuvent devenir de plus en plus isolées. De plus, ce manque de dynamisme est fatal aux commerces, entreprises, infrastructures et services de santé ou de transport qui, au contraire, deviennent rapidement un enjeu essentiel lorsque des familles viennent s'installer en ruralité.

Compte-tenu du nombre important de logements ayant besoin de grandes rénovations, du nombre de bâtiments vacants, Volt s'intéresse à rendre plus accessible l'emménagement en ruralité par un paquet de mesures décliné en deux piliers : améliorer l'attractivité des logements en zone rurale, et y rénover et adapter l'habitat.

Volt propose de :

- Encourager le réaménagement des friches industrielles ou de logements depuis longtemps vacants en logements disponibles par l'octroi de crédits d'impôts sur cinq années ou de prêts à taux à taux zéro.
- Soutenir la construction ou la rénovation vers des logements collectifs avec des espaces mutualisés permettant par exemple de télétravailler ou de laver son linge.
- Favoriser la création de groupements de logements séniors ou résidences autonomes plus petits, mieux équipés et abordables au cœur des ruralités en accordant 50 €/mois de bonus retraite (3 points supplémentaires) pour les seniors vivant dans de tels habitats, en simplifiant les démarches administratives pour transformer des bâtiments vacants (presbytères, maisons inutilisées) en logements pour seniors autonomes et encourageant les partenariats entre collectivités, bailleurs sociaux et promoteurs pour développer ces logements.
- Développer les initiatives d'intergénérationnalité en mettant en place un mix d'avantages financiers en cas de colocation intergénérationnelle : une prime unique de 3 000 € à l'installation pour couvrir les frais de déménagement, ainsi qu'une APL bonifiée de 15 %.
- Créer une plateforme nationale du logement en ruralité sur laquelle des particuliers, mairies, associations etc pourraient déposer des annonces de

logements rénovés, des projets de cohabitation, des informations sur la vie locale et sur les infrastructures présentes (lignes de bus, espaces de co-working, informations concernant les aides et soutiens de la commune et des associations)
- Élaborer des contrats-cadres, faciles à reprendre par les mairies, établissant un partenariat avec des sociétés de travaux pour en proposer les services de rénovation en échange de tarifs préférentiels.
- Soutenir l'achat groupé de biens en ruralité par des associations, collectifs d'habitants, entreprises ou familles en donnant aux ruralités la possibilité de diminuer leur prix d'un certain pourcentage en échange d'un contrat avec les acheteurs qui s'engagent à rester un certain nombre d'années sur la commune et à rénover le bâtiment selon un contrat passé avec la mairie.
- Étendre l'éco-prêt à prêts à taux 0 et mettre en place des crédits d'impôts pour les personnes entreprenant des travaux de rénovation qui justifieraient de la vétusté du bâtiment et s'engageraient à y emménager une fois la rénovation achevée.
- Mettre en place des fonds de l'État aux communes pour qu'elles puissent racheter des maisons, en faire des appartements, les rénover énergétiquement et les proposer à la location dont une partie des revenus servent ensuite au remboursement de ce fonds.

### *Diversifier les types d'habitat*

Les trente glorieuses ont largement façonné l'organisation de notre paysage urbain actuel et la répartition de notre habitat, développant grands ensembles et zones pavillonnaires dans une logique essentiellement fonctionnaliste, s'appuyant sur des mobilités encore largement pensées autour de l'accès de chacun à la voiture individuelle. Sans renier cet héritage et la liberté individuelle qu'il a apportée, il convient néanmoins de le repenser à l'aune des enjeux de développement durable, et de faire évoluer cet habitat existant pour favoriser une plus grande mixité sociale, culturelle, générationnelle, mais aussi fonctionnelle.

**Libérer les usages plutôt que transformer le bâti**

Alors que la réponse aux besoins du marché immobilier passe encore largement par une politique de l'offre, centrée sur la construction neuve ou des rénovations lourdes, mobilisant d'importants fonds publics, peu de moyens sont consacrés à l'évolution des usages pour permettre au bâti existant de répondre à de nouveaux besoins. Pourtant, si l'offre de logements reste un enjeu réel, le constat d'une sous-occupation croissante du parc existant, du fait de la diminution constante de la taille des ménages, devrait conduire à soutenir davantage les modèles de cohabitation. En évitant ainsi des restructurations parfois peu pertinentes sur les plans architecturaux et écologiques (notamment pour certains grands appartements ou maisons bourgeoises), il serait possible de faire des économies substantielles, pour mieux favoriser des modes de vie plus conviviaux.

Volt propose de :

- Développer l'intermédiation sociale en matière de cohabitation, que ce soit pour des projets de cohabitation solidaire intergénérationnelle, de colocation d'étudiants ou d'actifs en mobilité professionnelle.
- Revoir les modalités d'attribution des aides sociales, afin que les bénéficiaires faisant le choix de la cohabitation ne soient plus pénalisés.
- Lancer un fonds immobilier, centré sur des logements de petite taille (chambres/studios/T1).
- Faire évoluer les plans d'étage vers une grande modularité en dehors des indispensables (sanitaires, alimentations en eau potable et évacuation des eaux usées).

**Favoriser la participation des habitants au développement de leur cadre de vie**

Pour une politique du logement au service d'un développement social et territorial durable, il convient de renforcer la place des habitantes et habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, et de soutenir leur pouvoir d'agir.

Volt propose de :

- Revoir la loi de 1965 sur la copropriété, afin d'y prendre pleinement en compte les habitants, en leur accordant un droit de représentation, ainsi qu'un pouvoir de décision pour tous les aspects de la vie de leur immeuble qui les concernent directement et d'étendre le champ des missions du syndic au règlement des différends entre habitants.
- Étendre le champ d'action et de mobilisation potentielle des coopératives d'habitants introduites par la loi ALUR pour la conduite de projets d'habitat participatif, et de soutenir leur constitution, pour faire émerger au sein d'immeubles ou à l'échelle de rues, d'îlots ou de quartiers, des démarches coopératives nouvelles, à vocation immobilière et/ou sociale. Ces coopératives pourraient alors assurer la gestion d'espaces communs (extérieurs ou bâtis), le partage d'équipements, la fourniture de services collectifs, l'animation de tiers lieux, la production d'énergies renouvelables, la conduite de projets de renaturation.

**Promouvoir et respecter les modes d'habitat frugaux**

Alors qu'en matière de diversification des modes d'habitat, sont de plus en plus vantées les vertus de sobriété écologique et foncière des modèles tiny houses, les Gens du voyage, qui en sont pourtant les précurseurs, sont toujours massivement et hypocritement victimes de discriminations, se voyant imposer ségrégation spatiale et conditions de vie indignes. Cette situation insupportable impose de mettre en place des mécanismes garantissant leur droit au logement et à s'insérer dans le tissu urbain. Ces mêmes

mécanismes serviront également à toutes les personnes utilisant des modes d'habitat similaires, comme les travailleuses et travailleurs saisonniers.

Volt propose de :

- Reconnaître la caravane comme logement, pour permettre de bénéficier des aides au logement, de la trêve hivernale et des tarifs sociaux de l'énergie,
- Abolir les dispositions législatives et les réglementations locales qui servent aujourd'hui à empêcher toute installation permanente de caravanes ou de mobil-homes sur des terrains privés situés en zones d'habitation,
- Revoir et renforcer les obligations incombant aux communes et aux collectivités territoriales en matière d'accueil et de stationnement, en lien avec les organisations représentatives des Gens du voyage, pour répondre plus précisément aux besoins, en prenant en compte des critères stricts de salubrité, d'absence d'exposition aux risques industriels et environnementaux, ainsi que de proximité des services publics essentiels et des écoles.

**Logement accessible : un enjeu majeur à relever**

Alors que la part de personnes handicapées ne cesse d'augmenter, notamment du fait du vieillissement de la population (50% des européens de plus de 65 ans sont aujourd'hui handicapés), la question de l'accessibilité des logements est un sujet de plus en plus incontournable. Longtemps abordée de manière purement fonctionnelle, pour répondre au seul besoin en logement des personnes concernées, et en privilégiant l'institutionnalisation d'un grand nombre d'entre elles (en foyers dédiés ou en EHPAD), cette question doit être complètement repensée au regard de l'enjeu de la désinstitutionnalisation et afin de construire une société inclusive, dans laquelle les personnes handicapées disposent non seulement d'un large choix résidentiel, mais peuvent aussi rendre visite à qui elles le souhaitent.

Volt propose donc de **revenir sur les dispositions de la loi ELAN en matière de logements accessibles.** La disposition de la loi ELAN réduisant à 20% l'obligation de logements aux normes d'accessibilité handicap dans les programmes neufs de plus de 2 étages, s'accompagnait d'une obligation d'évolutivité pour les autres logements, qui s'avère en pratique moins évidente qu'annoncée. Volt souhaite rétablir une obligation de logements accessibles et que soient re-discutées les conditions éventuelles de dérogation partielle, en fonction de possibilités d'évolution dont la simplicité devra être bien plus fortement démontrée.

## 5.2 Santé

Le système de santé français se détériore depuis des années dû notamment à des politiques publiques restrictives. Le manque de moyens financiers, humains, de ressources, la désertification des médecins et l'aggravation du temps d'attente pour des rendez-vous

médicaux spécialisés et une trop lourde attente dans les urgences ne sont que des exemples concrets d'un désarroi visible par les patients.

### *Moderniser le service public hospitalier*

L'hôpital français traverse une crise durable marquée par un manque de personnels, de moyens matériels et de financement, qui fragilise les conditions de travail et l'accès aux soins. Les soignants font face à une perte d'attractivité du métier, à la précarité de certains emplois et à une charge administrative croissante, tandis que les équipes médicales et paramédicales restent sous tension. Dans le même temps, la fermeture ou le manque de lits dans certaines filières. 30 % de vacance de postes chez les praticiens hospitaliers, burn-out et fuite vers le privé/l'intérim imposent une refonte de la fonction publique hospitalière.

Volt propose de :

- Valoriser le rôle des soignants en s'inspirant du modèle nordique
  - Évolution vers l'infirmier-praticien : rehausser l'autonomie des paramédicaux (délégation d'actes, autonomie décisionnelle, gestion de file active).
  - Valorisation à la danoise : remettre la reconnaissance du travail au cœur de la gestion des carrières.
- Rénover le statut des soignants
  - Amélioration de l'accès à l'emploi : fluidifier les démarches de recrutement dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).
  - Lutte contre la précarité : stopper les contrats courts systématiques en zones en tension au profit de la titularisation ou du CDI.
- Revaloriser les salaires et rééquilibrer les effectifs
  - Attractivité financière : pérenniser la revalorisation salariale globale pour les soignants au lit du patient.
  - Rééquilibrage administratif / soignant : réduire les effectifs de Catégorie A purement administratifs au profit du renforcement des équipes médicales et paramédicales, en veillant à ne pas reporter les tâches administratives sur ces derniers.
- Ajuster le virage ambulatoire
  - Fin de l'ambulatoire systématique : conserver l'hospitalisation complète pour les populations fragiles, âgées ou présentant des multimorbidités.
- Rouvrir des lits de manière ciblée
  - Réouverture de « lits ouverts » : rouvrir des lits pourvus en personnel dans les filières critiques (psychiatrie, gériatrie, pédiatrie, urgences).
- Améliorer le maillage territorial et l'équité d'accès
  - Accès aux urgences obstétriques : garantir qu'aucune femme enceinte ne soit durablement éloignée d'une structure capable d'assurer une prise en charge obstétricale d'urgence, avec un objectif de temps d'accès inférieur à

30 minutes lorsque cela est géographiquement possible.
Les grossesses à risque et les situations nécessitant une prise en charge néonatale spécialisée doivent être orientées vers des maternités de niveau 2b/3 disposant des équipes, équipements et volumes nécessaires.

- Permettre une évolution de la compétence gériatrie aux EPCI
    - Responsabilisation locale : transférer la compétence gériatrie et grand âge aux EPCI (sur le modèle scandinave).
    - Effet attendu : financer la filière d'aval pour libérer immédiatement les lits d'hospitalisation et désengorger les urgences.
- Protéger le budget face à la conjoncture
    - Indexation sur l'inflation : aligner l'ONDAM (Objectif national de dépenses de l'assurance maladie) au minimum sur l'inflation réelle pour compenser la hausse des coûts énergétiques et des produits de santé.
    - Assurer un suivi de l'utilisation des produits de santé pour lutter contre le gaspillage.
- Financer les revalorisations de manière pérenne
    - Compensation intégrale : faire prendre en charge par l'État 100 % des revalorisations salariales accordées pour préserver les budgets d'investissement.
- Aller vers une débureaucratisation et un management bienveillant
    - Lutte contre la « réunionite » : alléger les reportings et la surcharge documentaire au profit d'une gouvernance partagée (*Shared Governance*).
- Développer l'interopérabilité numérique
    - Dossier patient universel : intégrer un Pass Santé unique ou un composant dédié directement sur la carte d'identité.

### *Reconfigurer le parcours patient*

Aujourd'hui, l'accès aux soins constitue un enjeu majeur pour nos territoires et pour nos concitoyens. De nombreux patients rencontrent des difficultés à trouver un médecin traitant ou à obtenir un rendez-vous dans des délais raisonnables. Cette situation fragilise le parcours de soins et peut accentuer les inégalités territoriales en matière de santé.
Face à ce constat, il est nécessaire de repenser notre manière d'organiser et de coordonner les soins au niveau local. Les collectivités ont notamment un rôle à jouer pour favoriser l'installation des professionnels et faciliter l'accès aux soins.
L'objectif est donc de construire un parcours patient plus simple, plus fluide et plus adapté aux réalités de chaque territoire.

Volt propose de :

- Garantir un point d'entrée territorial
    - Solution de premier recours : identifier une solution d'accès en médecine générale pour chaque usager et réduire radicalement l'absence de médecin

traitant (installation de médecins européens, soutien aux associations de jeunes médecins organisant des rondes dans les déserts médicaux).
    - Droit à l'orientation accompagnée : associer systématiquement à toute orientation vers un spécialiste une aide à la prise de rendez-vous et à la transmission d'informations.
- Mesurer l'accès territorial effectif
    - Indicateurs de délai et de distance : évaluer l'accès réel aux soins par le délai de prise de rendez-vous et la distance géographique effective, plutôt que par la seule densité médicale par habitant.
- Améliorer la gestion des prises de rendez-vous
    - Gestion des plateformes de prise de rendez-vous : gérer de manière plus efficiente les prises de rendez-vous, de nombreux services de santé ont des plateformes mais sans moyen de prise de rendez-vous, ou on un numéro de téléphone sans possibilité d'avoir une personne derrière le téléphone.
- Instaurer une politique nationale contre les discriminations et le non-recours
    - Prévention et recours : former les professionnels de santé, faciliter les recours juridiques et développer des démarches de type « aller-vers ».
    - Positionner l'égalité d'accès comme priorité transversale pour éliminer les ruptures sociales, financières et territoriales.
- Coordonner la prise en charge en amont et en aval
    - Fluidification des flux : intervenir sur la médecine de ville en amont pour éviter les passages injustifiés aux urgences et débloquer les « lits d'aval » pour y réduire l'attente.
- Faciliter le suivi du dossier de parcours et l'accompagnement dédié
    - Dossier partagé et fluide : généraliser la transmission des données médicales entre la ville, l'hôpital, les spécialistes et le domicile.
    - Navigation assistée : déployer des accompagnateurs et coordinateurs dédiés aux parcours complexes (maladies chroniques, dépendance, précarité).
- Piloter par l'expérience patient et obser les ruptures
    - Indicateur national de rupture : créer un observatoire publiant les données sur les délais, les refus, les réhospitalisations et la continuité du suivi.
    - Évaluation par les patients : mesurer la qualité du système via la perception directe du patient sur la compréhension de son parcours et de son suivi.

### *Attractivité de la recherche en santé*

La recherche française dispose d'un fort potentiel scientifique, mais elle reste freinée par une organisation complexe, des procédures administratives lourdes et un accès aux financements parfois difficile et peu lisible. Les chercheurs consacrent ainsi une partie importante de leur temps à la gestion, aux appels à projets et aux différentes procédures de validation, au détriment de leur activité scientifique.

La France fait également face à des délais importants dans le développement et les essais cliniques, alors que la compétition internationale pour attirer chercheurs, investissements et innovations s'intensifie. Alors que notre modèle de recherche s'essouffle, cette situation impose un choc de simplification et d'investissement.
Parallèlement, les échanges entre recherche publique, hôpitaux et entreprises restent perfectibles, notamment pour transformer plus rapidement les découvertes scientifiques en innovations et en traitements.

Volt propose de :

- Simplifier l'administration et la gouvernance
    - Choc de simplification : élaguer les strates administratives et harmoniser les validations pour alléger la charge de gestion des chercheurs.
    - Pérennisation de l'indépendance scientifique : garantir la transparence, l'autonomie et l'éthique de la recherche publique face aux pressions politiques et économiques.
- Revaloriser et simplifier l'accès aux fonds
    - Guichet unique d'accès aux financements : unifier et simplifier l'accès aux fonds nationaux et européens.
    - Soutien prioritaire à l'écosystème d'innovation : mettre en place des financements prévisibles pour les biotech, deeptech et start-ups afin d'accélérer l'accès aux thérapies innovantes.
- Instaurer un Fast-Tracking et accélérer les essais hospitaliers
    - Amplification du Contrat Unique et procédures accélérées : généraliser les Fast-Tracks pour réduire les délais d'autorisation administrative.
    - Mise en place accélérée des centres d'essais hospitaliers : raccourcir les délais d'ouverture des centres.
- Valoriser la internationale
    - Campagne d'attractivité ciblée : promouvoir le cadre réactif français auprès des industriels internationaux pour repositionner la France en leader des essais cliniques.
- Assurer la souveraineté du stockage des données
    - Intégration à l'EEDS (Espace européen des données de santé) : décloisonner les bases de données médicales nationales pour constituer un ensemble interopérable et sécurisé.
    - Pass Santé et identifiant unique : centraliser les données via un outil universel (Pass Santé ou puce dédiée sur la carte d'identité) pour soutenir la recherche au long cours.
- Développer des passerelles recherche entre public et privé
    - Pacte d'industrialisation : renforcer le continuum entre recherche fondamentale et application industrielle (Plan Innovation Santé 2030, IHU, Bioclusters).
    - Partenariats Public-Privé (PPP) rénovés : établir des règles de collaboration claires entre laboratoires publics, cliniques et entreprises privées.

- Renforcer la souveraineté sanitaire et les biothérapies
    - Relocalisation et souveraineté : investir dans les capacités nationales de production de biothérapies et de technologies de pointe pour maîtriser les coûts et réduire la dépendance.

## 5.3 Sécurité

La lutte contre le sentiment d'insécurité ne doit pas se traduire par une réponse toujours plus policière et militarisée. La stratégie actuelle, fondée sur la surveillance de masse et l'équipement paramilitaire des forces de l'ordre, ne répond pas aux causes réelles de l'insécurité du quotidien : sous-effectifs chroniques et non-traitement des petits délits. Volt défend une police gardienne de la paix, professionnalisée, reconnue, et ancrée dans une véritable relation de proximité avec les citoyennes et les citoyens.

L'organisation actuelle de la sécurité en France repose sur un partage de compétences peu lisible entre police nationale, police municipale et gendarmerie, générant un millefeuille administratif et des doublons qui nuisent à l'efficacité comme à la proximité.

Volt propose de :

- Renforcer les moyens de la police municipale et clarifier son rôle, qui ne doit pas relever de missions de maintien de l'ordre.
- Clarifier la répartition des compétences respectives de la police nationale, de la police municipale et de la gendarmerie, pour mettre fin aux doublons liés au développement des polices municipales.

### *Une nouvelle doctrine de maintien de l'ordre*

La relation entre les forces de l'ordre et la population repose sur un lien de confiance essentiel au bon fonctionnement de notre société. Pourtant, cette relation se dégrade sous l'effet d'une conflictualisation croissante, allant jusqu'à des dérives avérées. Cette doctrine de maintien de l'ordre a été critiquée à plusieurs reprises par des instances indépendantes, dont le rapporteur spécial de l'ONU, la commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, la défenseure des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Refonder cette doctrine suppose d'agir sur plusieurs leviers structurants : le mode de recrutement, aujourd'hui davantage guidé par des impératifs de volume que par des standards exigeants, la qualité de la formation, ainsi que les mécanismes d'enquête et de contrôle destinés à prévenir et sanctionner les dérives.

Volt propose de :

- Allonger la durée de formation et renforcer la sélection à l'entrée, fondée sur les capacités d'encadrement et les compétences démontrées des candidates et candidats plutôt que sur les seuls besoins en effectifs.
- Intégrer au cursus une sensibilisation systématique aux enjeux de société, notamment une formation à la prise de plainte respectueuse des victimes, pour éviter les faux espoirs et prévenir toute retraumatisation.
- Revoir la doctrine de gestion des manifestations en s'inspirant de pays comme l'Allemagne qui ont une approche moins conflictuelle mais plutôt basée sur la désescalade des tensions.
- Limiter la capacité de décision du ministre de l'intérieur et de son cabinet sur la tenue des opérations au quotidien, notamment par un contrôle renforcé du Parlement.
- Mettre en place une agence étatique indépendante afin de remplacer l´IGPN (inspection générale de la police nationale) et l'IGGN (inspection générale de la gendarmerie nationale). Cette agence serait également chargée d'enquêter sur les dérives et éventuels abus de pouvoir des forces de l'ordre de manière plus globale. Elle serait contrainte de mieux intégrer les recommandations du défenseur des droits quant aux sanctions appliquées ou du moins de fournir un raisonnement public susceptible de passer en appel dans le cas échéant.

### *Vidéosurveillance et protection des libertés*

L'extension des pouvoirs de surveillance, notamment via la loi sécurité globale, s'est faite au détriment des libertés individuelles, sans réel contrôle démocratique ni transparence sur les outils effectivement déployés.

Volt propose de :

- Interdire la reconnaissance faciale et le suivi automatisé en temps réel, sauf exception strictement encadrée par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) dans le cadre du renseignement.
- Démanteler par la loi les pouvoirs de surveillance jugés disproportionnés, notamment ceux issus de la loi sécurité globale, et créer un outil de transparence sur les pouvoirs de surveillance en vigueur.

### *Reconnaître et accompagner les forces de l'ordre*

Les agents exposés aux situations les plus difficiles manquent d'un accompagnement suffisant, qu'il s'agisse de la prise en charge psychologique, de la reconnaissance salariale ou de la prévention des dérives discriminatoires liées à une exposition prolongée sur certains postes.

Volt propose de :

- Renforcer l'accompagnement des blessés et des familles de victimes en service, ainsi que la prise en charge psychologique des agents.
- Développer des campagnes de proximité, comme les îlotiers et la présence d'agents aux abords des écoles pour y superviser la circulation.
- Revaloriser les salaires et renforcer la coopération entre police, justice et travail social.
- Instaurer une rotation du personnel dans les postes à forte exposition, pour prévenir les dérives discriminatoires.

### *Sécurité civile*

Face aux catastrophes naturelles, la France ne dispose pas d'équivalents aux dispositifs allemand (THW) ou espagnol (UME), et le volontariat chez les pompiers reste largement en-deçà du niveau nécessaire, à 0,35 % de la population contre un objectif de 1 %.

Volt propose de :

- Créer un équivalent français du THW (Technisches Hilfswerk) allemand pour les secours en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, ainsi qu'une branche militaire d'urgence sur le modèle de l'UME (Unidad Militar de Emergencias) espagnole.
- Encourager le volontariat chez les pompiers, avec un objectif de 1 % de la population contre 0,35 % actuellement, notamment en généralisant les formations au secourisme à l'école.
- Renforcer la coordination européenne en matière de sécurité civile via l'ERCC (centre de coordination de la réaction d'urgence).

### *Cybersécurité*

La transformation numérique de l'économie et des administrations s'accompagne d'une exposition croissante aux risques cyber, qu'il s'agisse d'attaques ciblant les infrastructures critiques, les entreprises ou les données personnelles des citoyennes et citoyens. Face à cette menace grandissante, l'Europe reste largement dépendante d'un nombre restreint de fournisseurs, souvent extra-européens, ce qui fragilise sa souveraineté numérique et sa capacité à répondre de manière autonome aux attaques.

Volt propose de :

- Renforcer la sensibilisation aux enjeux de cybersécurité, tant auprès des citoyennes et des citoyens qu'au sein des écoles, des entreprises et des administrations, pour réduire la vulnérabilité collective face aux attaques.
- Diversifier les fournisseurs en cybersécurité afin de réduire la dépendance à un nombre restreint d'acteurs et renforcer la souveraineté européenne sur ce sujet.

- Soutenir l'investissement et l'effort européen en matière de cybersécurité, pour construire une capacité de réponse autonome à la hauteur des menaces actuelles et futures.

## 5.4 Justice

### *Fiabilité et efficacité du système judiciaire*

Le système judiciaire français reste chroniquement en sous-effectif depuis plus de 10 ans. Malgré une hausse de 30 % du budget du ministère de la Justice entre 2017 et 2022, seuls 3 % de ces fonds ont été alloués aux institutions judiciaires, l'essentiel ayant été dirigé vers le système pénitentiaire. Cette situation fragilise à la fois la qualité de la justice rendue et l'indépendance du pouvoir judiciaire face à l'exécutif.

Volt propose de :

- Répercuter les hausses de budget du ministère de la Justice depuis 2017 vers les institutions judiciaires, et non pas uniquement vers le système pénitentiaire comme actuellement.
- Planifier une augmentation des effectifs, notamment des greffiers, en faisant évoluer les capacités de l'École Nationale de la Magistrature.
- Transformer l'autorité judiciaire en pouvoir judiciaire par une modification de l'article 64 de la Constitution, pour garantir une séparation claire entre exécutif et judiciaire.
- Inciter les juges à exercer dans les juridictions peu attractives, par une politique de logement réservé, des structures d'accueil pour les enfants et des primes ad-hoc.
- Améliorer les conditions de travail des personnels judiciaires, en facilitant l'intégration des nouveaux arrivants, en limitant la durée de l'intérim et en instaurant et en instaurant une durée maximale de travail cumulée sur l'ensemble de la carrière.
- Valoriser le métier d'attaché de justice en augmentant les salaires de ces derniers.
- Développer les résolutions à l'amiable par l'intermédiaire de médiatrices et de médiateurs.

### *Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)*

Alors que la judiciarisation croissante de nombreux secteurs alourdit le volume de dossiers traités par la justice, seulement 2 % des victimes de VSS portent plainte. Ce chiffre s'explique en grande partie par le manque de moyens, et notamment de moyens dédiés, qui affecte directement la qualité de la prise en charge des plaintes avec 86 % des affaires qui sont aujourd'hui classées sans suite. Ce manque de moyens empêche le système judiciaire de traiter les VSS avec le sérieux que le sujet exige. Le renforcement de protocoles, de formations et de dispositifs de sensibilisation est donc une condition nécessaire pour véritablement s'emparer du problème.

Volt propose de :

- Mettre en place des protocoles de coordination entre police, justice et associations spécialisées pour assurer un traitement cohérent et sans rupture des plaintes et signalements.
- Renforcer les mesures d'éloignement d'urgence dès le début de l'instruction, et rendre facultative la confrontation pénale en matière de VSS.
- Établir un code de conduite clair, avec des sanctions disciplinaires graduées et transparentes, applicable à tout auteur de VSS.
- Intégrer une formation obligatoire sur les VSS et les violences intrafamiliales dans le parcours de l'École Nationale de la Magistrature.
- Renforcer la surveillance policière des personnes condamnées pour des faits de VSS, afin de prévenir les risques de récidive.
- Créer une section dédiée aux VSS au sein d'Europol, pour améliorer la collecte de données au niveau européen, lutter contre la traite des êtres humains et mieux outiller les polices des États membres.

### *Politique pénitentiaire nationale*

Alors que notre système carcéral est absolument surchargé, Volt souhaite diminuer les dépenses liées à l'incarcération en prenant le problème à la source. Nous voulons privilégier les alternatives à l'incarcération comme les travaux d'utilité publique, avec dispositifs de suivi adéquats pour éviter les récidives, et de davantage nous appuyer sur des programmes de réinsertions afin de prévenir la récidive.

Volt propose de :

- Veiller au respect des droits fondamentaux en détention.
- Réunir une nouvelle conférence de consensus sur la prévention de la récidive pour développer des alternatives à l'incarcération.
- Simplifier et assurer le suivi du traitement des infractions mineures, par un numéro de suivi et un retour systématique à la victime.
- Réduire le délai entre la condamnation définitive et l'exécution de la peine. Fixer un délai maximal d'exécution des peines définitives, sauf impossibilité dûment motivée.
- Lutter contre la corruption des agents pénitentiaires.
- Lutter contre les trafics entrants et sortants dans les prisons, notamment via l'usage de drones.